

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 1^{er} juillet 2015

Délibération n° 2015 - 01/07/2015 - 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 27 mai 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 20 voix pour, 3 voix contre :

- **la suppression d'une phrase portant sur la sécurité d'un bâtiment.**

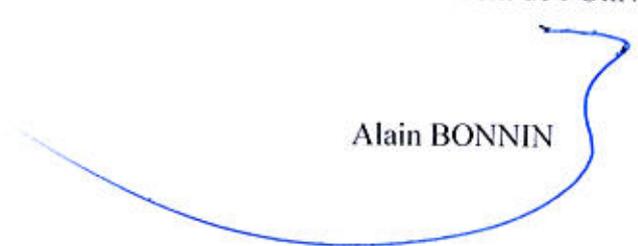
Approuve, avec 20 voix pour, 3 voix contre :

- **le verbatim du Conseil d'administration du 27 mai 2015.**

Dijon, le 2 juillet 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 27 mai 2015

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration
du 27 mai 2015

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,

Messieurs Frédéric DEBEAUFORT, Alain DEREUX (présent jusqu'à 18h30, procuration à Samuel MERCIER après 18h30), Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Membre excusé

Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Geneviève GERRER,

Messieurs Laurent BRACHAIS, Jean-Philippe ROLIN (procuration à Laurent BRACHAIS), Vincent THOMAS (procuration à Marie-Geneviève GERRER).

Membres excusés

Madame Laurence MAUREL,

Monsieur Pierre PELLENARD.

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC, Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (procuration à Julien BRAULT), Bérénice CLUZEL (procuration à Benoît GRELET),

Monsieur Julien BRAULT.

Membres absents

Messieurs Hervé BEGUE, Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (procuration à Alain DEREUX), Clotilde MARSEAULT (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),

Messieurs Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Benoît GRELET, Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN), François PATRIAT (procuration à Louis de MESNARD),

Membres absents

José ALMEIDA, Pierre GUEZ,.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Directeur du Service Commun de Formation Continue et par Alternance, SEFCA,

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,

Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,

Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la recherche, à la valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, CFVU,

Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur des ressources humaines.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 25 mars et 15 avril 2015	8
III) Questions financières.....	10
1. Organisation budgétaire en mode GBCP	10
2. Autonomisation des laboratoires : retour d'expérience.....	22
3. Nouvelle modalité de calcul des heures complémentaires 2016.....	30
4. Tarifs dérogatoires SEFCA	32
5. Tarifs, subventions et dons	37
6. Sorties d'inventaire.....	37
IV) Election du Bureau de l'Université en application de l'article 14 des statuts de l'établissement.....	38
V) Désignation d'un représentant de personnels au Comité Electoral Consultatif	39
VI) Composition du Comité d'orientation stratégique du numérique.....	40
VII) Compte rendu des travaux du Comité Technique (CT).....	41
• du 23 avril 2015	41
- Rattachement de l'IREDU (Institut de Recherche en Economie de l'Education) à l'ESPé.....	41
- Ouverture des bibliothèques à 8 heures	45
- Composition de la Commission d'Avancement Local des Enseignants-Chercheurs (CALECHE)	47
• du 13 mai 2015	50
- Concessions de logements par nécessité absolue de service.....	50
VIII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 13 mai 2015.....	65
1. Vie étudiante	65
- Compte rendu des travaux de la Commission Politiques culturelles du 26 mars 2015	65
- Compte-rendu des travaux de la Commission Subventions culturelles du 12 mai 2015.....	66
2. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 21 avril 2015.....	66
- Proposition de modification des dispositions relatives au statut AJAC	66
- Equipements pédagogiques 2015	68
- Projets internationaux	69
- Diplômes d'université	70
- Offre de formation rentrée 2015	71
3. Préparation de la rentrée universitaire 2015.....	75
- Calendrier universitaire 2015-2016	75
- Procédures administratives et comptables pour l'année universitaire 2015-2016.....	76
IX) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 25 mai 2015.....	76
1. Demande de financement exceptionnel zootechnie	77
2. Répartition des revenus d'exploitation (licences de brevets, de savoir-faire, etc.).....	77
3. Nouveau taux d'environnement pour les contrats « recherche »	79
X) Questions relatives au patrimoine immobilier	82
- Approbation du projet d'avenant n° 1 au Contrat de Partenariat Public Privé (plan campus) et autorisation du président à signer	82
XII) Demande de subvention à l'Agence de l'eau	84
XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	88
- Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	88
- Compte rendu conventions hors subvention	88
XIII) Questions diverses	88

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 27 MAI 2015)

*(La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Chers collègues et amis, nous allons pouvoir commencer ce conseil d'administration qui est un long conseil d'administration mais avec beaucoup de points qui sont tout à fait intéressants.

Je voudrais commencer tout d'abord en accueillant parmi nous Frédéric Debeaufort qui prend ses fonctions d'administrateur de notre université suite à la démission d'Annie Vinter puisqu'Annie Vinter, ayant été amenée à siéger au conseil d'administration provisoire de la COMUE, a, bien entendu, démissionné de ses fonctions d'administratrice de l'université de Bourgogne et c'est Frédéric Debeaufort qui la remplace. Donc Frédéric, bienvenue parmi nous.

Quelques points d'informations générales en ce début de conseil.

Le premier, précisément pour ce qui concerne la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté, pour vous informer que depuis notre dernière séance du conseil d'administration, les instances d'Université Bourgogne Franche-Comté se sont mises en place. Le conseil d'administration provisoire s'est réuni. C'était au cours de la dernière semaine d'avril. Ce conseil d'administration provisoire a élu Annie Vinter comme présidente à titre provisoire de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté. Annie a dû être élue, je crois, avec quinze voix pour. Huit voix se sont portées sur la candidature de Charles Fortier.

La deuxième étape dans la mise en place des instances de la COMUE a été la mise en place du conseil des membres qui s'est réuni pour la première fois le 12 mai. Le conseil des membres est une instance un petit peu inhabituelle dans notre culture d'établissement universitaire puisque cette structure associe les six chefs d'établissements, présidents et directeurs des établissements qui se fédèrent dans le cadre de la COMUE. C'est une instance qui prépare l'ensemble des délibérations du conseil d'administration. A ce titre, cette instance est importante. Elle va jouer un rôle important dans le dialogue qui va s'établir en permanence entre les établissements et la COMUE.

Les instances sont en place. La présidente provisoire a commencé de travailler. Le groupe qui doit rédiger le règlement intérieur de l'élection de la COMUE

est en place, dans un contexte qui n'est pas facile parce qu'Université Bourgogne Franche-Comté n'a pas de moyens spécifiques pour l'instant. En tout cas, pas de moyens financiers et budgétaires. Elle doit procéder à des recrutements de personnels administratifs qui vont constituer son socle de fonctionnement administratif, tout en sachant que c'est une administration, vous le savez, que nous avons voulu légère. Il n'est pas question de reconstituer une nouvelle couche administrative par-dessus les établissements. Ce sera une administration de coordination, une administration de délégation pour l'essentiel, mais avant qu'elle se mette en place, il faut quand même opérer un certain nombre de recrutements et, pour l'instant, bien entendu, le démarrage est un petit peu difficile mais les choses sont en place. Voilà ce que je voulais vous dire pour la COMUE.

Un petit mot sur le projet I-SITE. Là encore, depuis notre dernière réunion du conseil d'administration, a eu lieu l'audition de notre délégation Bourgogne Franche-Comté devant le jury international. Vous savez donc probablement tous que le jury a très rapidement rendu son évaluation et que notre projet Bourgogne Franche-Comté a été présélectionné au terme d'une procédure de présélection qui a été particulièrement astringente puisque sur treize dossiers qui candidaient sur le volet I-SITE de l'Initiative d'excellence, trois seulement ont été retenus.

Je dois dire que le jury a un petit peu pris tout le monde à contre-pied parce que l'opinion ambiante qui régnait était que la première phase de présélection serait une phase relativement peu exigeante, que la plupart des projets seraient présélectionnés et que c'est pour la phase de sélection que s'opéreraient les choix réels. En fait, le jury a mené sa propre politique en décidant d'opérer d'emblée une sélection qui était extrêmement forte.

Rester dans le trio de tête sur un total de treize sites universitaires compétiteurs dont de très grands sites universitaires qui n'ont pas été présélectionnés, c'est pour nous la reconnaissance de la grande qualité du projet qui a été construit collectivement. Il faut à nouveau féliciter Alain Dereux qui porte ce projet avec toute son énergie et sa compétence depuis tellement de semaines. Je pense que sans Alain, on n'en serait probablement et certainement pas là où nous en sommes.

C'est vraiment la démonstration aussi que quand les établissements de Bourgogne Franche-Comté réfléchissent ensemble, construisent ensemble et souhaitent mettre en place une politique véritablement cohérente tous ensemble, ces établissements sont en situation de gagner.

Je ne dis pas « ils gagnent » puisqu'on entre maintenant dans la seconde phase de l'Initiative d'excellence qui est la phase de sélection. Pour cette seconde phase, un second dossier doit être déposé. On sait maintenant que cette date limite est le 15 octobre et que notre délégation devra à nouveau être auditée par le jury international pendant la semaine du 18 janvier 2016. Voilà le calendrier qui s'offre à nous.

Il faut donc travailler. L'équipe le fait avec un très grand volontarisme, beaucoup d'énergie, en sachant que les trois points-clés qui vont nous être demandés pour le dossier de sélection, et je vous en parle parce que ce sont vraiment des questions très importantes et il faut que nous tous, administrateurs, on en partage la connaissance puis la politique sur ce plan, c'est, d'une part, de démontrer que la coopération avec le monde économique, le monde industriel est réelle et d'avoir de véritables marqueurs concrets de cette coopération avec le monde industriel. Autrement dit, on ne va pas se contenter, cette fois, d'avoir la signature d'une lettre d'intention d'un industriel ou d'un pôle de compétitivité, on va

nous demander d'être capables de montrer qu'on a de véritables projets partagés avec des entreprises. L'équipe qui porte I-SITE sous la direction d'Alain Dereux, bien entendu, s'est emparée de cette question.

Je voudrais dire à ce sujet que ce n'est pas véritablement un point faible de notre dossier dans la mesure où cette remarque a été faite à tous les dossiers de candidature I-SITE ou IDEX. C'est un point qui n'est pas véritablement discriminant entre les différents dossiers.

La deuxième chose qui va nous être demandée, c'est de faire la preuve que nous pouvons proposer une sorte de coloration, de thématisation de nos campus puisque le projet qu'on propose est un projet qui s'articule sur douze sites universitaires en Bourgogne Franche-Comté et qui considère ces douze sites universitaires comme douze campus. Le jury attend donc de nous que l'on soit capable... En fait, il nous dit « chiche ! » en quelque sorte. « Vous nous dites que vous êtes une grande région avec un futur site universitaire à douze campus. Si c'est cela, on vous prend au mot mais démontrez-nous que vous êtes capables de proposer un degré de spécialisation de vos sites universitaires. » Donc il faut que l'on travaille ce point. Je ne suis pas trop inquiet sur notre capacité à y arriver.

La troisième chose qui est absolument essentielle - c'est pour cela que je vous en parle - et qui est dite noir sur blanc dans le compte rendu de l'évaluation, c'est qu'on attend de nous très rapidement que l'on soit capable de mettre en place la signature scientifique unique. Il y a, dans la signature scientifique unique, une dimension symbolique extrêmement forte. Donc très rapidement, la présidente provisoire de la COMUE et le porteur d' I-SITE se sont emparés de ce sujet. Les directeurs de laboratoires de Bourgogne Franche-Comté ont tous été réunis la semaine passée pour examiner une proposition de structuration de la signature scientifique unique. Demain matin, je réunis tous les directeurs de laboratoires de l'uB pour poursuivre la discussion mais, en tout état de cause, il faut qu'avant l'été, nous soyons tous en situation de signer nos publications scientifiques au nom de « Université Bourgogne Franche-Comté ». C'est quelque chose de tout à fait essentiel.

De la même façon, il faut que très rapidement on puisse, sur les couvertures des thèses, indiquer que la thèse est soutenue dans le cadre de « Université Bourgogne Franche-Comté » puisqu'UBFC existe.

Enfin, on va se mettre en situation dès cette fin d'année universitaire pour que sur tous nos diplômes, qui sont délivrés par l'université de Bourgogne, soit indiqué « Université de Bourgogne, établissement membre de la Communauté d'universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté ».

Tout cela sont des choses qui sont absolument essentielles parce qu'elles seront considérées par le jury international comme de véritables marqueurs concrets de la réalité du fonctionnement intégré d'Université Bourgogne Franche-Comté. C'est bien cette chose-là qui est attendue de nous.

L'autre élément qui sera un fort démonstrateur de notre capacité à travailler ensemble est déjà sur des rails, c'est la carte multiservice puisque vous savez que nous avons fait le projet tous ensemble de développer une nouvelle carte multiservice pour les personnels et les étudiants sur le périmètre de Bourgogne Franche-Comté.

Ce projet est porté depuis plusieurs mois.

Il s'intègre aussi à l'arrêt du dispositif Monéo et à la mise en place d'une nouvelle monétique de type Izly par le CROUS. Dans ce cadre, nous avons donc souhaité mettre en place cette carte unique dont je suis très heureux - et je vais vous

la faire passer mais vous me la rendrez parce que c'est confidentiel - de vous donner le premier exemplaire que j'ai reçu ce matin. Il montre que la carte multiservice existe.

Elle porte le nom de PASS'UBFC et a pour objectif de créer une véritable identité commune sur la Bourgogne Franche-Comté. Ce sera un des éléments très forts de notre identité commune. Le projet est sur de bons rails pour nous permettre tous d'en disposer dès la rentrée universitaire prochaine. Voilà ce que je voulais vous dire sur I-SITE.

Peut-être, Alain, si tu veux dire quelques mots en complément avant que je passe au troisième point d'information générale sur le budget.

M. Dereux.- Oui, d'accord. Merci, Alain. Je ne sais pas si je l'ai déjà fait précédemment mais je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du projet pour franchir l'étape de présélection et remercier d'avance tous ceux qui vont s'impliquer pour arriver à boucler ce qu'on appelle « le document delta » - « delta », cela veut dire « variation par rapport au précédent » - d'ici à la mi-octobre. C'est le délai qui nous est imposé. Avec la difficulté supplémentaire que le canevas de ce document delta n'est toujours pas connu. Si tout va bien, il sera publié mi-juin. Cela rend donc les affaires encore plus compliquées.

C'est pour cela que les points sur lesquels le Président a attiré votre attention sont extrêmement importants. On n'a vraiment pas de temps à perdre. D'autant plus qu'il s'agit d'éléments qui sont absolument hors de portée de la part du coordinateur du projet seul ou de son équipe de rédaction seule. C'est-à-dire que pour arriver à matérialiser d'ici à octobre qu'un certain nombre d'articles scientifiques portent la signature Université Bourgogne Franche-Comté, il faut que toute la communauté s'y mette. Il faut donc que tous les gens qui ont un degré de responsabilité quelconque relayent ce message pour que l'on puisse annoncer, dans le dossier que l'on remettra en octobre, qu'il y a eu autant de publications déjà soumises avec cette adresse scientifique.

Un très bon signal aussi que j'aimerais bien partager avec vous, c'est qu'il y a eu une réunion des directeurs de laboratoires de la COMUE. La tendance qui va se dégager pour définir cette signature scientifique unique qui arrivera aux chercheurs via les directeurs de laboratoires, c'est de ne faire apparaître que « Université Bourgogne Franche-Comté ». Notez qu'il n'y a pas de « de », ce sera « Univ. Bourgogne Franche-Comté », indépendamment d'une répétition du type « Université de Bourgogne, Université de Bourgogne Franche-Comté ». Ce sera donc « Université Bourgogne Franche-Comté » seule qui apparaîtra, les directeurs de laboratoires avaient l'air tous d'accord là-dessus, pour éviter de sombrer dans le ridicule par des répétitions qui seraient interprétées comme autant d'erreurs de copier-coller par les éditeurs de journaux scientifiques. C'est déjà une très bonne nouvelle. Mais ce qui est très important, c'est de sensibiliser tous les gens autour de vous. Y compris quelqu'un qui vous soumet un papier. « Avez-vous bien mis la bonne adresse ? », c'est ce qu'il faut leur répondre. « Est-ce que vous avez bien changé l'adresse ? » C'est très important. D'autant plus qu'on demandera à la rentrée, après les vacances, aux directeurs de laboratoires de faire un relevé de ce qui a été soumis.

Cela est vraiment très important parce qu'il faut qu'on inscrive des chiffres pour le dossier qui sera soumis le 15 octobre. Evidemment, on les actualisera lors de l'audition prévue en janvier mais c'est vraiment là que le jury nous attend. Y aura-t-il un effet collectif visible dans la communauté à travers les deux régions ? Donc là,

sans l'aide de tous et de tous ceux qui siègent dans toutes les instances, à tous les niveaux, qui relayent et répètent ce message, c'est pour cela que je suis long là-dessus, j'insiste, on n'y arrivera pas.

De même, dans le délai qui est extrêmement court, obtenir des lettres d'engagement des industriels, chiffré. Cela n'apparaissait pas dans PIA1, en tout cas pour ceux qui sont passés IDEX dans le PIA1, dans les dossiers qu'ils ont publiés après. Certains dossiers gagnants qui ont été publiés ne mentionnent pas ce genre de détail. Ce n'était pas demandé à l'époque. Là, c'est une nouveauté qui va nous être demandée. Ce n'était pas dans le canevas de la soumission qu'on a faite en janvier, et là, ils demandent de voir si, effectivement, on a une force, un impact suffisant collectivement au niveau socio-économique. C'est ce qui nous est demandé.

Ce sont les deux points essentiels qui nous sont demandés. Je crois que nous ne sommes pas loin de gagner le concours. Ils veulent juste vérifier que ce n'est pas qu'un dossier écrit par une ou deux personnes dans un bureau, isolées du reste de la communauté. Ils veulent vraiment vérifier qu'il y a une dynamique qui implique tous les personnels parce qu'ils savent très bien qu'un coordinateur de projet seul ne va pas réussir à réunir une centaine de lettres d'engagement avec un montant chiffré en provenance de partenaires industriels potentiels.

Pour arriver à faire cela d'ici le 15 octobre, on n'a pas d'autre tactique que d'y aller tous azimuts. On ne peut pas se permettre de dire qu'on va faire une réunion tranquillement avec tel pôle de compétitivité, avec tel autre pôle de compétitivité et ainsi de suite. Nous travaillons déjà en parallèle au niveau du comité de rédaction et des personnes ressources autour de nous.

Je sollicite toutes les personnes, y compris dans cette assemblée, si elles ont des contacts avec des industriels, de les sensibiliser à ce point, de les inviter à se mettre en rapport avec moi et d'utiliser un flyer que l'on va diffuser largement dans la communauté. Il sera téléchargeable aussi. Vous pourrez ainsi le mettre dans les mains de tout partenaire économique ou socio-économique que vous pourriez rencontrer.

On a isolé trois actions importantes. On a résumé un petit peu ce qui est l'I-SITE surtout. On résume quelles sont les opportunités pour les entreprises. On a donc vraiment besoin qu'il y ait un effet avalanche de toute la communauté qui aide à remonter ce genre de lettres d'engagement. C'est vraiment sur cela que le jury nous met à l'épreuve, démontrer que ce n'est pas qu'un projet écrit dans un bureau. A la limite, que ce n'est pas un projet de consultant mais que la communauté en a envie.

Le Président.- Merci beaucoup, Alain. On a eu deux bonnes nouvelles pendant les vacances de Pâques avec la COMUE et I-SITE. On en a également eu une très mauvaise à laquelle on avait commencé de se préparer et qui est la confirmation par les services de l'Etat qu'un prélèvement a été opéré sur notre fonds de roulement au titre du budget 2015 à hauteur d'un million d'euros. En réalité, ce n'est, bien entendu, pas un prélèvement direct sur notre fonds de roulement qui est opéré puisque techniquement cela n'est pas possible. C'est simplement la mention qui est faite dans notre dotation de fonctionnement au titre de l'année 2015 que la somme qui nous est allouée comprend un million d'euros au titre d'autorisation de prélèvement sur le fonds de roulement de l'université.

Autrement dit, on nous impose, on nous force à prélever un million d'euros sur le fonds de roulement pour assurer le fonctionnement quotidien de l'établissement. C'est une des décisions qui m'a été communiquée par téléphone la

veille des vacances de Pâques et que, bien entendu, je désapprouve fortement. C'est une décision injuste. Elle est totalement démobilisante pour une communauté universitaire qui a consenti depuis des années des efforts importants, qui s'est engagée dans une politique appropriée de bonne gestion, conjuguant à la fois la maîtrise des dépenses et la capacité à investir, qui a donc été capable de se projeter vers l'avenir et qui subit cette pénalité.

Je voudrais dire aussi qu'il y a quand même un paradoxe important dans le fait que, d'un côté, l'Etat investit les universités d'une mission sociale importante et d'une responsabilité importante en termes de dynamique économique du pays pour l'avenir et qu'en même temps qu'on tient ce discours, finalement on prive les établissements de la capacité précisément à jouer ce rôle et à assumer cette mission.

Je suis en désaccord profond sur le fond. Je suis également en désaccord profond sur le marqueur qui est utilisé pour cette politique qui est de prendre en compte le nombre de jours de disponibilité de fonds de roulement. Cela ne veut pas dire grand-chose. Vous pouvez avoir un fonds de roulement très important mais si ce fonds de roulement, ce qui est notre cas, est fléché sur des investissements qui ont été votés par le conseil d'administration, résumer le fonds de roulement à des jours de disponibilité n'a véritablement aucun sens.

Je voudrais dire également que j'ai été assez blessé par la communication qui a été conduite par l'Etat, par le ministère, où on nous a dit de façon itérative que l'argent qui était prélevé était de l'argent qui dormait dans les universités. Cela a été dit de façon itérative.

Je voudrais simplement rappeler ici que le fonds de roulement de l'uB au 31 décembre 2014 est de 40 millions d'euros. Sur ces 40 millions d'euros, c'est très simple, il y en a 20, c'est la réserve prudentielle d'un mois de fonctionnement qui nous est imposée par l'Etat lui-même. Donc 20 millions d'euros. C'est en gros 15 millions pour un mois d'avance de masse salariale et 5 millions pour un mois d'avance de fonctionnement. C'est l'Etat lui-même qui nous impose cette réserve prudentielle. Les autres 20 millions d'euros font l'objet d'engagements qui ont été votés par le conseil d'administration, dans le cadre de programmes pluriannuels d'investissement notamment.

Au total, la seule fraction réellement mobilisable sur 40 millions d'euros, c'est-à-dire la seule fraction qui ne soit pas l'objet de projets, c'est 200 000 euros.

C'est donc quelque chose qui, incontestablement pour ce qui est de notre université, reflète une très mauvaise analyse de la structure réelle de notre fonds de roulement. Je pense qu'il aurait été intéressant que l'Etat comprenne bien que si l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises, vous et moi, et les particuliers ont la possibilité d'emprunter, les universités ne peuvent pas emprunter. Elles n'ont pas le droit d'emprunter. Donc si elles veulent investir pour l'avenir, elles n'ont pas d'autre option que de se faire un fonds de roulement. De fait, ne pas pouvoir emprunter et se voir confisquer une partie de son fonds de roulement est quelque chose qui est réellement très pénalisant.

On en est là aujourd'hui. On doit s'engager maintenant dans une procédure de dialogue avec les services de contrôle de gestion de l'Etat qui vont analyser la structure de notre fonds de roulement et qui, en fonction de la structure de ce fonds de roulement, vont nous dire ce qu'on peut prélever parce qu'il y a deux options. Je vois les choses d'une façon peut-être un peu simple mais il y a deux options.

Soit on nous autorise, et l'Etat lui-même nous autorise, à prélever sur les 20 millions d'euros de réserve prudentielle. Dans ce cas, la mesure pour nous sera

un petit peu transparente puisque d'une certaine façon, c'est 20 millions d'euros qui sont gelés et que l'Etat lui-même nous impose de conserver.

Soit l'Etat nous imposera de prélever sur la deuxième partie de notre fonds de roulement, les 20 millions d'euros qui sont fléchés sur de l'investissement. Si c'est le cas, cela nous imposera d'étaler, en fait, ce qu'étaient nos prévisions d'investissement. Je dis « étaler » parce que je voudrais vous redire qu'on a bien examiné ce qu'étaient toutes nos prévisions d'investissement et qu'on ne renoncera à aucune parce que toutes ont du sens. Vous les avez toutes votées au terme de débats qui ont été suffisamment approfondis et rien dans tout cela n'a vocation à être abandonné. Simplement, si c'est le cas, on sera contraint d'étaler notre politique d'investissement.

Normalement, cette phase de discussion avec les contrôleurs de gestion de l'Etat, dans les informations qu'on nous avait données, devrait se terminer vers la mi-juin. Donc on vous donnera, j'espère, au conseil d'administration de juillet davantage d'éléments. D'ailleurs, il faudra peut-être qu'on soumette au CA de juillet la demande de prélèvement sur le fonds de roulement. J'imagine. On vous donnera tous les éléments au mois de juillet puisque, bien sûr, on va faire ce prélèvement sur le fonds de roulement. On n'a pas d'autre option. C'est-à-dire que nous n'avons pas la marge de fonctionnement sur le budget qu'on a construit en 2015 pour fonctionner avec un million d'euros de moins. On ne peut pas. Donc de toute façon, on va être obligé de faire ce prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur d'un million d'euros. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Louis, tu as quelques informations plus personnelles à donner et, ensuite, on pourra prendre peut-être cinq minutes pour discuter de ces trois points, COMUE, I-SITE et budget.

M. de Mesnard.- D'accord, merci. Je rappelle à nouveau que c'est le premier conseil d'administration de Frédéric Debeaufort qui est venu en remplacement d'Annie Vinter qui partait à la COMUE. Cela aura des petites conséquences que l'on verra un petit peu plus loin sur la composition.

Ensuite, la nomination de Marie-Geneviève que j'ai remplacée à ce poste, ici, à la direction de l'ESPé. Marie-Geneviève est donc officiellement maintenant nommée directrice de l'ESPé. On l'a déjà félicitée mais on peut toujours renouveler nos félicitations.

L'IUVV a changé de directrice. Maintenant, c'est Mme Marielle Adrian qui a été élue directrice.

Enfin, Marie-France Mathieu sera nommée officiellement DGS à partir du 1^{er} juin 2015.

Le Président.- Merci, Louis. Je vous propose peut-être de prendre deux ou trois minutes pour discuter si vous avez des questions sur COMUE, I-SITE et cette question du prélèvement sur le fonds de roulement. Il n'y a pas de...

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je vais faire une petite intervention sur le fonds de roulement parce que je comprends votre position, Monsieur le Président, mais j'ai été regardé un peu aussi l'ensemble des prélèvements qui ont été faits sur l'ensemble des universités et, je suis désolé, mais quand je vois des universités qui ont 175 jours de fonds de roulement, c'est-à-dire la moitié du fonctionnement de leur année qui est mise dans ce qu'on peut appeler des réserves pour l'investissement ou quoi que ce

soit, je pense que l'université de Bourgogne a peut-être été victime aussi de ces abus de fonds de roulement parce que quand on arrive à être capable d'économiser 50 % de son fonctionnement dans un fonds de roulement, c'est qu'on n'a pas forcément besoin de cet argent-là. Quand on sait l'état de l'enseignement supérieur pour clôturer son budget, on peut comprendre que l'Etat peut y aller.

De plus, il n'y a pas que cet établissement puisqu'il y avait un grand nombre d'établissements qui étaient à plus de 120 jours. J'ai découvert cela. Plus d'un tiers. C'est quelque chose que l'on peut se dire quand on a de la richesse, oui mais quand on n'arrive plus à faire fonctionner notre fonctionnement annuel et que l'on met tout en investissement, à un moment, on arrive à ne plus faire tourner nos universités, et je comprends que le ministère, à un moment, aille récolter cet argent même si, malheureusement, comme vous le dites, peut-être que ceux qui avaient fait une réserve prudentielle en vue des investissements ont été les victimes collatérales.

Le Président.- Je vous remercie pour cette intervention. En fait, je comprends bien, le point de vue que vous exprimez est celui qui a été défendu par l'Etat, qu'on peut comprendre parce que l'Etat est effectivement dans une situation qui n'est pas facile. Pour le moins, pour ce qui concerne notre université, où le fonds de roulement est fléchi sur de l'investissement, spécifiquement pour notre établissement, c'est en tout cas une mesure que je persiste à trouver injuste et peu appropriée. Toujours est-il que maintenant, il va falloir qu'on s'organise pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible.

On va peut-être avancer dans l'ordre du jour, Louis, avec les verbatim.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 25 mars et 15 avril 2015

M. de Mesnard.- On passe à l'approbation des verbatim. Nous en avons deux.

Nos excuses pour le fait qu'il y ait deux verbatim à regarder mais ce n'était pas possible de passer le verbatim du 25 mars... Sur le verbatim du 25 mars, est-ce qu'il y a des observations à faire, des remarques. Non, donc je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (21 voix pour)

Maintenant, on va passer au deuxième verbatim, celui du 15 avril. Je pense que vous l'avez tous regardé mais sur le verbatim du 15 avril, il y a des observations, il y a une observation formulée par Laurence Maurel qui n'est pas là aujourd'hui. Je vous propose de vous en donner lecture. C'est page 26, à l'écran c'est ce qui apparaît tout en bas de la page, vous voyez la phrase « la prise en charge par les labos de ces pollutions chimiques. La question que je posais était : quelle était la prise en charge des laboratoires au financement de l'opération puisque j'imagine qu'une partie... » et sur la bande il y a une coupure de son. C'est complètement inaudible. Suis « et donc pouvez-vous préciser ? ». Alors Laurence Maurel souhaitait qu'on dise : « la question que je posais c'était : quelle était la prise en charge des laboratoires au financement de l'opération puisque j'imagine qu'une

partie est prise en charge par les laboratoires sur leur budget propre ». « Une partie est prise en charge par les laboratoires sur leur budget propre ».

Il se trouve qu'à la suite de la réponse faite par Dominique Delmas, on comprend quelle est la question.

Normalement, on ne fait pas de modification des verbatim puisque c'est le principe du verbatim. Le verbatim rend compte strictement de ce qui a été enregistré et non pas de ce qui a été dit parce que nous parlons tous entre nous, cela peut être micro éteint, etc. De toute façon, il faut que les modifications de verbatim restent exceptionnelles.

Moi-même, à un endroit de ce même verbatim, on n'entend pas ce que je dis et j'ai admis que je ne modifierai pas. Maintenant, on peut ouvrir une petite discussion pour savoir quoi faire. Souhaitez-vous qu'on tienne compte, à titre tout à fait exceptionnel, de la suggestion de Laurence ou considère-t-on que la réponse fait qu'on comprend la question ?

M. Rollin.- Je vais en parler puisqu'en plus, pour une fois que quelqu'un d'autre de mon côté, qui nous soutient, présente.... J'y suis opposé. Je l'ai déjà dit. Je crois qu'on a déjà eu cette discussion sur des modifications de verbatim. Le verbatim doit transcrire. Si on ne fait pas attention de parler devant le micro ou de ne pas allumer son micro, les propos ne doivent pas être retenus parce qu'après, à quel moment arrêtera-t-on l'interprétation plus tard ? Je ne suis pas pour qu'on modifie quoi que ce soit si ce n'est pas lisible.

M. de Mesnard.- C'est un petit peu le principe sur lequel on est, les modifications de verbatim doivent rester vraiment *a minima*, tout à fait exceptionnelles, voire... Que sais-je ? Mais vraiment, normalement, cela rend compte, encore une fois, pas de ce que l'on a dit mais de ce qui a été enregistré. C'est pour cela qu'il faut bien penser à allumer son micro et ne pas faire ce que je venais de faire parce que j'avais oublié d'allumer mon micro au début.

Alain.

M. Dereux.- Je n'ai plus un bon souvenir de cette réunion mais si je vois la page qui est incriminée, je vois surtout la page qui est après où un peu plus bas... Ce qui a l'air bizarre, c'est que ma réponse apparaît relativement complète un peu plus bas. Je n'arrive pas à comprendre là où c'était inaudible dans cet échange.

Une intervenante.- C'est ici.

M. Dereux.- C'est là ?

Une intervenante.- C'est à la question..., il faut ajouter cela.

M. Dereux.- D'accord... Oui... Dans la mesure où les réponses sont assez explicites, je crois qu'effectivement on ne va pas s'embêter.

M. de Mesnard.- Je rappelle qu'il y a un relevé des avis et décisions du conseil d'administration qui est publié et que c'est cela qui fait force de loi. Le verbatim n'est là que pour éclairer les personnels, les usagers, tous ceux qui voudraient avoir connaissance des débats du conseil d'administration. Mais c'est bien le relevé des avis et décisions du conseil d'administration qui fait foi.

Une intervenante.- (*Intervention inaudible.*)

M. de Mesnard.- Délibérations. Très bien. On passe au vote de ce verbatim tel qu'il est.

La proposition est : le verbatim n'est pas modifié.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Le verbatim est accepté en l'état.

Unanimité (21 voix pour)

Le Président.- Merci infiniment.

III) Questions financières

Le Président.- On va pouvoir maintenant aborder un important point consacré aux questions financières, avec notamment la présentation de la nouvelle proposition d'organisation budgétaire dans le cadre de la GBCP. Ce qui va vous être présenté aujourd'hui est le résultat d'une longue période de concertation qui a été construite à la fois par Dominique Delmas, le pôle Finances et la Direction générale des services et que Dominique va maintenant vous présenter.

1. Organisation budgétaire en mode GBCP

M. Delmas.- Je vais donc bien parler devant le micro (*rires*). ...(*Problème d'affichage du diaporama*)... Je peux prendre mon ordinateur, cela ira plus vite.

M. de Mesnard.- C'est Office 2015 et toi, tu as... C'est le dernier Office.

M. Delmas.- C'est parfait... C'est super... Aujourd'hui, je vais vous présenter la nouvelle organisation budgétaire en mode GBCP, comme l'a souligné le Président, qui est le fruit d'un résultat très important entre les différents directeurs de composantes et RA des composantes, mais également le pôle Finances et la Direction générale des services. Juste après viendra un bilan, après un an de fonctionnement, sur l'autonomisation des laboratoires pour vous rappeler que vous aviez voté une étude pilote sur l'autonomisation financière de trois laboratoires. Finalement, vous allez voir que cela préfigurait, sans le savoir, on était précurseur, cette organisation budgétaire en mode GBCP. Dans un troisième temps, nous vous présenterons les nouvelles modalités de calcul des heures complémentaires pour 2016 qui, là encore, est aussi le fruit d'un important travail du pôle Pilotage avec les différentes composantes, directeurs de composantes et responsables administratifs.

Je vous rappelle ici, sur cette première diapositive, le calendrier initial. Comme vous le voyez, cela avait déjà débuté au 20 octobre dernier, avec la constitution de groupes projets sur notamment l'impact organisationnel, de manière à établir un état des lieux de l'organisation actuelle et effectuer également une proposition de la cible macroscopique et de la cible détaillée.

Ces groupes projets ont à la fois associé les instances, à savoir les directeurs de composantes, les directeurs de laboratoires, mais également les responsables administratifs.

Un certain nombre de réunions ont eu lieu. Un ensemble de premières structurations a été présenté au congrès de décembre de l'année dernière, suivi de deux réunions au mois de janvier avec l'ensemble des directeurs de composantes et de laboratoires et responsables administratifs, ce qui a permis de valider déjà une première structuration en mode GBCP.

A partir de mars dernier ont été constitués des groupes projets « trajectoire » de manière à établir un plan d'actions beaucoup plus détaillé, à former les différents acteurs qui seront engagés dans cette réforme GBCP qui quand même, je vous le rappelle, est une réforme qui a lieu à peu près tous les 50 ans. Donc vous voyez l'impact que peut avoir une telle structuration sur le fonctionnement de notre établissement.

Ensuite viendra, à partir de juin 2015, un gros projet « système d'information » de manière à paramétrer SIFAC, à former les différents agents qui seront amenés à mettre en place cette nouvelle réforme GBCP, de manière à basculer en 2016. Ça, c'était le calendrier initial.

Nous avons eu une bonne nouvelle au pôle, l'Etat a décidé de basculer cette réforme du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017, ce qui nous laisserait un an de battement, à la condition qu'il y ait 19 établissements qui soient expérimentateurs de cette mise en œuvre de GBCP au 1^{er} janvier 2016.

Notre université de Bourgogne a fait le choix, effectivement, de ne pas être dans ces 15 ou 19 établissements expérimentateurs de manière à se laisser de la marge et surtout de manière à mieux former le personnel et puis surtout à accompagner le changement auquel va aboutir cette réforme GBCP. C'est ce que je vous ai mis ici en jaune, le report du calendrier doit permettre de renforcer l'efficience de la fonction financière.

Juste un petit rappel sur l'existant. A l'heure actuelle, nous avons un ordonnateur et ensuite, à l'issue des DOM, nous dispatchons les différents financements aux composantes, laboratoires et services.

A l'heure actuelle, vous le voyez, nous avons 45 unités budgétaires, 243 logins SIFAC actifs (cela veut dire plus de 240 intervenants), 565 centres financiers. Tout cela peut aboutir, malheureusement, à des risques d'erreurs qui sont très importants. Là encore, on a des mailles extrêmement fines, qui aboutissent à des contrôles bloquants, puis les services faits, avec une absence d'habilitation. Cela était également une remarque des magistrats de la Cour des Comptes qui nous avaient également dit qu'il fallait absolument réduire ce nombre d'unités budgétaires et ce nombre qui est extrêmement important de centres financiers. Et c'est ce à quoi va aboutir, en tout cas, cette réforme GBCP.

Les buts de cette GBCP juste en deux diapositives pour vous remettre un petit peu les idées par rapport à cette réforme.

Elle va permettre surtout, premièrement, de recentrer le personnel sur son cœur de métier vers une spécialisation, en tout cas, de la fonction financière, avec essentiellement pour objectif majeur de développer une stratégie de formation et de recherche. Cela est quelque chose d'extrêmement important pour vous, membres du CA, et pour les différents membres des conseils, que ce soit la Commission de la Recherche ou de la CFVU, d'avoir vraiment une lisibilité des sommes qui sont allouées à la formation et à la recherche, de manière à conduire la stratégie, à ce que vous soyez vraiment porteurs de cette stratégie.

Décliner et chiffrer cette stratégie en programmation budgétaire. Cela revient, en fait, à une programmation de ce que l'on fait déjà, notamment pour les PPI, à une programmation pluriannuelle. Cela est très important.

Planifier la stratégie immobilière. On le verra, nous allons proposer un budget annexe patrimoine, ce qui va permettre ensuite peut-être de conduire à la dévolution de notre patrimoine.

Anticiper les investissements.

Définir les flux de circulation de la formation en mode GBCP.

Et puis surtout quelque chose que je vous ai mentionné précédemment, c'est clarifier le rôle des acteurs qui doivent être recentrés sur leur cœur de métier.

Donc prendre en compte la dimension pluriannuelle, je viens de vous l'évoquer.

Et puis surtout quelque chose qui est important dans le renforcement du lien ordonnateur/comptable afin de piloter de manière très fine l'établissement et de disposer d'une comptabilité analytique opérante.

Voilà la nouvelle organisation GBCP telle qu'elle est proposée et telle qu'elle s'impose à l'ensemble des établissements publics : l'ordonnateur, des centres de responsabilité budgétaire (CRB), des centres de services partagés (CSP) et ensuite les composantes, laboratoires et services dans lesquels nous aurons les services opérationnels (SO).

L'ordonnateur, lui, va avoir ce qu'on appelle une autorisation d'engagement qui est la limite supérieure des engagements pouvant être pris par l'établissement au cours d'un exercice budgétaire, c'est-à-dire au cours d'une année civile. Le fait générateur de la consommation de ces autorisations d'engagement est un engagement sur un montant ferme et déterminé vis-à-vis d'un tiers, y compris sur la part qui sera décaissée sur les exercices futurs.

Egalement au niveau de l'ordonnateur, nous allons disposer de crédits de paiement qui est la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice. Le fait générateur de la consommation de ces crédits de paiement est le moment où l'agent comptable paie une dépense.

Ensuite, lorsqu'on vient au second niveau, c'est-à-dire les centres de responsabilité budgétaire ou CRB, ils représentent, quant à eux, le niveau le plus élevé dans l'organisation budgétaire et correspondent aux ordonnateurs. On verra que l'on a des CRB qui peuvent être répartiteurs de crédits, d'autres qui ne le sont pas. On aura donc les CRB au niveau de l'ordonnateur principal ou des ordonnateurs secondaires délégués. Que sont les ordonnateurs secondaires délégués ? C'est, par exemple, les IUT ou encore les écoles d'ingénieurs.

Ces CRB reçoivent des objectifs et des moyens lors, bien sûr, des DOM qui seront toujours présents. Les CRB peuvent être répartiteurs, comme je le disais, de crédits en euros et en emplois au terme du dialogue de gestion. Les CRB doivent disposer de marge de manœuvre dans la consommation des moyens alloués, les crédits étant fongibles, bien sûr toujours dans le respect de la limitation des enveloppes par nature. C'est un point extrêmement important puisqu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de fongibilité. Il n'y a pas de possibilité de fongibilité. Or, dorénavant, on pourra faire de la fongibilité. Par exemple, de la fongibilité, on va le voir, entre laboratoires.

Ensuite vient ce que l'on appelle les centres de services partagés ou CSP qui vont, en fait, être tout simplement des plateformes support, des plateformes techniques, comme c'est le cas par exemple pour la plateforme des cinq UFR. Cela correspond, en fait, à des centres de gestion pour le compte des autres services. Ils

agissent comme des prestataires de services avec, justement, les centres de responsabilité budgétaire ou, justement, les services opérationnels de leur périmètre. Il appartient donc à chaque établissement de déterminer le niveau, le positionnement et le nombre pertinent de ces CSP. C'est ce que je vais vous présenter juste après qui est, en fait, le résultat de la discussion avec les différents partenaires et directeurs de composantes.

Ensuite vient le dernier niveau, qui est au sein des composantes, des laboratoires et des services, qui sont les services opérationnels qui représentent le niveau de détail sur lequel porte la programmation et au sein desquels se réalise l'exécution des dépenses et des recettes. Ils disposent, eux, d'une enveloppe globale de crédits alloués dans le cadre du dialogue de gestion et vont avoir ce qu'on appelle des autorisations de dépenses où ils vont fournir les informations sur leur programme d'activité, sur l'expression de leurs besoins, sur leurs prévisions de ressources propres et consomment des crédits qui leur sont alloués. Je vous ai mis des exemples. Sont de leur ressort aussi bien les demandes d'achat, la validation des bons de commande, la validation des services faits que les échanges sur leurs recherches, etc.

A l'issue de ces discussions et de ces réunions avec les différents acteurs de notre établissement, nous avons abouti à une organisation qui est adaptée aux différentes situations avec, vous le voyez, une répartition par cylindre, avec tout ce qui concerne la formation, tout ce qui concerne la recherche avec les laboratoires de recherche, les ordonnateurs secondaires que sont les IUT et les écoles d'ingénieurs, et les services support.

Ensuite vont venir des plateformes support, des plateformes techniques qui peuvent être soit uniquement communes pour un seul des cylindres comme, par exemple, les services support, ou peuvent être transversales et peuvent aussi bien, vous allez le voir, concerner une UFR avec différents laboratoires qui y sont rattachés ou encore des ordonnateurs secondaires. Donc on va avoir une organisation en cylindre par type d'activité, avec des CSP transversaux ou des CSP resserrés qui vont correspondre à un seul cylindre.

Quand on regarde ce qui a découlé de ces discussions, on va avoir tout d'abord le budget principal, l'ordonnateur principal avec un CRB où, cette fois-ci, le CRB est répartiteur de crédits. C'est donc le niveau central qui est préconisé justement par le mode GBCP.

Comme je vous l'ai dit, nous allons avoir un budget annexe immobilier qui est à la fois un CRB et un CSP. Cela va permettre, en fait, d'avoir une vraie lisibilité sur tout ce qui concerne l'investissement et le fonctionnement de notre patrimoine. C'est quelque chose de très important.

Ensuite, nous allons pouvoir définir cinq grands groupes, à la fois la formation initiale et continue, tout ce qui concerne la recherche et la valorisation, l'ESPé pour qui il nous est imposé par l'Etat d'avoir un cylindre, l'ordonnateur secondaire puis nos services support.

A ces cinq domaines, on va dire, vont être affectés des CRB. Ces CRB seront, eux, non répartiteurs de crédits. Les CRB au niveau des ordonnateurs secondaires, donc IUT et écoles d'ingénieurs, eux, peuvent jouer, par contre, un rôle de pilotage de l'exécution budgétaire.

Lorsqu'on regarde sur un détail plus fin, vous le voyez, la formation initiale et continue va comprendre l'ensemble de nos UFR donc Droit, Science économique, Lettres, Langues, etc., ainsi que le SEFCA, l'apprentissage et l'UMDPCS.

En ce qui concerne le domaine Recherche et Valorisation, vous allez retrouver l'ensemble des laboratoires présents dans notre établissement.

Ensuite vient l'ESPé.

Dans les ordonnateurs secondaires vont être présents à la fois les différents instituts, les écoles d'ingénieurs et également, ce qui paraissait assez logique, les sites délocalisés.

Au niveau du dernier domaine qui correspond aux services support, vous allez voir les différents pôles : Relations internationales, Vie institutionnelle, PSIUN, pôle Formation et Vie Universitaire, etc.

Donc là, je vous ai défini les cinq domaines avec les CRB. Maintenant, il s'agit de positionner ces plateformes techniques. Ce sont des plateformes support où on va vraiment avoir une spécialisation du cœur de métier.

Les discussions que l'on a eues en février se sont vraiment attachées à ce que l'on ne bouscule pas les gens et à ce que l'on conserve la typologie de notre établissement. Il ne s'agit pas de déplacer des antennes, par exemple, de STAPS à Economie, etc. On s'est vraiment attaché à ce qu'il y ait une cohérence et un lien toujours entre les antennes déjà présentes, les laboratoires et éventuellement les ordonnateurs secondaires.

Quand on regarde ici, le premier CSP sera un CSP, vous le voyez, qui est transversal, donc un CSP jaune. En fait, c'est l'exemple typique des plateformes des cinq UFR. Vous voyez, on a Droit, Sciences Economique et Politique, Lettres et Philosophie, Langues et Communication, Sciences Humaines et Sociales, et la logistique, bien sûr, des cinq UFR, avec la dizaine de laboratoires qui sont affectés à ces UFR, avec en ordonnateur secondaire, l'IAE. Donc on aura ce CSP transversal.

Deuxième CSP, Sciences et Techniques, avec, on va le voir, les laboratoires ICB et ICMUB (on verra un exemple juste après dans l'autonomisation financière qui est un réel succès par rapport à cela), l'IMB, le LE2I, puis l'ESIREM, bien sûr, en ordonnateur secondaire.

Ensuite vient SVTE. Alors c'est vrai qu'une des questions au tout début de ces réunions était de savoir s'il ne fallait pas avoir un CSP transversal entre SVTE et Sciences de Santé puisqu'on a des thématiques assez communes. Et justement, dans ce respect un petit peu de la distance entre les UFR, de la typologie dans les UFR, on a choisi de positionner deux CSP distincts. Donc on va avoir un CSP qui sera positionné au niveau SVTE, avec les laboratoires qui y sont rattachés, également le Centre de zootechnie, le CSGA, PAM et la chaire Unesco, puis dans les ordonnateurs secondaires, l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin.

Quatrième CSP affecté à tout ce qui concerne les Sciences de la Santé et les trois laboratoires, les trois grands centres qui sont présents dans cette UFR.

Cinquième CSP, le STAPS avec les deux laboratoires, le SMPS « motricité-plasticité », et puis il paraissait également assez logique que le SUAPS qui est, on va dire, dans la même aire, soit rattaché à ce service support.

Ensuite, nous avons choisi de faire un seul CSP qui concerne le SEFCA, l'apprentissage et l'UMDPCS.

Ensuite vient un CSP, cette fois-ci, qui est commun entre les ordonnateurs secondaires et les laboratoires. Cela va concerner l'ISAT, le campus de Nevers, avec le laboratoire DRIVE.

Ensuite vient l'ESPé. L'ESPé est à la fois CRB et CSP. Néanmoins, il y aura également les sites délocalisés sur Nevers, Auxerre, etc. plus, bien évidemment, le laboratoire de recherche qui concerne l'IREDU.

Ensuite vient un CSP plus axé sur Le Creusot, avec l'IUT du Creusot, le campus Le Creusot, le centre Condorcet.

Ensuite vient l'IUT Dijon Auxerre, avec le campus Auxerre.

Enfin, l'IUT Chalon, avec le campus Chalon.

Au final, vous le voyez, si on résume, nous avons :

- un CSP multi-CRB avec un laboratoire autonome, qui est la configuration actuelle de l'antenne plus les cinq UFR plus la MSH,
 - un CSP Sciences et Techniques avec deux laboratoires autonomes qui sont l'ICMUB et l'ICB plus l'ESIREM et également le laboratoire de mathématiques,
 - un CSP Sciences de Santé,
 - un CSP SVTE,
 - un CSP Formation continue et Apprentissage, et
 - quatre CSP dans les sites : Nevers, Le Creusot, Dijon, Chalon-sur-Saône,
 - un CSP ESPé,
 - un CSP Services support et, bien sûr,
 - le CSP qui concerne le budget annexe immobilier qui, lui, possède également un CRB,
- soit au total douze CSP.

Je vous remets ici la dernière diapositive sur cette organisation globale en mode GBCP et je voudrais m'associer à ce que le Président a dit juste avant cette présentation et vraiment féliciter l'ensemble des acteurs, le pôle Finances et l'ensemble des responsables administratifs, des directeurs de composantes et de laboratoires qui vraiment ont pris la mesure de cette réforme et se sont prêtés vraiment au jeu de cette nouvelle organisation.

M. de Mesnard.- Merci, Dominique. On prend des questions ou des remarques. Qui veut intervenir ?

Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Pour l'ESPé, j'ai bien compris que l'Etat vous avait imposé un CRB mais, du coup, vous, vous nous imposez un schéma très compliqué puisqu'on est à la fois CRB/CSP, là en violet. L'ESPé tout seul, que va-t-il recouvrir ? De quoi vont s'occuper les ordonnateurs secondaires sur les sites délocalisés ? Et l'immobilier, je suppose, va aussi s'occuper du budget annexe concernant tout l'immobilier des sites. Donc en fait, on va être éclaté. Au lieu d'être reconnu CRB/CSP par l'Etat comme c'était le cas finalement, nous ici, on est complètement éclaté sur trois CRB/CSP. Je trouve que c'est très complexe.

M. Delmas.- En fait, non, pas tellement parce qu'au niveau de l'ESPé, tu vas pouvoir gérer l'ensemble des moyens qui te sont alloués dans les DOM aussi bien au niveau des ordonnateurs des sites délocalisés qu'au niveau de l'ESPé centrale. Sylvie, peut-être pouvez-vous compléter là-dessus.

Mme Gigarel.- Si on regarde, en fait, la cartographie qui est réalisée, on voit que le site délocalisé ESPé est de la même couleur que l'ESPé. C'est-à-dire qu'en fait, le CRB ESPé sera travaillé au niveau du CSP des actes de gestion au niveau local. C'est-à-dire qu'on a essayé de mutualiser sur chaque campus, en fait, l'ensemble des partenaires qui étaient présents. Par exemple, si on prend le site de Nevers, il y aura une antenne financière commune pour l'ISAT, pour l'ESPé, pour le site de Nevers. Par contre, vous le voyez, comme la couleur est toujours mauve vous

concernant, au niveau du CRB, vous serez rattachés. Vous aurez toute la lecture de l'ESPé, quel que soit le lieu d'exécution des dépenses et des recettes en dehors du patrimoine qui, lui, de toute façon, comme pour toutes les autres composantes, fera partie du budget annexe.

M. Delmas.- Ce qui est important, c'est que tu vas avoir au niveau du site délocalisé un service opérationnel. Cela est important pour les acteurs qui sont sur place. Après, que ce soit imputé sur tel ou tel compte, cela sera au niveau du...

Mme Gigarel.- Cela sera rattaché à l'ESPé.

M. Delmas.- Cela sera rattaché à l'ESPé.

Mme Gerrer.- Oui mais vous court-circuitez, en fait, les relations entre l'ESPé sur le campus et les sites finalement. Au lieu d'avoir une dépense, par exemple... Je voudrais avoir des exemples concrets parce que...

M. Delmas.- Un ordre de mission. Un ordre de mission. Tout simplement, quand tu es dans un laboratoire, tu fais un ordre de mission. Après, que ce soit imputé sur le compte A309 ou A machin, cela t'est égal. Toi, ce que tu veux, c'est que l'acteur au Creusot puisse partir, qu'il puisse avoir son ordre de mission. Après, que toi, tu vas jongler au niveau central entre l'A309, une autre convention, un autre centre financier, peu importe. Tu vois ? En fait, c'est cela. C'est le degré de maille qui va être juste différent. Mais il faut qu'au niveau des sites, que ce soit les sites délocalisés mais aussi au sein des composantes, ce ne soit pas une sous-couche qui rajoute si tu veux. Cela doit être opérationnel. C'est comme ce qui se passe au CNRS ou à l'INSERM où quand tu as envie de commander quelque chose ou de partir, tu envoies ton ordre de mission et après, en central, il y a de la fongibilité. C'est leur travail. Tu vois ? Théoriquement, il n'y a pas de coupure de lien. C'est de la fonctionnalité.

Mme Gerrer.- On verra sur le terrain comment cela se passe mais j'ai l'impression que l'on casse l'axe ESPé/sites et, pour moi, cela n'est pas bien.

M. Delmas.- Au contraire. On fortifie les sites parce que comme on veut...

Mme Gerrer.- Si l'ISAT décide, c'est l'ISAT qui aura un rôle... (*suite inaudible*).

M. Delmas.- ...Si, au niveau du site, tu n'as personne... Par exemple, ton ordre de mission. Quand tu as envie de partir, tu aimes bien avoir un interlocuteur, ...

Mme Gerrer.- Exactement.

M. Delmas.- ...quelqu'un à qui tu puisses expliquer « Je vais partir à telle date. Non, je préfère que ce soit telle heure plutôt que telle heure parce que je ne suis pas du matin », etc. Si tu mets tout au niveau de l'ESPé centrale, tu n'auras plus cette proximité. C'est ce qu'a revendiqué l'ensemble des collègues avec qui on a discuté, d'avoir justement toujours cette proximité avec les gens.

Mme Gerrer.- Y avait-il des collègues de l'ESPé dans les discussions ?

M. Delmas.- Il y a eu des... Oui.

Mme Gigarel.- Jean-Denis fait partie du groupe de travail.

M. Delmas.- Oui, il y a eu des RA.

Mme Gigarel.- Je voudrais... Est-ce que je peux ?

Intervenant.- Oui, Sylvie.

Mme Gigarel.- Si vous voulez, vous disiez tout à l'heure que l'ISAT va décider, non. Le centre de services partagés est vraiment un prestataire de services qui est complètement indépendant hiérarchiquement, d'ailleurs, de l'ISAT, si on reprend le cas de l'ISAT, ou de l'ESPé. C'est vraiment quelqu'un qui agit pour le compte de, qui structure les actes de gestion, qui les sécurise, qui les fiabilise.

Maintenant, dans la deuxième étape qui va démarrer sur la définition de la cible microscopique, on va travailler avec l'ensemble des CSP parce que l'idée n'est pas de dupliquer ce qui existe aujourd'hui au niveau de l'antenne financière des cinq UFR. C'est vraiment d'avoir des centres de services partagés qui soient adaptés au périmètre d'intervention sur lequel ils vont agir. Il y aura, d'ailleurs, des conventions de prestations de services qui vont fixer les objectifs et les attentes.

S'agissant de l'ESPé, vous serez associés à la rédaction des deux centres de services partagés qui vont vous préoccuper, celui en central, celui de Nevers, si on ne prend que celui de Nevers, et celui de chacun des sites. Donc cela fait quatre en tout pour vous.

Typiquement, on ne peut pas redupliquer des fonctions financières. Ici, l'idée est de diminuer les acteurs, de les spécialiser. Et là, avec les cylindres que vous avez vus tout à l'heure, typiquement, vous aurez la vision complète des dépenses qui sont réalisées au niveau de l'ESPé.

M. Delmas.- Ce qui est très important à comprendre, c'est que les CSP sont juste des plateformes support, des plateformes techniques. C'est tout. Ils ne décident en rien d'une fongibilité. Ils ne décident en rien d'une répartition de crédits. Ce n'est pas leur métier. Ce n'est pas leur job. C'est vraiment un service support technique. Et on va justement vers une spécialisation financière. Quelqu'un qui sera plus, par exemple, sur la récupération de TVA. Quelqu'un qui sera plus sur l'ordre de mission. Ce sont des choses comme cela. Cela n'a pas de caractère décisionnaire.

Mme Gerrer.- Je veux bien vous croire.

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre, sur les cinq UFR, le schéma qui est proposé là fonctionne très bien...

Mme Gerrer.- Je le sais bien mais les UFR, cela n'a rien à voir avec l'ESPé.

M. de Mesnard.- ...et ce n'est pas l'antenne financière qui prend des décisions.

Mme Gerrer.- Mais c'est un schéma complètement simple par rapport au système ESPé qui est complètement éclaté. Tu ne peux pas comparer. Ce n'est pas possible. Je le sais bien, j'étais au départ de l'antenne des UFR. Donc je vois bien comment cela a fonctionné. L'antenne des UFR, c'est cinq UFR différentes alors que là, c'est une ESPé éclatée. Donc ce n'est pas du tout le même système.

M. de Mesnard.- En fait, il me semble que ta préoccupation est celle du pouvoir décisionnaire. Supposons qu'un missionnaire, comme on le dit...

Mme Gerrer.- Il y a cela mais j'ai l'impression qu'on va avoir des flèches dans tous les sens. J'ai cela un peu qui m'inquiète.

M. de Mesnard.- Non mais supposons qu'un missionnaire dans un site délocalisé demande un déplacement exagérément coûteux, *in fine* c'est toi qui vas décider si tu lui accordes ou pas ce déplacement qui serait peut-être un colloque passionnant mais à l'autre bout de la terre, etc.

Mme Gerrer.- Oui mais est-ce qu'on ne va pas perdre du temps ?

M. de Mesnard.- *In fine* c'est toi, directrice de l'ESPé, qui vas le signer. Ce n'est pas le site délocalisé, ...

Mme Gerrer.- Oui mais est-ce qu'on ne va pas perdre du temps ?

M. de Mesnard.- ...me semble-t-il.

Mme Gigarel.- Il y a tout un tas d'outils dématérialisés qui vont accompagner justement la GBCP également.

Mme Gerrer.- Cela va faire encore une série de mails dans tous les sens, en fait.

Mme Gigarel.- Pas sûr. Tout dépend de comment vous souhaitez vous organiser ensuite sur place et cela, on l'écrira lorsqu'on définira les objectifs et les moyens du centre de services partagés de chacun des sites.

Mme Gerrer.- Je pense que c'est une complexification pour l'ESPé mais bon...

M. de Mesnard.- Il y a Jean-Emmanuel mais je voulais juste ajouter sur mon intervention, la compléter...

Mme Gerrer.- Pardon.

M. de Mesnard.- ...Marie-Geneviève, vous pouvez très bien décider qu'en dessous de tant d'euros, c'est le site délocalisé qui peut signer pour un petit déplacement. C'est très classique dans les entreprises. Dans les organisations, cela se pratique couramment. Au-dessus d'une certaine somme un peu importante, c'est le niveau central qui prend la décision. Cela n'a absolument rien d'extraordinaire. Je crois que cela n'enlève rien au pouvoir décisionnaire.

Ceci dit, Jean-Emmanuel Rollin avait demandé la parole.

M. Rollin.- Je comprends un peu mieux la philosophie du point de vue organisationnel, financier et prise de décision, et les différentes structures. J'ai une question qui va arriver parce que, si je comprends bien, il va y avoir une révolution quelque part vis-à-vis des personnels puisqu'on veut recentrer sur les corps de métier, professionnaliser en particulier. Cela veut dire qu'il y a toute une étape à passer, c'est la lecture des fiches de poste, la rédaction. Donc à un moment ou à un autre, j'espère que les instances consultatives ne seront pas oubliées parce qu'à partir du moment où il y a une réorganisation du travail, il y a une obligation de passer devant les instances consultatives. Je le rappelle quand même parce que j'ai l'impression que cette partie... J'entends parler de plateformes, de création. Même si ce sont des plateformes financières, il y aura nécessité d'y passer. Il y a donc quand même derrière... Et encore, je crois que c'est bien que cela ait été repoussé à 2017 parce que là, je ne vois pas comment en l'espace de six mois, on pouvait passer, au 1^{er} janvier 2016. C'était impossible.

Le Président.- Bien sûr. On a parfaitement conscience de cela, Monsieur Rollin. Bien sûr. J'aurais tendance à dire que ce qu'on vous présente aujourd'hui est l'aboutissement de pas loin d'une année de travail de réflexion, assez technique finalement, mais au jour où le CA aura voté cette nouvelle architecture, on entre dans la seconde phase, la phase ressources humaines, qui est la phase incontestablement la plus difficile, la plus prégnante de ce projet. C'est la raison pour laquelle, quand on a été confronté au choix de savoir si on souhaitait faire partie de la quinzaine d'établissements qui étaient un peu les préfigurateurs et qui mettaient en place le dispositif en place pour 2016 ou se donner une année de plus, j'ai préféré qu'on se donne jusqu'à 2017 parce que précisément on n'a pas à faire ce travail de ressources humaines qui est la vraie question de fond. On aura, en fait, un peu plus d'un an et je me satisfais pleinement de cette chose-là. Mais vous avez raison.

Evidemment, maintenant, en réalité, du jour où cette architecture est votée par le conseil d'administration, j'aurais tendance à dire que le chantier va se déplacer fortement du côté de la Direction des ressources humaines de façon à mettre en place, effectivement, toutes les mesures qu'il faut et qui, bien sûr, seront discutées avec les instances.

M. de Mesnard.- Cédric Clerc.

M. Clerc.- J'avais aussi une remarque un petit peu sur les mêmes points pour savoir ce qui préfigure. C'est-à-dire que les personnels seront ensuite affectés dans les CSP et non plus comme actuellement dans un laboratoire ou une composante. On sera affecté à un CSP donc, quelque part, à plusieurs composantes en même temps. C'est cela si je comprends bien. C'est ce qui se pratique un peu dans les autres administrations qui sont déjà passées.

M. Delmas.- Pour l'instant, c'est à définir en partenariat avec les laboratoires et les UFR. Mais c'est vrai que même si, comme l'a mentionné Sylvie, cela sera adapté au cas par cas, à la typologie de chaque sous-groupe, l'exemple-type est la plateforme des cinq UFR. Je vais vous montrer à travers l'autonomisation, notamment financière, du LEAD que, finalement, cela a très bien fonctionné, avec un personnel administratif du laboratoire du LEAD qui est resté au sein du LEAD et un

personnel administratif qui est resté au sein de l'antenne des cinq UFR. Finalement, vous allez le voir, au niveau de la fonctionnalité, cela a très bien marché et, surtout, les gens se sont spécialisés dans un certain nombre de fonctions financières et de domaines. Donc cela n'implique pas forcément une réaffectation. C'est quelque chose dont il faudra qu'on discute justement avec les différents partenaires.

Surtout qu'on va aller, vous allez le voir, vers une dématérialisation des documents. Cela est aussi un point très important qui a été souligné notamment, je m'en souviens, par un certain nombre de personnels du STAPS qui avaient justement cette crainte de pouvoir être réaffectés sur des CSP qui ne seraient pas à proximité de leur environnement, etc. La dématérialisation est un point capital.

Et puis surtout tenir compte de la typologie et de l'environnement. Comme l'a souligné M. le Président, cela sera un travail, comme celui que l'on a effectué là, de dialogue et en fonction aussi des impératifs.

M. Rollin voulait intervenir.

M. de Mesnard.- Il y avait Mme Desseigne d'abord et, après, à nouveau Jean-Emmanuel Rollin.

Mme Desseigne.- J'aurais voulu poser une question par rapport aux CSP transversaux parce qu'en regardant, je suis en train de me demander s'il serait possible d'imaginer un dispositif, par exemple, pour les dépenses documentaires. Il y a des dépenses documentaires qui majoritairement se font au sein du pôle Documentation, bien sûr, mais il y a aussi des dépenses documentaires qui se font au niveau des composantes. Pourrait-on imaginer un dispositif où les dépenses documentaires qui se font au niveau des composantes soient effectuées par un pôle Documentation, qui serait évidemment en relation avec les composantes, mais qui permettrait, du coup, de donner une visibilité de l'ensemble des dépenses documentaires. Je pense particulièrement aux périodiques qui sont quand même un système assez complexe de gestion. Du coup, cela permettrait d'avoir une meilleure visibilité de la dépense et aussi d'alléger des tâches de gestion pour les composantes parce qu'il y a quand même du monde dans toutes les composantes qui font ces bons de commande pour qui ce n'est pas toujours évident de comprendre la dépense, dans le cadre du marché des périodiques notamment, parce que sur les monographies, c'est un petit peu plus simple, mais on a des collègues qui visiblement ne comprennent pas bien cette dépense. Je me disais que cela pourrait aussi avoir un intérêt de la mutualiser.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel Rollin avait encore une intervention.

M. Rollin.- Oui mais c'est toujours une question un peu pratique par rapport aux personnels, c'est-à-dire que là, directement, va être concerné l'ensemble des personnels qui travaillent sur les fonctions financières et qui sont affectés à l'université de Bourgogne, même ceux qui sont affectés par le CNRS, par l'INRA, de ces grands organismes parce qu'on sera obligé de passer par là.

M. Delmas.- Théoriquement, les personnels CNRS ou des grands organismes appartiennent, en tout cas, aux UMR et ne peuvent pas être réaffectés à ces CSP.

Par contre, ce qui se passe, on va le voir avec l'ICB et l'ICMUB, il y a eu un partenariat qui a été très bien effectué avec l'antenne des Sciences et Techniques.

Ce qui a été réalisé, et c'est vraiment extrêmement positif, c'est qu'il n'y a plus eu de doublons. En fait, l'ICB et l'ICMUB avaient leur propre budget et Sciences et Techniques faisait également leur budget. Donc finalement, on avait une redondance des fonctions. Et là, finalement, on va vers une simplification administrative. Cela permet de libérer du personnel de l'UFR Sciences et Techniques qui est submergé par son travail et de faire d'autres tâches qui sont plus affectées à la formation, par exemple. L'ICB et l'ICMUB, c'est vrai, qui sont des gros laboratoires, qui ont du personnel administratif de leur tutelle CNRS, permettent d'absorber cette fonction financière.

Ce qui n'a pas été forcément le cas du LEAD, vous voyez. Le LEAD est l'exemple inverse. Le LEAD s'est appuyé sur la plateforme des cinq UFR de manière justement à pouvoir être autonome.

Selon la typologie, il faudra adapter en fonction. C'est sûr que de grosses UMR... On va prendre, par exemple, le centre INSERM. Le centre INSERM a du personnel administratif INSERM qui pourrait très bien être dans la même configuration que l'ICMUB et l'ICB et absorber la fonction financière. Cela dépendra, en fait, de la typologie, de la taille, etc.

M. de Mesnard.- Bien. Est-ce qu'il y a... Oui ?

M. Lalouette.- Ce qui veut dire qu'en cible, on resterait sur ce qui peut se faire actuellement pour les laboratoires qui sont autonomes, à savoir un centre de services partagés qui n'est pas le grain le plus fin d'administration, avec des services administratifs qui sont maintenus dans les laboratoires et qui travaillent en parallèle des centres de services partagés. Ce serait cela. C'est-à-dire qu'on garderait une autonomie propre. On travaillerait en direct avec le CRB et on n'aurait pas à intervenir avec le CSP.

M. Delmas.- Oui, disons que ce serait surtout en complémentarité. Il faut vraiment qu'il y ait une complémentarité entre les plateformes techniques et le service administratif propre de votre UMR.

M. Lalouette.- C'est cette articulation qui...

M. Delmas.- Qui va être à préciser.

M. Lalouette.- Qui doit être précisée parce que c'est vrai que je pense que cela apporte du trouble.

M. Delmas.- Cela est la deuxième partie. Ce seront tous les groupes projets « trajectoire » qui vont essayer justement de regarder à une maille beaucoup plus fine. Là, on est simplement en train... Si vous voulez, ce que je vous ai présenté, ce sont vraiment, on va dire, les grosses mailles. C'est l'architecture. Si on est tous d'accord sur le fait d'avoir un cylindre qui corresponde à la formation initiale continue, à la recherche/valorisation, à l'ESPé, l'ordonnateur secondaire et les services support, et si on est d'accord sur le principe qu'il n'y ait qu'un seul CRB qui soit répartiteur de crédits comme cela l'est à l'heure actuelle, donc c'est l'ordonnateur principal, qu'il y ait des CRB qui sont non répartiteurs de crédits mais qui ont quand même un pouvoir décisionnel sur le budget et sur le fait que l'on puisse avoir des

CSP qui sont, on va dire, grosso modo, par thématique et qui tiennent compte, en fait, de l'orientation de notre établissement.

M. Lalouette.- Ce qui veut donc dire que dans l'articulation entre CSP et laboratoires, il faudra bien tenir compte des compétences qui existent auprès de personnels...

M. Delmas.- Exactement.

M. Lalouette.- ...qui ne sont pas université.

M. Delmas.- Exactement.

M. Lalouette.- C'est cela ? Oui.

M. Delmas.- Exactement. De la compétence, du nombre de personnels, etc. Mais cela ne vient que dans un second temps si, effectivement, tout le monde valide cette organisation telle qu'elle vous est présentée.

M. de Mesnard.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je pense que l'on va pouvoir passer au vote de ce point. Ce qu'on vous demande de voter, c'est très exactement la vue qui est affichée, l'organisation du système GBCP.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Merci.

19 voix pour, 2 abstentions

2. Autonomisation des laboratoires : retour d'expérience

M. de Mesnard.- Le deuxième point, Dominique...

M. Delmas.- Merci.

M. de Mesnard.- ...Autonomisation des laboratoires.

M. Delmas.- Qui, finalement, est un petit peu le précurseur de cette nouvelle organisation en mode GBCP.

Je vous ai remis ici, pour mémoire, le calendrier initial. Vous voyez que c'est quelque chose qui a débuté, il y a déjà plus d'un an, presque deux ans, puisqu'on a débuté le 7 novembre 2013, avec une première présentation et une réflexion lors du conseil des directeurs de composantes. Ensuite cela a été présenté et débattu au sein des différents conseils. Puis vous avez voté au 18 décembre 2013 cette étude pilote sur trois laboratoires que sont l'ICMUB, l'ICB et le LEAD. Ensuite, nous avons fait un premier bilan de fonctionnement en février dernier, et je vous présente aujourd'hui les résultats, en tout cas ce retour d'expérience, de cette étude pilote, sachant que ces résultats ont été présentés hier en Commission de la Recherche.

Je vous ai simplement remis ici, pour mémoire, parce qu'effectivement, nous ne sommes pas les seuls à s'être engagés dans cette autonomisation financière maintenant qui, finalement, va revenir à l'ensemble des universités puisque tout le

monde va entrer en mode GBCP. Quand on regarde l'architecture de la GBCP sur l'ensemble des universités, tout le monde a quasiment fait le même choix que ce que l'on vous a présenté.

Si on prend, par exemple, le cas de l'université de Strasbourg, celle-ci a depuis 2009 le budget Recherche qui n'est plus intégré dans le budget des composantes. Les directeurs des unités de recherche ont reçu une délégation de signature de la part du Président pour la gestion budgétaire. La gestion de ces unités de recherche est effectuée soit par des correspondants au sein des composantes soit, pour certains sites, par les pôles de gestion. C'est l'exemple-type des plateformes.

Le résultat au sein de cette université de Strasbourg a été une meilleure traçabilité des lignes budgétaires, cela est très important, et surtout la détermination des ressources Recherche.

Lorsqu'on le regarde, vous voyez qu'il y a près de 80 % des contrats des unités de recherche qui sont gérés par l'université. Cela est un point capital parce que ce n'est pas, à l'heure actuelle, le cas au sein de notre établissement. C'est vrai que l'on fait gérer. Moi, je suis dans un centre INSERM, la majorité des fonds est gérée par l'INSERM. Je pense que c'est la même chose dans les laboratoires CNRS.

Néanmoins, à l'université de Bourgogne, nous avons déjà un centre, le CSGA, avec la création d'une unité budgétaire affectée à la gestion des crédits, alloués donc au CSGA. Ce centre est très intéressant puisque, au sein de celui-ci, convergent de nombreuses équipes inter-UFR, que ce soit Pharmacie, SH ou encore SVTE.

Notre étude pilote avait consisté à autonomiser financièrement trois laboratoires, je vous l'ai dit, l'ICMUB, l'ICB et le LEAD. A l'issue du CA du 23 octobre 2013, des unités budgétaires techniques et expérimentales ont été créées pour ces trois laboratoires de manière à pouvoir être abondées par virement lors des DBM au cours de l'exercice 2014. On ne parlait donc encore pas de budget rectificatif.

A l'issue du CA du 18 décembre 2013, a été mis en place cette étude pilote pour l'autonomisation de ces trois laboratoires.

Je vais donc vous présenter un certain nombre d'items, de domaines qui ont fait un bilan après cette année de fonctionnement. Ils ont nécessité, en tout cas, un certain nombre d'ajustements, notamment sur les délégations de signature et un petit peu sur la question de qui fait quoi et qui est habilité à faire quoi.

Je vais reprendre les domaines concernés et ensuite on va décliner pour chaque laboratoire les compétences de gestion et les bilans.

En ce qui concerne le recrutement, par exemple, des contractuels sur fonds propres du laboratoire, la délégation de signature était le directeur du laboratoire.

La compétence de gestion. Pour le LEAD, c'était les référentes administratives du laboratoire, en lien justement avec la plateforme des cinq UFR. On voit donc bien ici, vous le voyez, dans le cadre du LEAD, et ce sera la même chose pour les différents domaines concernés, finalement que le personnel administratif du laboratoire est complémentaire de la plateforme technique, de la plateforme support. A l'inverse, l'ICMUB, l'ICB et le CSGA, c'est le responsable administratif du laboratoire.

Le bilan de cette année de fonctionnement pour les trois laboratoires était positif, notamment parce que le formulaire en ligne, la DAR, a largement facilité les démarches et, surtout, il s'avère que les délais de recrutement ont été raccourcis. Cela est quelque chose d'extrêmement positif quand on sait parfois la réactivité qu'il

faut avoir au sein des laboratoires quand on a un personnel que l'on doit recruter sur fonds propres.

Ensuite, les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 30 000 euros par famille. La délégation de signature est le directeur du laboratoire.

Les compétences de gestion pour le LEAD, c'est toujours l'antenne financière mutualisée Droit-Lettres. Pour l'ICMUB, l'ICB et le CSGA, le responsable administratif du laboratoire.

Cela n'a pas eu d'incidence particulière. Là encore, simplement une mise en œuvre plus directe donc plus rapide. Donc là encore, une simplification administrative et une meilleure réactivité.

En ce qui concerne les ordres de mission pour des déplacements liés à des activités de recherche, la délégation de signature est le directeur du laboratoire avec information au directeur de l'UFR.

La compétence de gestion pour le LEAD, c'est l'antenne mutualisée. Pour l'ICMUB, l'ICB et le CSGA, le responsable administratif du laboratoire.

En ce qui concerne les ordres de mission pour des déplacements liés à des activités de formation pour les enseignants-chercheurs, cette fois-ci, la délégation de signature est le directeur de l'UFR avec information du directeur du laboratoire.

Les compétences de gestion sont les mêmes que précédemment.

Le bilan donc, lui, est très positif. Là encore, on le voit bien, la dématérialisation des documents facilite grandement les démarches. En revanche, c'est vrai, l'échange d'informations entre les UFR et les laboratoires n'a pas toujours été appliqué. La solution qui est proposée est d'ajouter une mention sur le formulaire précisant bien que l'enseignant-chercheur s'engage à prévenir son UFR ou son laboratoire, selon les cas, en fonction du type de déplacement qu'il doit effectuer si c'est lié à des activités de recherche ou de formation.

En ce qui concerne l'élaboration et l'exécution du budget propre du laboratoire, la délégation de signature est le directeur du laboratoire.

La compétence de gestion pour le LEAD, là, cela a été justement cette plateforme des cinq UFR, en lien donc avec le LEAD. Pour l'ICMUB et l'ICB, cela a été le responsable administratif du laboratoire.

Là encore, le bilan est très positif. Le LEAD a une parfaite relation avec l'antenne financière des cinq UFR qui a joué très bien son rôle, là, vous voyez, de plateforme mutualisée, de plateforme technique, de plateforme support. Sur l'ICMUB, l'ICB et le CSGA, cela n'a eu aucune modification dans la manière de fonctionner puisque cette mission était déjà prise en charge par les laboratoires avant justement cette autonomie. Simplement, là, cela a évité une redondance puisque cela a été transmis directement à l'antenne financière par le laboratoire et, là, on n'a pas eu besoin de refaire ce qui était fait au sein de l'UFR.

Ensuite, en ce qui concerne le suivi de gestion des personnels BIATSS hors contractuels sur fonds propres au niveau de l'UMR, c'est-à-dire les autorisations d'absence, congés annuels, emploi du temps, autorisations de formation, la délégation de signature est le directeur du laboratoire.

La compétence de gestion en ce qui concerne l'ICMUB et l'ICB, c'est le responsable administratif du laboratoire.

Pour le suivi de gestion des personnels BIATSS hors contractuels sur fonds propres au niveau des composantes (suivi de carrière, entretiens d'évaluation et fiches de poste, dossier d'avancement), la délégation de signature, là, était le directeur de l'UFR avec préparation et mise en œuvre par le directeur du laboratoire.

La compétence de gestion était le responsable administratif de l'UFR en lien avec le responsable administratif du laboratoire.

En ce qui concerne, enfin, le suivi de gestion des personnels BIATSS contractuels sur fonds propres au niveau des composantes, la délégation de signature était le directeur du laboratoire, notamment pour les entretiens d'évaluation, les autorisations d'absence, congés annuels, emploi du temps. Les compétences de gestion, c'est le responsable administratif du laboratoire.

En bilan, aucun dysfonctionnement n'a été constaté car pas de changement majeur. Avec simplement l'autonomie, les pratiques antérieures sont officialisées et surtout entérinées. C'était un point capital dans cette autonomisation, c'est-à-dire vraiment d'officialiser les choses.

Pour la gestion des personnels hors contractuels sur fonds propres, simplement il serait intéressant de rédiger des procédures pour harmoniser les pratiques au sein de chaque UFR parce qu'on constate effectivement qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas du tout le cas.

Il est précisé que la gestion des congés des personnels CNRS et BIATSS se fait sur le logiciel AGATE. Seuls les enseignants-chercheurs ne sont pas systématiquement intégrés dans cet outil mais ceux qui le souhaitent, par contre, peuvent y saisir leur absence. Ça, c'était pour l'ICB et l'ICMUB.

Pour le LEAD, le suivi de gestion des personnels BIATSS hors contractuels sur fonds propres au niveau de la composante, la délégation de signature est le directeur de l'UFR avec avis préalable du directeur du laboratoire. La compétence de gestion, c'est le responsable administratif de l'UFR de Sciences Humaines.

Pour le suivi de gestion des personnels BIATSS contractuels sur fonds propres au niveau des composantes, la délégation de signature est le directeur du laboratoire, notamment pour entretiens d'évaluation, autorisations d'absence, congés annuels. C'est comme précédemment. La compétence de gestion est la référente administrative du laboratoire.

Là encore, il n'y a eu aucun dysfonctionnement constaté ni de changement majeur.

Le bilan de tout cela, c'est que l'autonomie des laboratoires n'a pas rencontré de problème particulier dans sa phase de mise en œuvre. Le passage surtout a été très bien perçu par les laboratoires qui n'ont pas senti de changements radicaux dans leur manière de fonctionner avec les composantes. C'était un point capital notamment pour les directeurs d'UFR. C'était un point d'attention, en tout cas, on va dire. L'autonomisation financière a largement facilité la vie des laboratoires en termes de réactivité, de simplification administrative. Cela a permis un gain de temps dans la gestion des dossiers et, on l'a vu aussi, de soulager un certain nombre de personnels administratifs de l'UFR Sciences et Techniques.

Un point qui est vraiment à noter, le CSGA a développé un outil performant de gestion et de suivi des contrats de recherche qui pourrait, s'il était déployé au sein de chaque laboratoire, soutenir et faciliter l'autonomie des unités de recherche.

Néanmoins, bien évidemment, il y a un certain nombre de paramètres qui sont apparus et à améliorer, notamment la rédaction de procédures officialisées, la création de listes de diffusion, on s'aperçoit effectivement que parfois on ne sait pas à qui adresser les documents, etc., la mise à disposition d'organigrammes fonctionnels des laboratoires, des composantes et des services centraux.

Enfin, un point qui est et sera capital dans cette nouvelle organisation en mode GBCP, c'est la dématérialisation des documents partagés qui est un point

vraiment essentiel. Elle a été initiée depuis quelques années par le PSIUN mais elle doit être amplifiée si on veut entrer dans cette nouvelle réforme.

Donc globalement, vraiment quelque chose de très positif et, surtout, de précurseur de ce qui va se passer, finalement, au sein de l'ensemble des établissements au niveau national.

M. de Mesnard.- Merci, Dominique. Ce point est un point d'information. Néanmoins, on peut prendre des éléments de discussion ou des questions. Qui souhaite éventuellement intervenir ? Jean-Emmanuel et Cédric.

M. Rollin.- Oui parce que si on regarde, tout est rose. Malheureusement, il y a un point sur lequel j'aurais aimé qu'une étude soit lancée, la perception du point de vue des personnels. J'ai eu l'occasion d'y revenir souvent. En particulier, j'ai bien vu les procédures antérieures qui deviennent normalisées. J'ai encore été contacté il n'y a pas longtemps par des personnels Sciences et Techniques qui justement trouvaient que l'autonomie des laboratoires... Ils se demandaient si eux-mêmes étaient encore gérés directement par leur directeur de laboratoire ou s'ils étaient gérés par l'université.

Je leur ai rappelé quand même qu'il y avait des règles universitaires qui s'appliquaient et qu'elles s'appliquaient. Cela revient à la question que j'aimerais voir sur les paramètres à améliorer que j'ai soulevée, il n'y a encore pas longtemps, au CA et au comité technique, qu'au niveau de l'université, il y ait une trame, en particulier, de tout ce qui est règlement intérieur des laboratoires, qui rappelle que les personnels de l'université sont des personnels de l'université et non pas des personnels sous l'autorité des laboratoires.

Je le redis parce que, de plus en plus, l'autonomisation des laboratoires fait que les personnels se sentent quand même un peu en retrait. Certains m'ont interpellé en disant que même leur directeur de laboratoire leur a dit qu'ils n'avaient pas besoin de contacter les représentants du personnel de l'université. J'ai rappelé que cela était illégal.

Je souhaite quand même que l'autonomisation des laboratoires, si on la comprend en termes de réactivité, ne doive pas se faire au détriment non plus des personnels. Je voudrais rappeler que les personnels sont des personnels de l'université.

M. Delmas.- C'est un point capital, très important, sur lequel on s'est beaucoup attaché avec la Direction générale des services qui a fait vraiment un travail remarquable là-dessus, en lien à la fois avec les doyens et les directeurs de laboratoires, de manière à ce qu'effectivement, le personnel qui est personnel universitaire, les responsables administratifs, en tout cas, des composantes aient une vision également sur ces personnels qui sont au sein des laboratoires parce que c'est, effectivement, comme vous l'avez souligné, un personnel avant tout de l'université. Effectivement, maintenant, il y a encore des choses qui sont à préciser peut-être et à améliorer. En tout cas, oui, cela a été un souci vraiment auquel se sont attachés la Direction générale des services et le Service des Ressources Humaines.

M. de Mesnard.- De plus, il s'agit d'une expérimentation qui est justement faite pour collecter toutes les remarques possibles avant une phase ultérieure de généralisation pour éviter de commettre des erreurs, etc.

Cédric Clerc.

M. Clerc.- J'avais une question sur ce qui concerne les BIATSS dans le tableau que vous avez montré, avec des prérogatives de la part du directeur en matière de carrière des agents. Si vous pouvez revenir dessus.

M. Delmas.- Est-ce celui-là ? C'est juste la compétence de gestion qui change en fonction du LEAD ou de l'ICMUB ou de l'ICB.

M. Clerc.- C'était pour l'ICB... Oui... Il y avait quelque part avec les...

M. Delmas.- En fait, l'important, c'est que tout dépend si ce sont des BIATSS qui sont hors contractuels sur fonds propres ou des BIATSS qui sont contractuels sur fonds propres au niveau des composantes.

M. Clerc.- Sur la deuxième ligne, là, vous avez, au niveau des composantes, « suivi de carrière, entretien d'évaluation, fiches de poste », etc. Donc suivi de carrière, c'est le directeur du laboratoire qui a des prérogatives...

M. Delmas.- De l'UFR.

M. Clerc.- De l'UFR, d'accord. OK.

M. Delmas.- Avec, bien sûr, préparation et mise en œuvre avec le directeur du laboratoire, ce qui est normal puisque le personnel BIATSS travaille au sein du laboratoire mais est sous la responsabilité, bien sûr, du directeur de l'UFR. Et la compétence de gestion est, là, là encore, le responsable administratif de l'UFR puisque c'est un personnel universitaire. Mais cela doit se faire, bien sûr, en lien avec le responsable administratif du laboratoire. Mais *in fine* c'est le responsable administratif de l'UFR.

M. Clerc.- D'accord. Qu'entend-on par « suivi de carrière », en fait ?

M. Delmas.- « Suivi de carrière », vous le savez, c'est les évaluations de fiches de poste, les entretiens annuels.

M. Clerc.- Les entretiens d'évaluation. D'accord.

M. Delmas.- C'est cela, oui. Peut-être que le terme est mal choisi.

M. Dereux.- Ce sont les entretiens annuels. Les redéfinitions d'objectifs ne sont pas toujours faites par les directeurs de laboratoires directement. En général, c'est le N+1 du personnel BIATSS concerné...

M. Clerc.- Oui, d'accord.

M. Dereux.- ...qui fait une première ébauche du document annuel. Il est ensuite revu par le directeur du laboratoire. Je parle pour l'ICB, ici. Tous les BIATSS, s'ils le souhaitent, peuvent demander à me voir personnellement, en plus de leur N+1. Parfois, c'est le contraire. C'est moi, en lisant le document qui a été préparé par le N+1, qui demande à voir le personnel concerné.

Après, c'est une question d'organisation. J'essaie d'en voir un maximum. Je ne peux pas les voir tous chaque année, ce n'est pas possible. Il y a donc un roulement qui est fait. Il y en a qui demandent à me voir, il y en a qui ne demandent pas. Cela dépend de leur position dans les classements et de leur carrière au moment t. Ils veulent voir le directeur pour discuter de changement d'orientation, de mutation ou que-sais-je.

M. Clerc.- C'est cette notion de position dans le classement qui me pose problème. Je ne sais pas de quel classement on parle.

M. Dereux.- Non mais la position dans le classement, ils arrivent toujours... Il ne faut pas se voiler la face. Ils arrivent toujours à savoir quelle est leur position dans le classement, au moins au niveau de l'UFR, un jour ou l'autre, et quand ils sont dans la tête du classement, ils sont particulièrement motivés, je vous parle d'expérience, pour avoir un entretien avec le directeur pour savoir comment conforter, consolider leur dossier parce qu'ils sentent que c'est à portée de main.

Quelqu'un qui vient d'avoir une promotion l'année précédente, en général, n'est pas très demandeur d'avoir de nouveau un entretien très appuyé pour figoler son dossier puisqu'il vient d'avoir une promotion. Il sait bien qu'il y a un délai de décence. Il ne sera pas très demandeur pour avoir un entretien qui remonte jusqu'au directeur. Il va se contenter de son entretien avec son N+1. Je vous parle d'expérience encore une fois. Ce n'est pas une règle.

M. Clerc.- D'accord mais les classements pour les ITA, que ce soit les laboratoires qui les fassent, pour remonter après dans des instances plus paritaires pour, effectivement, classer les dossiers des collègues, je comprends. Par contre, pour les personnels affectés à l'université, normalement il n'y a pas de classement à faire au sein des composantes ou des laboratoires. Je veux dire que tout est en procédure d'avancement.

M. Dereux.- A ma connaissance, il y a bien un classement qui est fait pour les personnels universitaires au sein de l'UFR Sciences et Techniques.

M. Clerc.- Oui mais ce n'est pas réglementaire, ce genre de choses.

M. Dereux.- Je ne sais pas. Pour cela, tu vois avec le doyen.

M. Clerc.- Non mais c'est déjà vu même en central mais je ne voudrais pas qu'il y ait des dérives comme cela, petit-à-petit. On avait un niveau qui était l'UFR où on faisait des classements. Je vois que petit-à-petit on descend au niveau des laboratoires. Je sais qu'à l'ICB, cela se fait déjà depuis un certain temps mais c'est une position avec laquelle nous ne sommes pas d'accord du tout et qui n'est pas réglementaire. Dans ce genre d'organisation, je ne souhaite pas qu'il y ait des dérives avec des classements qui se font ici ou là pour ce qui est de la gestion des carrières de nos collègues.

Le Président.- D'accord. C'est bien noté, Cédric.

M. de Mesnard.- Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au troisième point qui, lui aussi, est un point d'information.

M. Delmas.- Donc... Pardon.

M. Clerc.- Excusez-moi, le temps de réagir. J'avais aussi une question à propos du logiciel AGATE de gestion des congés. Quel est l'avantage que l'on peut en tirer ? Là aussi, il y a, du coup, des personnels de l'université qui sont gérés par un logiciel et les autres qui ne sont pas sur le même régime. Est-il envisagé une harmonisation, quitte à mettre quelque chose en place, pour qu'on ait une harmonisation au niveau de tous les personnels de l'université ?

M. Delmas.- C'est quelque chose qui sera en réflexion justement par le pôle Recherche.

M. Clerc.- Recherche uniquement alors ?

M. Delmas.- Oui, en lien avec les RH mais, pour l'instant, rien à...

M. Clerc.- Je parle de tous les personnels, qu'ils soient affectés...

M. Dereux.- Le logiciel AGATE est un logiciel du CNRS. Mon expérience avec le CNRS, c'est qu'il n'est pas prompt à distribuer des logiciels qu'il a développés. Même dans le cadre d'une UMR... Enfin, on l'utilise quand on est une UMR. On peut le regretter, mais mon expérience est qu'il n'est pas prompt à donner, on va dire, des logiciels qu'il a développés.

On a l'exemple dans d'autres cas. La gestion des ZRR, par exemple. Ils ont développé un logiciel. Ils sont réticents, pour des raisons de responsabilité pénale, si vous voulez, à transférer en bloc, comme cela, des applications logicielles qu'ils ont développées.

Je pense que c'est évidemment dommage, étant donné qu'il s'agit d'une structure publique, qu'elle ne fasse pas bénéficier d'autres structures publiques d'outils qu'elle a développés. Je crois qu'il s'agit essentiellement d'obstacles juridiques et de responsabilité pénale sur l'usage qui est fait de ces logiciels. C'est pour cela que dans sa réponse à la question, le Vice-président dit qu'on fait cela dans l'unité de recherche puisque c'est eux qui ont accès à ce logiciel. Il n'est pas implémenté à la DSI, il est directement sur des serveurs du CNRS. Voilà la raison pour laquelle la réponse du Vice-président est ce qu'elle est.

Maintenant, nous avons, à l'ICB, et je crois que l'ICMUB le fait aussi maintenant, proposé d'utiliser cela pour faciliter la saisie de toutes ces données et y compris pour les personnels de l'université après accord des personnels. En majorité, ils étaient d'accord. Ceux qui veulent continuer à le faire papier le font papier mais ils ont compris au bout d'un certain temps que c'était quand même ridicule.

Le problème de la généralisation ne dépend pas de nous directement, il dépend de la bonne volonté du CNRS. Peut-être qu'il faudrait que plusieurs présidents d'universités signalent que c'est quand même dommage que non seulement ce logiciel mais d'autres aussi, notamment la gestion des ZRR, ne soient pas partagés avec les universités. Le problème est là. Ce n'est pas un problème interne à l'université.

Maintenant, l'université pourrait décider de mettre les moyens qu'il faut pour développer un logiciel parallèle mais, enfin, vous comprenez bien que la situation devient de plus en plus ridicule si l'outil existe déjà.

M. de Mesnard. Merci. On passe peut-être au troisième point, donc un point d'information.

3. Nouvelle modalité de calcul des heures complémentaires 2016

M. Delmas.- Les nouvelles modalités de calcul et de suivi des heures complémentaires mais, vous allez le voir, on ne va plus du tout parler d'heures complémentaires.

La situation actuelle, juste pour vous dresser un petit peu comment cela est calculé au sein de notre établissement. La dotation en heures complémentaires des composantes est la charge d'enseignement finançable par centre de gestion à l'année N-1, hors DU, bien sûr, et autres, moins le potentiel théorique N-1 plus, ensuite, la valorisation TP/TD des enseignants du second degré N-1 et un certain nombre d'autres impacts à l'année N-1 tel que, par exemple, les virements financiers entre SEFCA et UFR.

La situation actuelle aboutit, en fait, pour notre établissement, à 450 000 heures de charge pour l'uB (quand on dit 450 000 heures, c'est la charge de formation plus les heures complémentaires), parmi lesquelles 173 000 heures complémentaires ont été réalisées pour l'année universitaire 2013-2014.

Sur ces 450 000 heures, près de 50 000 heures font l'objet d'une refacturation entre composantes parmi lesquelles 20 000 heures sont considérées être dans le service statutaire (cela veut dire que l'établissement paye à la fois la masse salariale et le coût de ces 20 000 heures supplémentaires), soit un coût pour l'établissement de 840 000 euros pour l'année 2013-2014.

Il y a donc une nécessité d'une simplification du calcul des heures complémentaires. Cela est extrêmement important puisque cela devient un petit peu illisible avec ces systèmes de refacturation, et de supprimer les refacturations entre composantes. Surtout, ces systèmes de refacturation entre composantes n'ont absolument plus leur place dans le nouveau système de la GBCP.

Cette mise en œuvre avait déjà été, on va dire, informée par notre Président au 11 juillet 2014. A cet effet, un groupe de pilotage intégrant les composantes intéressées, les vice-présidents et les services concernés avait été constitué, avec pour but quand même, premièrement, d'entrer dans cette réforme GBCP, donc de supprimer l'ensemble des virements de ces systèmes de refacturation, et d'avoir également pour chaque composante une connaissance des enveloppes dès le budget initial. C'est un point capital qui était demandé déjà depuis très longtemps par les directeurs de composantes et les responsables administratifs. Bien évidemment, cela va vers une meilleure sincérité budgétaire et financière.

Par ailleurs, cela va également nous aider pour l'accréditation de la nouvelle offre de formation pour la rentrée 2017 puisque ces nouvelles modalités de calcul vont entrer dans la nouvelle méthodologie de maîtrise de notre charge d'enseignement qui est très importante, vu également le contexte financier actuel.

A l'issue de tous ces constats, comme je vous l'ai dit, a été mis en place un groupe de travail par le pôle Pilotage qui a associé les responsables administratifs des composantes, le pôle Finances et, bien évidemment, le pôle Ressources Humaines.

Je vais vous présenter trois exemples-types de situation, il y en a également bien d'autres, mais qui sont, on va dire, les plus représentatifs, en tout cas au sein de notre établissement.

Tout d'abord, une personne qui fait un service de 192 heures dont 100 heures dans une autre composante. Il va y avoir nécessité d'avoir tout d'abord une attestation du directeur de la composante où sont effectuées ces 100 heures. Pourquoi ? Tout simplement parce que lors des DOM, on va attribuer une enveloppe budgétaire qui correspond au nombre d'heures de la formation de la maquette dans la composante où le personnel va faire ces 100 heures. Il est donc évident que le directeur de la composante doit être d'accord sur le fait que ces personnes viennent chez lui faire ces 100 heures de manière à ne pas dépasser tout simplement son enveloppe d'heures.

Ensuite viendra, bien évidemment, l'attestation du directeur de composante de rattachement comme cela est effectué à l'heure actuelle, avec services prévisionnels et services faits.

Enfin, là encore, cela ne change pas par rapport à ce qui est fait actuellement, la déclaration du service de paye, et paiement après vérification du service par le SPE.

Deuxième cas de figure, le service de 192 heures plus 10 heures complémentaires dans une autre composante. Première chose, tout d'abord, les heures qui sont faites dans la composante de rattachement sont prioritaires dans les 192 heures. Quand on attribue un poste à une composante, c'est bien évidemment pour effectuer la formation avant tout au sein de cette UFR.

Ensuite, la charge totale d'heures d'enseignement qui inclut bien évidemment les heures complémentaires est attribuée à la composante qui permet ainsi au directeur de composante d'avoir cette parfaite maîtrise du nombre d'heures de sa formation.

Puis, comme précédemment, il faut avant tout avoir l'attestation du directeur de composante où sont effectuées les 10 heures complémentaires de manière à ce qu'il soit d'accord que cela ne dépasse pas l'enveloppe qui lui est attribuée.

Ensuite l'attestation du directeur de la composante de rattachement, services prévisionnels et services faits.

Enfin, les heures complémentaires qui sont payées directement à l'enseignant-chercheur.

Enfin, le troisième cas, qui est le cas le plus courant et le plus complexe, où on a un service de 192 heures plus 30 heures complémentaires dont 10 heures complémentaires dans une composante X et 20 heures complémentaires dans une composante Y. On va avoir la même procédure que précédemment avec, tout d'abord, attestation du directeur de la composante X et attestation du directeur de la composante Y avant l'attestation du directeur de la composante de rattachement.

Ensuite se découle ce qui a été présenté précédemment dans les deux cas précédents.

C'est ce qui vous est symbolisé, services faits, les mouvements de liquidation réalisés par le SPE, contrôle du SPE, avec la saisie et la mise en paiement.

Les conclusions de cette nouvelle modalité de calcul sont, tout d'abord, une simplification administrative qui est importante pour les composantes, avec une suppression des refacturations entre composantes et de tous les virements SPE. Cette demande était vraiment extrêmement forte des directeurs de composantes et des responsables administratifs que cette nouvelle modalité satisfait en tout cas.

Deuxième point capital, on le voit dans l'établissement de la nouvelle offre de formation, c'est la parfaite maîtrise de l'offre de formation par le directeur de composante qui va pouvoir justement agir sur les différents leviers pour pouvoir maîtriser son offre.

Une cohérence avec la réflexion qui est menée sur la nouvelle offre de formation.

Puis une cohérence également avec la nouvelle organisation en mode GBCP que l'on vous a présentée dans les points précédents.

Un dernier point, qui n'est pas non plus négligeable, cela répond aux exigences de la Cour des Comptes, à savoir la suppression du coût supplémentaire qui était supporté, en tout cas, par l'établissement.

Voilà l'ensemble de ces nouvelles modalités et les conséquences que cela aura sur le fonctionnement de notre établissement.

Là encore, je voudrais vraiment remercier les responsables administratifs des composantes et les directeurs de composantes qui ont joué un rôle central dans l'établissement de ces nouvelles modalités. On a pu voir lors des DOM qui se sont réalisés le mois dernier avec l'ensemble des acteurs de notre établissement que le dialogue est vraiment bien partagé avec le pôle Pilotage et qu'on a un suivi vraiment maintenant de l'offre de formation qui est extrêmement précis. On partage l'ensemble de ces données avec les différents acteurs, et cela est un point vraiment essentiel à souligner, je crois.

M. de Mesnard.- Merci, Dominique. C'est un point d'information mais on peut prendre quelques minutes pour discuter, bien que l'heure tourne. Y a-t-il des interventions ? Apparemment pas.

Merci.

On va passer maintenant au point suivant.

...(Problème d'affichage du diaporama)...

Le Président.- Peut-être, Gilles, est-ce un point que tu peux arriver à présenter avec le document papier. Je pense que l'ensemble des administrateurs a reçu le document papier.

4. Tarifs dérogatoires SEFCA

M. Brachotte.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci. Je suis présent aujourd'hui pour voir avec vous la possibilité d'examiner les réductions des tarifs de formation du SEFCA.

C'est une pratique qui existe quand même depuis un petit moment, il faut avoir cette transparence, mais qui n'avait a priori jamais été officialisée par le conseil d'administration. L'objectif, ici, est de vous rappeler un petit peu les possibilités que l'on pourrait donner sur des réductions sur des critères bien précis que l'on pourrait appeler des critères sociaux.

Je voudrais vous rappeler quand même qu'au SEFCA, on accueille 2 840 stagiaires de formation continue. Sur ces 2 840 stagiaires, cela concerne 930 individuels, ce que l'on appelle des individuels, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas de prise en charge financière. C'est très important puisqu'il y a déjà finalement deux tarifications, une tarification que vous votez chaque année sur les frais de formation classiques, donc avec prise en charge, et il y a des frais de

formation réduits, on va l'appeler comme cela, quand il n'y a pas de prise en charge financière.

Là, on est bien sur les tarifs individuels uniquement, qui sont pour les formations généralistes licences/masters de 1 000 euros à l'année. Pour les DU, c'est assez variable. C'est pour cela que je vous demanderai une petite modification dans les notes qu'on vous a transmises parce qu'autrement, on pourrait arriver très rapidement à une dérive.

L'idée est de pouvoir attribuer une réduction au maximum de 50 % de ces fameux 1 000 euros de départ (on va partir sur les licences/masters) aux personnes qui sont titulaires du RSA, aux personnes qui sont demandeuses d'emploi et qui ne bénéficient pas de prise en charge financière par un tiers, parce que finalement, parfois vous pouvez avoir des prises en charge par la Région, etc. Il faut bien prendre en compte que cette demande est exclusivement demandée dans le cadre de personnes qui n'ont pas de prise en charge. On est bien d'accord ?

Idem pour des personnes salariées qui ne bénéficient pas non plus de prise en charge. C'est là où je vous proposerai une petite modification. On vous a proposé dans la note « *dont le montant mensuel du salaire est inférieur ou égal au tarif de la formation suivie* ». Cela marche bien quand on parle des licences et des masters parce qu'on est sur des coûts de formation réduits à 1 000 euros. En revanche, quand on parle de diplômes universitaires, on peut avoir des coûts de formation qui sont de 2 000-2 500 euros. Donc vous imaginez que là, on n'est plus du tout dans des critères sociaux. Globalement, je prendrai donc plutôt, si vous en êtes d'accord, comme point de repère pour une équité de dire qu'on prend comme référence 1 000 euros qui est le tarif, finalement, des licences/masters classique des formations généralistes.

Dans tous les cas, et pour pouvoir être juste, on demanderait des justificatifs. Alors, à la fois les bulletins de salaire, pour les personnes salariées, dans tous les cas, l'avis d'imposition pour vérifier la totalité des revenus. Pour les personnes qui sont titulaires du RSA, une attestation de la CAF et toujours l'avis d'imposition. Pour les personnes demandeuses d'emploi qui perçoivent une indemnité chômage, une attestation de Pôle Emploi de ces indemnités.

On a étudié ces critères, y compris avec la cellule juridique. Il est bien clair que nous ferions état de cette possibilité sur nos plaquettes et le site Internet, donc en faisant une publicité assez large, en disant qu'au fond, des tarifs pourraient être proposés. Des tarifs réduits. On vous propose donc une phrase : « Une réduction de tarif pourra être accordée en fonction de critères sociaux » et, en fonction de ce que vous aurez validé, on précisera ces critères sociaux.

Bien évidemment, les personnels du SEFCA seront chargés d'exécuter et d'appliquer ces règles et d'analyser les critères, et dans tous les cas, au final, de toute façon, c'est le directeur du SEFCA qui décide de cette réduction.

Pour vous donner quand même une idée. Sur cette année, cela concerne huit personnes. D'accord ? Sur les 930 individuels. Cela comprend le secteur Santé aussi parce que dans le secteur Santé, il y a beaucoup de DU qui sont en financement individuel. Donc sur ces 930, pour le SEFCA, cela concerne hors Santé 310 stagiaires. Sur ces 310, 8 personnes nous ont demandé des réductions cette année. On peut tout à fait imaginer qu'avec un peu plus de publicité, il y aura plus de monde. On est bien d'accord ? Puisque ce sera aussi notre rôle d'être équitable sur l'information qu'on va transmettre.

Je peux répondre à vos questions.

M. de Mesnard.- D'accord. Merci, Gilles. Simplement, je ferai une petite remarque. Je pense qu'il ne faut pas écrire 1 000 euros explicitement. Je proposerai de dire : « Les personnes salariées qui ne bénéficient pas d'une prise en charge [...] et dont le montant mensuel du salaire est inférieur ou égal au tarif des licences/masters », plutôt que « 1 000 euros ». Sinon, il faudra peut-être se réunir à nouveau tous les ans. Enfin, remettre cela à l'ordre du jour. Réactualiser le tarif. Donc on met « dont le montant du salaire est inférieur ou égal au tarif appliqué aux licences/masters ».

M. Brachotte.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- Je propose une formulation de ce type.
Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je pense qu'on peut passer au vote de ce point.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci, unanimité.

Unanimité (21 voix pour)

Merci, Gilles.

M. Brachotte.- Merci beaucoup.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Je vais poser une question au responsable du SEFCA que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder plusieurs fois puisqu'on parle des tarifs. Je reviens toujours à la problématique que j'avais abordée, il y a déjà un an à peu près, à ce conseil d'administration. On m'avait dit qu'on y réfléchirait. Les personnels de l'université qui veulent s'inscrire en VAE doivent payer les frais d'inscription de l'université au SEFCA. Je trouve cela quand même un peu bizarre qu'un employé, dans le cadre de sa formation, paye les frais d'inscription à l'université. Je préférerais aller au GRETA payer le même prix, que ce soit l'université qui paye. Mais je ne paierai pas les frais d'inscription. Je le dis. Donc je voudrais savoir où en était la réflexion par rapport à ce point.

M. Brachotte.- Effectivement, c'est un échange qu'on a eu à plusieurs reprises. Je crois aussi qu'il faut s'inscrire dans une politique plus large que la politique des personnels parce qu'au fond, on a aussi cette problématique quand des gens passent une HDR, quand il y a une soutenance de thèse, du moins quand ils soutiennent une thèse etc., où là ils payent des frais d'inscription, etc. Je serais plutôt assez favorable, en accord avec la politique globale, de voir comment on pourrait prendre en charge une partie de cette VAE. Après, c'est vrai qu'on n'a pas plus avancé, en toute honnêteté, sur ce point.

M. de Mesnard.- Il me semble qu'il faut distinguer deux cas, le cas d'une formation qui serait demandée par un personnel universitaire de sa propre initiative, mais là peut-être qu'on pourrait effectivement prévoir d'appliquer la réduction, c'est

mon sentiment personnel, et le cas où la formation entre dans le cadre d'un plan de formation où l'université demande à ce que cet agent suive la formation. Evidemment, ce n'est pas à lui à payer dans ce cas. Cela me semble évident.

M. Rollin.- Je le dis car j'ai soulevé le problème parce que je souhaitais faire une VAE. Le service de formation n'a aucun souci pour financer la VAE mais je ne me suis pas inscrit parce que je n'accepte pas, en tant qu'employé de l'université de Bourgogne, de payer des frais d'inscription universitaire au SEFCA. C'est un principe. Cela peut être un principe mal compris mais c'est un principe. Ce sont ces frais d'inscription universitaire dont je trouve quand même dommageable qu'il faille les payer au SEFCA. C'est cette partie que je conteste.

Le Président.- Non mais je comprends. C'est vrai que ce n'est pas la première fois que vous abordez cette question. Sur le fond, je comprends. Vous avez raison. Je reconnais humblement qu'on n'a pas travaillé ce point. Cela représenterait combien de personnes, Gilles ? On ne peut pas le savoir, en fait.

M. Brachotte.- De toute façon, globalement je crois que cela fait partie, effectivement, d'un plan de formation qu'on pourrait mettre en place au sein de...

Le Président.- Cela a du sens quand même.

M. Brachotte.- Oui, cela a beaucoup de sens.

Le Président.- Cela a du sens. Avez-vous une idée du nombre de personnes qui pourraient être concernées par la volonté de faire une VAE ? Parce que c'est vrai qu'en termes de rôle d'ascenseur social que l'on peut avoir et que l'on peut se donner, vraiment c'est quelque chose qui a beaucoup de sens. Je n'ai aucune idée de ce que cela peut représenter en termes de nombre de personnes candidates. C'est quand même nous, la VAE. Je ne sais pas si beaucoup de personnes sont prêtes à s'engager mais je trouve que cela ferait un peu partie de notre responsabilité sociale d'assurer ce rôle.

M. Rollin.- Oui, la VAE, de toute façon, si on regarde les bilans sociaux de l'université depuis qu'ils existent, grosso modo on est en moyenne à deux VAE par an pour les personnels techniques, et encore, dans les années fastes. Cela ne touche pas non plus... Parce qu'une VAE, c'est quand même long. Ce n'est pas quelque chose d'anodin dans le processus de formation. Mais la question de principe que je posais était le fait qu'un personnel doit payer des frais d'entrée pour un propre service de formation de son employeur. C'est cela qui me choque.

Le Président.- C'est une question importante. Vous l'avez déjà posée, effectivement, dans les mois passés.

Gilles, je propose que l'on mette en place un groupe de travail sur ce thème et que l'on étudie cela parce que je pense que c'est de notre responsabilité si on pouvait le faire.

Maintenant, je ne veux pas prendre d'engagement parce que je ne mesure pas bien les conséquences que cela peut avoir aux plans financier et administratif. Il faut qu'on mesure bien, mais peut-être, tu vois avec Marie-France Mathieu et on

essaie d'étudier cette question. Je suis d'accord sur le fond, c'est une question importante.

M. de Mesnard.- Samuel.

M. Mercier.- Je pense qu'il faut certainement aussi se préoccuper des conséquences légales parce que cela peut vouloir dire qu'il y a une concurrence faussée par rapport à d'autres organismes de VAE ou des choses comme cela. Ce qui veut dire que c'est peut-être compliqué à mettre en place, mais sur des personnels, je ne pense pas que...

M. Rollin.- Non, parce que vous pouvez aller le faire dans un autre organisme. Le service de formation va payer la formation à cet organisme mais on n'aura pas à payer les droits de s'inscrire au SEFCA parce que c'est cela que l'on paye. C'est de cela dont je parle. Ce sont les 180 euros, en gros, de droits d'inscription universitaire.

M. Brachotte.- Ce ne sont pas des droits d'inscription au SEFCA. Je voudrais corriger. Il n'y a pas de droits d'inscription au SEFCA. Excusez-moi mais c'est un service commun donc... Vous comprenez.

M. Rollin.- Droits d'inscription universitaire. Alors que dans un autre organisme, on ne paye pas ces droits. C'est là. La problématique se pose sur cette partie-là. Je ne parle pas du financement de la formation, je parle des droits d'inscription au.....

Le Président.- Je ne sais pas. Frédéric et Samuel, cela vous paraît...

M. Debeaufort.- C'est une question qu'il faut qu'on regarde parce qu'en plus, avec la réforme sur la formation professionnelle, si cela entre dans le cadre de la formation professionnelle individuelle, on ne doit plus théoriquement facturer de frais d'inscription. La loi ne le permet plus. Donc il faut vérifier dans quel statut, si c'est du personnel propre de l'établissement qui s'inscrit dans son propre établissement, comment cela est considéré par la loi. Mais je peux faire remonter cela au service de l'Etat qui gère cela.

Le Président.- Vous regardez ?

M. Debeaufort.- Il faut qu'on fasse un groupe de travail sur cela. C'est une question qu'on avait déjà soulevée une fois, suite à l'intervention de Jean-Emmanuel, il y a un an...

Le Président.- Oui, tout à fait. Je me souviens très bien.

M. Debeaufort.- ...C'est vrai qu'on n'a pas plus avancé dessus parce qu'en plus, il y a eu toute la réforme sur la formation professionnelle qui a tout changé là-dessus aussi, y compris sur la VAE. Il y a eu beaucoup de changement.

M. Mercier.- En tout cas, c'est tout à fait favorable, je pense, à ce que cela puisse aider les personnels à monter en compétences, et il y a une logique d'employabilité aussi. Je pense que c'est un point important que vous soulevez.

Après, il y a des incidences qu'on ne maîtrise pas forcément. Effectivement, Gilles Brachotte prend le cas des HDR, des collègues qui s'inscrivent en habilitation à diriger les recherches et qui doivent s'inscrire eux aussi à un tarif normal.

Cela peut avoir des répercussions plus complexes sur l'ensemble des prestations, mais je crois que cela peut s'inscrire sans problème dans une politique de formation.

On déplore, d'ailleurs, parfois que certains de nos personnels se forment ailleurs qu'à l'université où on dispense un certain nombre de formations. Je crois que cela renvoie aussi à cela.

C'est une idée tout à fait intéressante. Cela peut être incitatif pour accompagner les personnels de l'université. Si on peut arriver éventuellement à mettre en place une aide ou quelque chose qui puisse être bénéfique pour inciter ces personnels, je pense que cela peut être, effectivement, très favorable dans une logique de responsabilité sociale, de responsabilisation, puisque ces systèmes plus globaux de VAE, qui fonctionnent globalement assez difficilement, cherchent à faire en sorte que les salariés soient acteurs de leur formation, construisent leur formation future. Je pense que cela pourrait être un levier intéressant pour nous.

M. de Mesnard.- Bien. Merci. Y a-t-il d'autres interventions même si on a déjà voté ce point ? ... Cela a été voté, oui, à l'unanimité.

5. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Maintenant, nous avons les tarifs, subventions et dons. Je pense que vous vous êtes tous régalés avec les grands tableurs. Peut-on passer directement au vote ?

Sur les tarifs, subventions et dons, qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci, donc unanimité.

Unanimité (21 voix pour)

6. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Puis les sorties d'inventaire. On passe directement au vote, je pense.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci, unanimité.

Unanimité (21 voix pour)

Je repasse la parole à Alain Bonnin.

Le Président.- Merci, Louis. Merci à tous ceux qui ont préparé cet ensemble de points financiers qui sont tellement importants.

IV) Election du Bureau de l'Université en application de l'article 14 des statuts de l'établissement

Le Président.- On va maintenant aborder une série de délibérations qui portent davantage sur des questions de nature statutaire.

Le premier de ces points, qui est le point IV de l'ordre du jour, est l'élection du Bureau de l'université dans le cadre de l'application de l'article 14 des statuts de l'établissement. On va vous présenter en PowerPoint la nouvelle proposition.

Tu peux peut-être mettre d'emblée la liste.

Je m'explique rapidement. L'élection d'Annie Vinter à la présidence provisoire de l'Université Bourgogne Franche-Comté l'a, bien entendu, conduite à démissionner de ses fonctions de vice-présidente déléguée dans l'équipe de gouvernance de l'université de Bourgogne. Il n'aurait pas été tenable éthiquement de procéder ainsi.

L'évolution que je voudrais vous proposer aujourd'hui dans l'équipe de gouvernance est donc assez directement liée à cette démission d'Annie et à une reventilation des responsabilités qu'occupait Annie Vinter jusqu'ici, et, à cette occasion, de procéder à une petite évolution modeste. En fait, à une régularisation, à la prise en compte de la réalité des faits sur les missions qu'exerce un certain nombre de vice-présidents délégués de l'équipe.

La proposition que je voudrais vous faire est que Jean Guzzo, qui exerce jusqu'ici la vice-présidence déléguée à la valorisation de la recherche et de la formation et aux relations avec le monde économique, s'empare de la délégation à la recherche. Donc la vice-présidence de Jean Guzzo deviendra, deviendrait vice-présidence déléguée à la recherche, à la valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique.

A cette occasion, je propose qu'on transfère la valorisation des formations, qui était dans l'intitulé de la vice-présidence de Jean, à Frédéric Debeaufort dans la mesure où, de fait, sur le plan opérationnel, et compte tenu de ses compétences et de son goût pour ces questions, c'est essentiellement Frédéric qui s'occupe de l'ensemble des questions qui portent sur la formation tout au long de la vie. Ce qui fait que l'intitulé de la vice-présidence de Frédéric deviendra ou deviendrait vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles, ce qui est déjà l'intitulé de sa vice-présidence, et à la formation tout au long de la vie.

J'aimerais, enfin, à cette occasion, qu'on entérine une chose que j'ai confiée à Dominique depuis quelques mois également et qu'on n'avait jamais soumise au conseil d'administration mais qu'il convient finalement maintenant, à cette occasion, de reconnaître, qui est le fait qu'il exerce la responsabilité politique sur le pôle Pilotage. Il y a beaucoup de sens à placer sous une même vice-présidence la délégation finances, au budget et aux investissements, qui était déjà reconnue dans le périmètre de la délégation de Dominique, et celle au pilotage parce que cette mission, en fait, permet de créer des liens qui sont tout à fait intéressants, tout à fait efficaces entre les fonctions financières et les fonctions de pilotage.

Voilà la proposition que je voudrais vous faire et qui, au bout du compte, résulte assez directement du désengagement d'Annie Vinter de ses fonctions de vice-présidente déléguée.

Je suis attentif à vos commentaires ou à vos interrogations sur cette nouvelle répartition des fonctions de vice-présidents dans l'équipe.

Pas de remarque particulière ? Pas d'interrogation particulière ? Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose de valider cette nouvelle liste des compétences des vice-présidents.

Y a-t-il des refus de vote tout d'abord ? Deux refus de vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des oppositions sur cette liste ?

19 voix pour, 2 refus de prendre part au vote

Très bien. Je vous remercie tous infiniment pour la confiance renouvelée que vous avez pour l'équipe des vice-présidents qui fait, je dois le dire, un travail assez remarquable.

V) Désignation d'un représentant de personnels au Comité électoral consultatif

Le Président.- Le point suivant concerne la désignation d'un représentant des personnels au comité électoral consultatif de notre université. Il s'agit d'un point, ici, qui est lié à la prise de responsabilité de Louis de Mesnard au conseil d'administration de notre université puisque Louis siège actuellement au comité électoral consultatif en tant que représentant des personnels. Etant élu à la vice-présidence du conseil d'administration, il va désormais siéger en tant que vice-président du CA et, de fait, Marie-Geneviève Gerrer qui siégeait en tant que vice-présidente du CA ne siège plus au comité électoral consultatif.

Statutairement, il convient que l'on puisse désigner un nouveau représentant des personnels. Il s'agit de quelque chose qui est tiré de l'article 40 des statuts de notre université qui indique que le Président de l'université est assisté d'un comité électoral consultatif qui est constitué d'un représentant étudiant désigné par le conseil d'administration, de trois représentants des personnels dont un personnel BIATSS désigné par le conseil d'administration, du vice-président du conseil d'administration, d'un étudiant assumant les fonctions de vice-président, et de deux responsables administratifs de composantes désignés par le Président.

J'en profite pour vous rappeler ce qu'est la composition actuelle de notre comité électoral consultatif qui, jusqu'à aujourd'hui, est constitué de Marie-Geneviève Gerrer mais qui ne pourra pas poursuivre dans cette responsabilité, en tout cas pas en tant que vice-présidente du CA, de Julien Brault, qui sont donc membres de droit.

En qualité de représentant étudiant, M. Jawel Ghribli.

En qualité de représentants des personnels, Louis de Mesnard qui va donc basculer en tant que membre de droit au titre de la vice-présidence du CA, Vincent Thomas, Jean-Emmanuel Rollin.

Enfin, en qualité de responsables administratifs de composantes, Mme Sandrine Bocquet-Roustan qui est responsable administrative de l'UFR Droit, Sciences économique et politique et de l'IAE, et M. Rémi Boillaud qui est responsable administratif de l'UFR Sciences et Techniques.

Voilà le cadre qui est posé.

Je voudrais vous dire que statutairement, d'ailleurs, la personne que nous devons désigner, puisque c'est le CA qui désigne, n'est pas nécessairement membre du CA. On l'a toujours fait jusqu'ici, probablement en partie par simplicité et probablement également parce que cela a du sens de créer un lien entre le conseil d'administration et la commission électorale consultative mais l'essentiel est, en tout

état de cause, que nous puissions désigner un membre dans la catégorie « trois représentants de personnels dont un BIATSS ».

Je dois dire à titre personnel, et dans le cadre de ce que j'ai souhaité depuis bien longtemps qui est de rééquilibrer la fonction des personnels administratifs et techniques dans notre université, que je ne vois pas de raison pour laquelle il n'y aurait qu'un seul personnel administratif et technique sur les trois représentants des personnels. Cela peut parfaitement être un deuxième personnel administratif et technique qui viendrait siéger à côté de Jean-Emmanuel Rollin. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Je voudrais savoir tout simplement si, parmi les membres du conseil d'administration, il y a des candidatures pour siéger à la commission électorale consultative. C'est une commission importante. On l'a vu à l'occasion et au fil de l'ensemble des consultations qui ont eu lieu. Elle joue un rôle extrêmement important pour assurer une transparence et une rigueur complètes de l'ensemble du déroulement des élections. Il va sans dire que pour l'année qui vient, cette commission va jouer encore davantage un rôle éminent. J'ai donc besoin de m'entourer, dans cette commission, de personnes qui soient véritablement présentes, qui travaillent et qui exercent cette mission avec une grande rigueur.

Qui souhaite éventuellement, parmi les membres du CA, siéger dans cette commission ? Y a-t-il des candidats ? Non ?

M. de Mesnard.- Membres du CA faisant partie des personnels de l'université.

Le Président.- Oui, tout à fait. Non, il n'y a pas de candidature parmi les membres. Dans ce cas, s'il n'y a pas de candidature, je vous propose, Hélène, parce que cette question est importante - c'est vrai que juridiquement ce n'est pas nécessairement un membre du CA -, qu'on lance un appel à candidatures que l'on relaiera peut-être auprès des responsables administratifs de composantes et de laboratoires, auprès des doyens et des directeurs de laboratoires, et qu'en fonction des candidatures, on propose au prochain conseil d'administration de début juillet la désignation de ce membre qui rejoindra notre comité électoral.

VI) Composition du Comité d'orientation stratégique du numérique

Le Président.- Le point suivant est un point que l'on va retirer de l'ordre du jour parce que c'était l'élargissement du comité d'orientation stratégique du numérique. Il nous manquait encore un certain nombre de directeurs de laboratoires, de responsables administratifs de composantes et de laboratoires qui n'ont pas rejoint. On a eu quelques candidatures mais on n'est toujours pas au complet. Je propose donc que l'on attende le mois de septembre. On va relancer un appel à candidatures et on fera une désignation en bloc dans ce comité d'orientation stratégique du numérique à la rentrée. Je n'ai pas envie qu'à chaque conseil d'administration, on nomme une personne puis une personne puis une personne. Ce n'est pas le rôle du conseil d'administration de faire cela. De toute façon, à quelques personnes près, ce comité du numérique peut fonctionner. La première séance est prévue mi-juin, je crois. Donc on va mettre en route ce comité, il va travailler et on va relancer un appel à candidatures pour le compléter au mois de septembre. Il n'y a pas de véritable urgence à procéder à ces désignations.

VII) Compte rendu des travaux du Comité Technique (CT)

Le Président.- Ce qui nous amène au point VII de l'ordre du jour qui est le compte rendu des deux derniers comités techniques, celui du 23 avril et celui du 13 mai dernier.

• du 23 avril 2015

- Rattachement de l'IREDU (Institut de Recherche en Economie de l'Education) à l'ESPé

Le Président.- Le 23 avril, le comité technique a examiné trois points d'ordre du jour qui doivent être relayés au conseil d'administration. Le premier porte sur le rattachement de l'IREDU à l'ESPé. Le second porte sur la proposition qui avait été faite d'ouverture des bibliothèques à 8 heures. Le troisième point porte non pas sur la composition nominative mais la structure de la Commission locale d'avancement des enseignants-chercheurs.

Samuel, tu prends la parole sur le premier point.

M. Mercier.- J'ai prévenu Pierre-Etienne Thepenier de l'avance qu'on avait parce qu'il avait prévu d'arriver à 17 h 30...

Le Président.- D'accord.

M. Mercier.- ...Il va donc très vite nous rejoindre. Concernant le rattachement de l'IREDU à l'ESPé, le point a été abordé et discuté en comité technique. Vous me corrigerez si je me trompe mais, de mémoire... Je ne sais plus quel est le relevé précis des votes...

Le Président.- Avis favorable à l'unanimité.

M. Mercier.- ...Je crois que c'était à l'unanimité favorable, avec une discussion quand même sur l'accompagnement qui devrait être effectué.

Je vous rappelle très vite le contexte. L'IREDU était rattaché administrativement à l'UFR Science Economique et Gestion, UFR qui elle-même a disparu et qui s'est transformée, d'un côté, en composante IAE (article 713-9) et, de l'autre, le département Economie dans l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique. De fait, depuis la constitution de l'ESPé, ce laboratoire a totalement comme vocation de se rapprocher de la composante ESPé, compte tenu de ses axes de développement. Du coup, la proposition était d'opérer ce rattachement administratif à l'ESPé et non plus dans l'UFR qui a, d'ailleurs, disparu.

Cela pose concrètement très peu de problèmes puisque quelques personnels administratifs sont concernés mais, globalement, l'ensemble du laboratoire fonctionnait déjà de façon, finalement, assez indépendante de l'UFR. C'était plutôt un rattachement un peu déconnecté des axes de développement de l'UFR, en tout cas tel que l'IREDU a évolué avec notamment d'autres axes que l'économie de l'éducation qui sont la sociologie.... Globalement, de toute façon, que ce soit économie ou sociologie de l'éducation, on est bien plus proche de certains départements de l'ESPé que du fonctionnement de la nouvelle UFR avec les juristes, les économistes et les politologues.

Ce qui a simplement été évoqué, c'était le fait, je crois, que Marie-France Mathieu puisse rencontrer les personnels concernés de façon à dissiper toute crainte éventuelle ou peut-être répondre à tout type d'interrogation sur les conséquences, comme notamment Jean-Emmanuel Rollin, je crois, l'avait souligné, que ce transfert pourrait avoir en termes de gestion des personnels puisque cela veut dire concrètement que ces personnels administratifs relèvent de la responsabilité administrative de l'ESPé et non plus de l'UFR.

Soulignons que ce projet de régularisation, entre guillemets, a été notamment soulevé par la responsable administrative de l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique, qui considérait qu'elle n'avait pas légitimité à avoir autorité sur des personnels d'un laboratoire qui, de fait, est relativement éloigné des préoccupations de l'UFR.

Je pense avoir été complet mais si vous voyez d'autres points, n'hésitez pas à les soulever ou à amender ce qui a été précisé.

M. de Mesnard.- Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Je ne veux rien ajouter. Je voudrais juste dire combien l'ESPé est soulagée et heureuse que ce rattachement soit enfin effectif parce que la dynamique Recherche doit, effectivement, être consolidée et se développer. Avoir un laboratoire qui nous est rattaché est vraiment important. Je regrette seulement que le budget de l'IREDU n'ait pas été complètement rattaché avec, mais on ne peut pas tout avoir.

Le Président.- Je ne comprends pas, Marie-Geneviève. Il me semblait qu'on avait rattaché budgétairement précisément l'IREDU à l'ESPé...

Mme Gerrer.- Pas tout. Tu sais...

Le Président.- ...dès l'année budgétaire 2015.

Mme Gerrer.- Pas tout. Juste la moitié. Sur les 29 000 euros, on n'en a eu que 14.

Le Président.- Attends, tu veux dire qu'il y a eu une réduction.

Mme Gerrer.- Je peux te reprendre parce que c'était au moment de la démission de Sophie Morlaix. Elle t'avait envoyé une série de courriers à l'été. Il faudrait donc qu'on regarde ensemble mais je peux t'affirmer qu'on n'a pas eu tout le budget. Justement, ce sont les derniers courriers que Sophie Morlaix a faits mais c'était juste avant que je reprenne. Donc je ne peux pas avoir les chiffres précis mais on peut regarder ensemble si tu veux.

Le Président.- On regardera. Je n'ai plus les détails en tête. Je sais qu'on avait eu une discussion sur ce point, effectivement.

Mme Gerrer.- Notre dotation avant IREDU était de tant et, après IREDU, elle est restée de tant. Après discussion, on a reçu de l'université la moitié de la somme mais pas la somme totale. On a reçu 14 000 sur les 29 000. Mais tu sais, c'était au moment où Sophie est partie...

M. le Président.- On regardera cela.

Mme Gerrer.- ...Donc je ne peux pas vraiment parfaitement défendre le dossier. En tout cas, je sais que l'ESPé n'a pas tout reçu, cela est sûr.

Le Président.- Ce que je veux dire, c'est qu'à mon sens, on n'a jamais réduit les dotations d'aucun laboratoire de recherche.

Mme Gerrer.- Non, c'est l'ESPé qui doit contribuer.

Le Président.- Par contre, ce qui est concevable, c'est qu'on ait réduit le budget de l'ESPé.

Mme Gerrer (en riant).- Oui, tu peux...

Le Président.- Non mais ce n'est pas la même chose. Mais on n'a jamais...

Mme Gerrer.- Tu peux prendre cela comme cela. Il nous manque quand même 14 000 euros.

Le Président.- Non mais on n'a jamais réduit le budget d'aucun laboratoire.

Mme Gerrer.- Ce n'est pas grand-chose.

M. Rollin.- *Intervention inaudible*

Le Président.- Non, on ne peut pas dire cela. On a précisément mené une politique sur l'ESPé qui vise à en faire une des structures les plus originales et porteuses d'avenir de notre université mais dans un contexte qui est évidemment contraint. Mais, et Marie-Geneviève le sait bien, on a quand même pris un certain nombre de décisions très ambitieuses pour l'ESPé, y compris la création de la licence EFEC qui est quand même quelque chose qui était attendu et de tout à fait important. En même temps, il est certain que le contexte financier est contraint et que cette contrainte s'applique à l'ESPé comme elle s'applique, malheureusement, je le regrette, à l'ensemble des composantes. Mais on regardera cela ensemble, Marie-Geneviève, effectivement, parce que je me souviens qu'on avait débattu de cette question avec Sophie mais je n'ai plus les détails en tête.

J'ai même en tête le fait que l'on a augmenté la dotation Recherche de l'IREDU puisque, quand on a créé l'ESPé, on a accordé une dotation budgétaire spécifique pour le développement de la recherche à l'ESPé, me semble-t-il. Hors IREDU. Peut-être hors IREDU.

Mme Gerrer.- Oui, il y a un BQR.

Le Président.- Voilà. On a mis en place une enveloppe financière dédiée ESPé précisément parce qu'on avait bien conscience du fait que la création de l'ESPé avait une ambition forte en matière de recherche et qu'on voulait encourager le développement de la recherche dans ce champ académique. Donc on a, au contraire, renforcé la dotation financière sous l'angle de la recherche.

M. de Mesnard.- Je voudrais ajouter que c'est bien pour l'ESPé que l'IREDU soit rattaché mais c'est aussi bien pour l'IREDU d'être rattaché à l'ESPé parce que l'IREDU était...

Mme Gerrer.- l'ESPé est ravi d'avoir contribué pour 14 000 euros au rattachement. Cela n'est pas....

M. de Mesnard.- Non mais l'IREDU était quand même, à un moment donné, un petit peu en difficulté. Sa thématique a été recentrée sur la sociologie. Or l'IREDU est quand même un laboratoire important, qui a une vraie visibilité nationale. On entend tous à la radio parler des interviews de membres de l'IREDU qui ont mené telle ou telle étude...

Mme Gerrer.- Tout à fait. Il se développe. Il se consolide. Il repart sur une dynamique. Tout à fait.

M. de Mesnard.- ...Et vraiment, sortir l'IREDU de l'ornière en le rattachant à l'ESPé qui était son réceptacle naturel, ...

Mme Gerrer.- Complètement.

M. de Mesnard.- ...je crois que c'est vraiment une très bonne chose qu'a faite, là, l'université de Bourgogne.

Mme Gerrer.- Mais je ne le discute absolument pas. J'en suis très contente, *(suite inaudible)*.

M. de Mesnard.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce point parce que, formellement, il faut un vote ?

Le Président.- Peut-être, Louis, avant de procéder au vote, je voudrais rappeler que le conseil de l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique s'est prononcé sur cette question et a émis un avis favorable à l'unanimité. Que le conseil de l'ESPé s'est prononcé également et a émis un avis qui était favorable à l'unanimité. Bien sûr, cette question a été posée également à la Commission de la Recherche qui a également émis un avis favorable à l'unanimité. Puis le comité technique a également émis un avis favorable à l'unanimité.

M. de Mesnard.- On va donc procéder au vote sur le rattachement de l'IREDU à l'ESPé.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Cela fait donc unanimité.

Unanimité (21 voix pour)

Le Président.- Marie-Geneviève, cette fois-ci, officiellement, l'IREDU va entrer dans l'ESPé.

Mme Gerrer.- Voilà, donc l'IREDU, non, l'ESPé a un centre de recherche et une directrice. Cela fait...

Le Président.- C'est bien. On est sur des bons rails, c'est très bien.

Mme Gerrer.- J'espère.

- Ouverture des bibliothèques à 8 heures

Le Président.- Le second point qui était à l'ordre du jour du comité technique du 23 avril était la question de l'ouverture des bibliothèques à 8 heures.

Je vous rappelle rapidement parce qu'on a eu l'occasion de débattre de ce point. C'est un projet que j'ai proposé dès l'automne dernier à nos instances et qui était d'avancer les horaires d'ouverture de trois de nos bibliothèques, donc la bibliothèque Santé, la bibliothèque Sciences et Science économique, et la bibliothèque Droit-Lettres, qui actuellement ouvrent à 8 h 30, et d'avancer l'ouverture à 8 heures. Avec un rationnel qui est le besoin et la demande des étudiants qui, quand ils arrivent tôt sur le campus le matin, souhaitent pouvoir aller en bibliothèque.

On a examiné une première fois, vous vous en souvenez, ce dossier à l'automne dernier. On l'a soumis une première fois au comité technique à la fin du mois de novembre ou au tout début du mois de décembre, je ne me souviens plus. Cette proposition avait été rejetée par le comité technique à l'unanimité. Dix voix contre s'étaient exprimées.

On a donc reconstruit le projet en tenant compte d'un certain nombre de remarques qui étaient parfaitement audibles, d'ailleurs, parfaitement compréhensibles et légitimes, et qui s'étaient exprimées. On a donc reconstruit une proposition qui me semblait être une proposition d'ouverture et d'équilibre, montrant l'écoute que l'on pouvait avoir des préoccupations qui s'étaient exprimées.

La seconde proposition qui a été discutée était d'ouvrir à 8 heures la bibliothèque Santé, d'ouvrir à 8 heures la bibliothèque Sciences et Science économique, et d'ouvrir à 8 h 15 la bibliothèque Droit-Lettres. Une proposition qui semblait pouvoir recueillir l'assentiment des personnels.

Cette nouvelle proposition a été soumise au comité technique du 13 avril et a à nouveau fait l'objet d'un vote unanimement négatif du comité technique avec dix voix contre.

Techniquement, j'aurais eu la possibilité de passer outre en soumettant une seconde fois cette délibération dans les dix ou quinze jours au comité technique. Je n'ai pas voulu le faire. Cela revenait à faire un passage en force sur un point qui, à mon avis, même s'il est important et même si j'y suis très attaché parce que je reste très attaché à ce qu'on puisse offrir aux étudiants des services de bibliothèque sur des tranches horaires maximales, je ne souhaite pas rompre le consensus social, on va dire, dans notre université et passer en force sur un point de cette nature.

Cela veut dire que je le retire de l'ordre du jour et que je ne le soumetts pas au conseil d'administration. Tout en regrettant parce que je pense qu'il y avait une attente des étudiants qui me paraissait légitime sur ce point. Peut-être qu'on n'a pas su suffisamment bien dialoguer et construire l'argumentaire sur ce dossier.

Julien, tu veux intervenir.

M. Brault.- Tout simplement pour exprimer une certaine déception de la part des étudiants...

Le Président.- Oui, je comprends.

M. Brault.- ...parce qu'il y avait quand même une réelle attente. On espère en tout cas qu'un dialogue pourra être mené encore de nouveau avec les personnels. Pas forcément pour mettre tout cela en œuvre en septembre ou en novembre mais, à terme, qu'on puisse arriver à un terrain d'entente puisque, comme on le voyait, et une étude sur le Learning Center notamment le montrait, les étudiants ont une réelle envie d'avoir des horaires les plus élargis possible. Mais c'est sûr qu'il faut que cela puisse se faire aussi avec l'accord des personnels. On ne va pas forcer les personnels à venir à 8 heures. Mais je pense qu'il y aura un terrain d'entente qui pourra être trouvé. En espérant qu'il le soit un jour.

Le Président.- Précisément, Julien... Pardon, Monsieur Rollin. Vous vouliez intervenir, non ? Oui ? Allez-y, je vous en prie.

M. Rollin.- On ne va pas refaire le débat parce que, de toute façon, comme vous l'avez rappelé, si on lançait le débat là, aujourd'hui, on serait dans un point juridique délicat, en particulier vous, Monsieur le Président. Vous savez que dans ce cas, le tribunal administratif n'est pas très loin d'ici. J'avais préparé déjà parce que je ne savais pas exactement ce que vous alliez présenter. Je m'attendais donc à toutes les possibilités.

Simplement, je voulais rappeler que... Vous avez dit que la deuxième proposition que vous aviez faite, vous aviez l'impression qu'elle faisait consensus. Lors du débat qu'on a eu au comité technique au deuxième tour de la discussion sur ce point-là, finalement les mêmes questions ont été posées et vous nous avez toujours apporté les mêmes réponses, c'est-à-dire des non-réponses à très court terme, ce qui, pour les personnels, n'était pas satisfaisant.

On en a rediscuté avec les personnels. Les personnels se disent que l'on est dans des objectifs de refonte quelque part du SCD dans le cadre d'un Learning Center. Ils attendent un peu de savoir exactement aussi ce qu'implique un Learning Center parce qu'en termes de méthodes de travail, cela aussi est important. C'est peut-être à ce moment-là où tout cela doit être mis sur la table. A ce moment-là. Mais là, il y avait une précipitation. Un certain nombre de personnels s'interrogeaient et surtout s'interrogeaient dans la durée. C'est-à-dire qu'on sait que des travaux vont être engagés dans certaines BU, et se dire « est-ce que ce service on le met là ? » et, dans six mois, on l'arrête pour le remettre en place plus tard, ce n'était pas fonctionnel, et avec des questionnements qui les interrogeaient, importants. C'était pour cela aussi qu'un certain nombre de personnels nous ont demandé de s'opposer à cette réforme.

Le Président.- J'entends bien tout cela. Précisément, c'est parce que je veux que l'on reste, et les uns et les autres, dans un dialogue serein, et, Julien, je remercie les étudiants de l'avoir bien compris, que je ne souhaite pas avancer d'une façon non concertée sur ce dossier. Mais, bien sûr, Monsieur Rollin, il ne me serait pas venu à l'idée de soumettre ce point au vote du conseil d'administration. De toute façon, techniquement, je ne pouvais pas le faire puisqu'il aurait fallu, pour que je passe en force sur ce point, que je convoque un comité technique sur le même point d'ordre du jour et, à ce moment-là, et malgré un vote négatif, j'aurais été en droit de le soumettre au conseil d'administration. Je ne veux pas le faire précisément par

respect pour les personnels et pour les organisations syndicales et parce que je souhaite que l'on avance sur ces questions dans un dialogue serein et respectueux les uns des autres. Il ne me serait donc, bien entendu, pas venu à l'idée de soumettre ce point au vote d'aujourd'hui.

Cédric, vous vouliez intervenir.

M. Clerc.- Oui, je voulais intervenir également. J'ai discuté également avec des personnels qui sont conscients du besoin et de l'envie des étudiants. J'ai discuté aussi avec quelques étudiants comme cela, à droite et à gauche, que je connais et qui sont vraiment demandeurs, effectivement.

Ce qui a expliqué notre vote en CT, c'était quand même l'absence de moyens pérennes pour accompagner ces élargissements d'ouverture. On sait qu'il y a aussi beaucoup de personnels précaires dans les bibliothèques. En ce moment, on leur en demande toujours un petit peu plus, avec des moyens aussi de fonctionner qui ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'il faudrait. Donc sans moyens pérennes pour fonctionner, pour élargir, il ne nous semblait pas possible d'accepter ce projet.

Le Président.- Etant entendu que les moyens... Je crois que c'était 16 000 euros. Si les instances avaient accepté cette ouverture élargie, bien entendu, j'aurais proposé au conseil d'administration une dotation budgétaire de 16 000 euros qu'on aurait prise sur le tout petit peu de marge que l'on a mais, précisément, l'action de nature politique l'on mène est de faire des choix, de faire des arbitrages. Je pense qu'on aurait pu faire ce choix de doter le service de documentation des 16 000 euros nécessaires.

Evidemment, comme tous les choix budgétaires, ce sont des choix qui sont remis en cause chaque année. Donc on ne peut pas assurer qu'un choix budgétaire soit pérenne sur cinq ans ou sur dix ans mais il ne l'est pas plus pour cette action qu'il ne l'est pour d'autres actions.

Mais encore une fois, peu importe. On n'a peut-être pas assez bien su convaincre. C'est dommage. On va continuer d'avancer dans le dialogue parce que, comme vous, Cédric, et comme les étudiants, je reste attaché à l'idée et à cette espèce d'ambition très forte que j'ai sur le SCD et les bibliothèques qui, sans utiliser de grands mots, sont pour moi des espèces de cathédrales du savoir, et je suis très attaché à l'idée que l'on puisse leur donner des tranches d'ouverture horaire les plus larges possible pour permettre aux étudiants de travailler. Je pense qu'un étudiant qui va en BU est dans des conditions propices pour bien étudier, pour bien se former. Il est donc tout à fait important qu'on puisse lui offrir un service de qualité maximum.

Dont acte. On reste sur un échec de la discussion sur ce point. On y reviendra dans un dialogue qui sera respectueux de tous.

- Composition de la Commission d'Avancement Local des Enseignants-Chercheurs (CALECHE)

Le Président.- Le troisième point qui était à l'ordre du jour de notre CT du 23 avril était la structure de la Commission d'avancement local des enseignants-chercheurs.

Samuel, je te laisse faire le rapport de ce point.

M. Mercier.- Merci Monsieur le Président, il s'agit d'une actualisation annuelle puisque depuis deux ans, nous fonctionnons avec une commission spécifique qui permet de prendre en charge la question de l'avancement local des enseignants-chercheurs. D'où l'acronyme de CALECHE.

Peut-être quelques rappels réglementaires rapides. Cet avancement est régi par le décret du 6 juin 1984. Il y a une évolution cette année puisque c'est le conseil académique en formation restreinte qui émet un avis sur les dossiers de candidature. L'avis porte sur les activités pédagogiques, les tâches d'intérêt général assurées par les candidats.

Cet avancement s'effectue pour moitié au plan national (c'est ce que l'on nomme l'avancement CNU), pour moitié au plan local, avec des quotas ad hoc distincts, déterminés chaque année par arrêté ministériel.

Par contre, le dossier d'avancement, lui, est un dossier unique qui passe d'abord au CNU et qui est ensuite examiné au niveau local.

Au niveau local, en date du 15 mai 2013, notre conseil d'administration a décidé, après avis du comité technique, de mettre en place une commission dédiée à l'avancement local des enseignants-chercheurs de l'établissement.

Nous avons retenu un certain nombre de critères, notamment :

- la continuité des activités à l'université,
- les délais depuis la nomination aux dernières promotions,
- la prise en charge de responsabilités d'intérêt général sur une période suffisamment longue au niveau de l'université et des composantes, ou pour des activités de coordination, d'encadrement, etc.,

- le respect d'un délai entre deux promotions locales assez long, de six à huit ans, et

- le fait que cette deuxième promotion puisse être justifiée par des investissements supplémentaires, des responsabilités supplémentaires par rapport à ce qui justifiait la première promotion.

Je vais trop vite... Voilà pour les critères.

Le rôle de la commission est donc de confier la désignation des rapporteurs, avec un rapporteur disciplinaire et un rapporteur institutionnel, à partir d'une grille d'évaluation commune à l'ensemble des candidats.

La commission va donc se préoccuper de répartir et de désigner les rapporteurs, d'effectuer la synthèse de ces rapports, de présenter ensuite par l'intermédiaire du Président l'ensemble des candidatures et la synthèse des avis devant le conseil académique siégeant en formation restreinte. Et c'est cette instance qui est chargée de faire des propositions d'avancement au Président de l'université.

Concernant la désignation des rapporteurs, qui sont au nombre de deux par candidat, ils sont désignés par cette commission.

Les membres de la commission et les enseignants-chercheurs siégeant au conseil académique ne sont pas désignés comme rapporteurs dans la mesure du possible.

Il est possible de faire appel à des rapporteurs disciplinaires extérieurs à l'établissement, à l'UFC, à l'ENSMM, l'UTBM et AgroSup, mais les rapporteurs institutionnels restent des enseignants-chercheurs de l'université. Alors on peut penser notamment pour le deuxième échelon de la classe exceptionnelle qu'il peut être utile de faire appel à un rapporteur disciplinaire extérieur pour garantir l'indépendance des décisions qui sont prises, l'absence de tout conflit d'intérêt, etc.

Ici, au niveau du conseil d'administration, nous n'avons pas à aborder la composition nominative. Cela relève du conseil académique restreint. Il est, par contre, obligatoire de soumettre la composition de la structure de cette commission pour la bonne et simple raison qu'elle est révisée chaque année, afin d'éviter que des candidats fassent partie de cette commission.

Le nombre de membres est fixé à treize.

La présidence de la commission est assurée par un professeur de classe exceptionnelle extérieur à nos établissements.

Cette commission est constituée d'élus des trois conseils et de vice-présidents statutaires.

Dans la commission 2015 sont appelés à siéger :

- un professeur extérieur à nos différents établissements qui sont évoqués ici. Il est proposé par le Président de l'université. Il assure la présidence de la commission ;

- deux vice-présidents statutaires de l'université de Bourgogne, enseignants-chercheurs ;

- dix membres proposés parmi les élus des trois conseils de façon à garantir la parité entre maîtres de conférences et professeurs.

Seuls les professeurs participent à la désignation des rapporteurs à la synthèse des rapports pour les candidats qui relèvent du corps des professeurs.

L'ensemble de la commission se penche sur la désignation des rapports et des candidats qui relèvent du corps des maîtres de conférences.

Cette proposition de composition structurelle a été présentée au comité technique du 23 avril. Je crois qu'elle a été validée. En tout cas, il y a eu unanimité des votes en faveur de cette structure.

Voilà pour la CALECHE 2015.

Peut-être pour préciser les évolutions, je crois qu'il s'agissait de douze personnes l'an passé, compte tenu du fait qu'il était impossible de trouver deux vice-présidents statutaires puisqu'il y avait, je crois, deux personnes qui étaient elles-mêmes candidates. Donc cette année, on retrouve une composition à treize, avec cette volonté d'avoir une diversité dans la représentation des différents membres et des différents conseils.

Le Président.- Je dois dire que depuis le début du mandat, la démarche globale de promotion interne des enseignants-chercheurs a été extraordinairement apaisée. Je crois pouvoir dire qu'aucune des décisions qui ont été prises dans cette procédure n'a fait l'objet de contestation. Je suis très heureux de cela et très attaché à cette impartialité que l'on a réussi à mettre en place à travers cette CALECHE qui vient assez grandement du fait que la présidence de la commission est assurée par un professeur qui est extérieur à l'établissement et qui apporte une externalité de regard qui est très appréciable.

S'il n'y a pas d'interrogation de votre part, je vais soumettre à votre approbation la composition de la structure de cette commission telle qu'elle vous est proposée.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce point est donc adopté. Je vous remercie.

Unanimité (21 voix pour)

Merci beaucoup, Samuel.

• du 13 mai 2015

- Concessions de logements par nécessité absolue de service

Le Président.- On aborde maintenant le compte rendu des travaux du comité technique qui s'est déroulé le 13 mai dernier sur un point unique d'ordre du jour. Point unique parce que j'avais souhaité qu'on puisse avoir un débat qui soit le plus approfondi possible sur cette question éminemment difficile qui est celle de l'évolution de la cartographie de nos concessions de logements par nécessité absolue de service.

Je vous rappelle très rapidement le contexte de ce point d'ordre du jour. Il s'agit de la diminution qui nous est imposée par l'Etat du nombre des concessions de logements par nécessité absolue de service dont nous bénéficions.

Les agents qui sont logés dans ce cadre bénéficient d'une exemption de leur loyer avec, bien entendu, un ensemble de contreparties de missions qu'ils doivent assurer. Notre université bénéficiait jusqu'ici de 25 possibilités de concessions de logements par nécessité absolue de service.

Une discussion a été engagée en 2012 ou en 2013, je ne sais pas, c'était au début du mandat, sur la base d'une réduction de 25 à 18.

Cette réduction était non négociable. Nous avons essayé d'engager le dialogue pour obtenir une augmentation de ce quota. Cela n'a pas été possible.

Je dois dire que cela ne concerne pas simplement le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'ensemble des administrations opératrices de l'Etat est concerné par cette volonté de l'Etat de réduire globalement le nombre de ces concessions de logements par nécessité absolue de service.

C'est un débat qui est, bien entendu, difficile puisqu'il faut arriver, d'une façon qui soit la plus équilibrée possible, à réduire de sept le nombre de concessions. Il n'y a donc pas de bonne solution. Forcément, les discussions et les possibilités portent sur des solutions qui ont toutes des inconvénients significatifs. Pour autant, il faut bien arbitrer et avancer.

La solution qui vous est proposée a été construite en tenant compte au mieux des impératifs qui ont été les nôtres. Si je peux résumer, je voudrais dire que très rapidement le choix s'est présenté entre deux grandes options, l'une qui consiste à privilégier la répartition des logements par nécessité absolue de service sur les sites territoriaux de l'université et l'autre, à l'autre extrême du spectre, la nécessité de ménager les agents qui sont logés par nécessité absolue de service dans le cadre de leurs fonctions techniques, essentiellement sur le campus dijonnais. Il s'agit pour l'essentiel des agents du pôle Patrimoine qui sont amenés à assurer des astreintes de haute technicité qui sont indispensables pour la sécurité de l'université (astreintes de plomberie, astreintes électriques, etc.). On voit bien entre ces deux pôles de décision qu'en réalité, on avait tous les intermédiaires qu'il était possible de construire mais, en gros, c'est comme cela que le débat s'est posé.

Au bout du compte, la construction qui a été élaborée et qui a été discutée dans le cadre d'un groupe de travail... Probablement insuffisamment, nous ont fait remarquer les organisations syndicales mais, de toute façon, il n'y avait pas non plus de consensus entre les organisations syndicales. La proposition est la cartographie qui a été proposée à la fois en CHSCT puis en CT et qui vous est proposée aujourd'hui vise à réduire le nombre de NAS de sept.

Très rapidement, je vais vous expliquer les suppressions qui ont été faites et ensuite on pourra entrer plus avant dans la discussion.

Une réduction est faite dans le bâtiment Droit-Lettres où dans le bâtiment Droit-Lettres, on a actuellement deux concessions par nécessité absolue de service. L'idée est de réduire d'une NAS, c'est-à-dire qu'il restera une NAS au bâtiment Droit-Lettres, et en même temps, comme la MSH est à côté et qu'elle bénéficiera toujours d'une NAS, il y aura une possibilité de travail conjoint et de mutualisation avec la NAS de la MSH.

On propose de réduire les affectations de NAS du pôle Patrimoine de deux affectations.

On propose également de réduire la BU Droit-Lettres d'une affectation de NAS. Il s'agit ici, d'une mesure qui, je dois le dire, est peu douloureuse puisque ce poste était actuellement vacant. Donc il n'y a pas véritablement de fragilisation au niveau du SCD.

On propose de supprimer une des deux NAS qui étaient sur le site de l'ESPé, rue Charles Dumont, où il y en avait deux. La proposition qui est faite est donc de passer de deux à une.

Enfin, il est proposé également, sur le site de Nevers où il y avait deux logements par nécessité absolue de service, de réduire à un logement par nécessité absolue de service en organisant, bien sûr, une mutualisation. A Nevers, le choix serait fait de maintenir la NAS sur le site de l'ESPé et, bien sûr, de demander à la personne qui sera en charge d'assurer la responsabilité de ce qui se déroule sur le site... Ce serait l'ISAT, pardon, qui serait maintenu. Pardon, excusez-moi.

Mme Gerrer.- Oui parce que je rêvais.

Le Président.- Non, tu rêvais, Marie-Geneviève. Effectivement. C'est sur l'ISAT avec, bien entendu, une mutualisation avec l'ESPé. Etant entendu que c'est le montage inverse qui est prévu à Auxerre. A Auxerre, la NAS est maintenue sur le site de l'ESPé et c'est la personne qui aura cette NAS sur le site de l'ESPé qui assurera la fonction sur le site des plaines de l'Yonne.

Je crois que c'est tout. Cela doit faire les sept...

Mme Gerrer.- Mâcon. Tu n'en as pas parlé.

Le Président.- Mâcon. Il n'y avait pas de NAS à Mâcon... Si, il y avait une NAS. Alors, on supprime la NAS de Mâcon et on la remplace par une AOP mais Pierre-Etienne pourra vous indiquer qu'il a rencontré la personne concernée et que cela ne soulève pas d'opposition forte.

Voilà, en gros, la cartographie telle qu'elle est proposée et qui est, je dois le dire, pour anticiper ce qui ne manquera pas de m'être dit, la proposition de la Direction générale et de l'administration de l'université.

Le dialogue a effectivement été engagé avec les organisations syndicales. Ce dialogue, parce qu'on a tous oscillé entre privilégier la dimension des services techniques, la dimension sécurité et la dimension des sites, n'a pas permis d'aboutir à une proposition consensuelle, à dégager un consensus. C'est donc la proposition de l'administration qui a servi de support aux discussions dans les conseils.

Quand on l'a proposée au CHSCT, le CHSCT a refusé de voter sur la base de cette proposition. Le CHSCT a refusé, non pas sur le fond de la proposition, semble-t-il, mais sur le fait que l'on n'avait pas, dans le cadre du groupe de travail,

réussi à dégager un consensus. En gros, c'est comme cela que j'ai compris la position du CHSCT.

On a soumis cette proposition au CT, et le CT a émis un vote défavorable, avec huit voix contre et deux abstentions, mais juridiquement, ce vote nous permet d'évoluer en CA et de proposer cette cartographie des NAS en conseil d'administration.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade de notre discussion.

M. Mercier.- Peut-être un petit mot de commentaire parce qu'en plus, j'ai participé et co-animé avec Marie-France Mathieu et Pierre-Etienne Thepenier deux réunions du groupe de travail. Par contre, j'étais absent lors du comité technique dédié à cette question.

D'abord, quelques mots pour remercier l'ensemble des parties prenantes parce que je sais, par exemple, que le PAJI a beaucoup travaillé sur cette question. C'est un dossier très lourd et très exigeant. Marie-France Mathieu et Pierre-Etienne Thepenier ont aussi beaucoup investi de leur temps pour aboutir à cette proposition.

Je tiens également à souligner, même si effectivement nous allons débattre des imperfections de la démarche, que les deux réunions du groupe de travail se sont déroulées dans un excellent climat, avec des acteurs parfois très directement concernés qui ont fait preuve d'un sens des responsabilités et, je trouve, en tout cas, d'une qualité de dialogue importante.

Pour vous resituer. Peut-être nous aurons davantage de débat sur ces questions. A la première réunion, nous avons planté le cadre. Nous avons expliqué les contraintes. Nous avons sollicité les organisations syndicales pour avoir leur point de vue. Ces dernières nous ont indiqué qu'elles attendaient une proposition de l'université, ce qui était tout à fait légitime.

La deuxième réunion a permis à l'université, en tout cas à l'équipe de gouvernance, d'effectuer une proposition. Nous en avons discuté et, effectivement, il est apparu cette tension qui est, je pense, impossible à résoudre entre sécuriser notamment le campus dijonnais ou sécuriser davantage l'ensemble des sites.

Compte tenu des contraintes qui sont les nôtres, il est bien évidemment impossible d'être dans la sûreté maximale pour l'ensemble des sites et c'est bien dommage mais cela veut dire qu'il faudrait avoir plus de 18 concessions.

C'est un débat qui a pu porter sur cette question de Mâcon mais, en préambule, notons le fait que la concession pour nécessité absolue de service conduit, effectivement, à des obligations très spécifiques.

Il faut noter d'ailleurs que, finalement, cette évolution nous a conduit à repréciser ce qui était attendu de cette caractéristique spécifique de NAS puisque cela s'accompagne également d'un volet formation, avec l'appui de Pierre-Etienne Thepenier, et de l'actualisation de fiches de poste qui permettront de redéfinir très clairement pour chacune des personnes concernées qui occuperont ces logements, que ce soit pour des questions d'accueil ou de gardiennage, comme cela est évoqué, ou pour des questions d'intervention technique.

Précisons que mettre fin à une NAS est bien évidemment douloureux pour la personne concernée, parfois pour la composante, mais les composantes ne peuvent pas considérer qu'elles sont propriétaires de leurs NAS, sachant que certaines composantes d'envergure n'ont pas de NAS comme, par exemple, Santé ou l'IAE sur le campus dijonnais. Je crois que c'est plus une question globale.

Bien évidemment, la question peut porter sur le fait que ce soit l'ESPé qui paye un lourd tribut à ce réajustement mais l'ESPé disposait d'un nombre de NAS conséquent. Du coup, bien évidemment, c'est sans doute là où il était possible de pouvoir ajuster le nombre de NAS, sachant que nous avons été pragmatiques. Il y a eu un débat dans le groupe de travail pour savoir si on remettait en cause totalement l'ensemble de la politique de concessions de NAS ou si on prenait l'existant. Il nous est apparu quand même plus simple de partir de la situation existante, de voir là où il y a effectivement des postes vacants et où cela fonctionne sans les NAS, donc on peut fonctionner, et là où il est possible de mutualiser, alors allons-y, compte tenu, encore une fois, des lourdes contraintes qui nous sont données.

Mais ne pas avoir de NAS pour une composante ne signifie pas que l'université se désintéresse ni de la composante ni des bâtiments dans lesquels elle fonctionne. Nous pouvons et nous serons obligés parfois de fonctionner différemment, de mutualiser davantage, de trouver d'autres solutions pour que cela puisse fonctionner.

Il est évident qu'il y a un volet d'accompagnement aussi bien pour les composantes que pour les personnes concernées, de façon à ce que cette évolution se fasse avec, on va dire, la plus grande attention possible aux conséquences que cela va entraîner. Sachant que notre point de vue est avant tout... Et c'est ce qui a expliqué notamment ce débat entre Mâcon et, finalement, la sécurité du site du campus dijonnais. Il ne sera jamais vraiment tranché. Il nous a semblé, et certaines organisations syndicales étaient d'accord avec ce point de vue, qu'il fallait avant tout s'assurer de la santé et de la sécurité de la majorité des personnels et que notamment le site de Mâcon était plus facilement sécurisable hors NAS. C'est un peu l'idée qui a prévalu. Maintenant, bien évidemment, nous pouvons débattre de cette question délicate, personne ne le nie.

Le Président.- Merci beaucoup, Samuel, pour cette remise dans le contexte. Monsieur Rollin, à vous la parole.

M. Rollin.- Merci. J'ai cru à un moment, Monsieur Mercier, que vous alliez faire mes questions et mes réponses. J'étais donc un peu... Oui, on peut reparler de la méthode mais avant de parler de la méthode, je voudrais quand même parler du timing parce que cette question des NAS est quand même apparue, je le rappelle, au mois de décembre 2012, c'est-à-dire il y a plus de deux ans et demi. En comité technique, nous en avons déjà parlé puisque c'est une directive de la Cour des Comptes qui demande à l'Etat de faire une réduction drastique de ces NAS.

Or, depuis 2012, je me souviens avoir régulièrement interrogé en comité technique la gouvernance et la Direction générale des services, quand elle était existante, sur où en était l'évolution de cette réflexion sur les NAS. Cela a été le silence radio pendant deux ans et demi, et tout à coup, en deux mois, on s'aperçoit qu'on arrive à la date couperet et qu'il faut rendre un document, et on organise vite fait deux réunions de groupe de travail.

Les réunions du groupe de travail, quoi que vous en disiez, Monsieur Mercier, ont été catastrophiques. Les représentants du personnel n'ont pas été écoutés. C'est sûr que la première réunion faisait suite à une demande et était utile pour poser le contexte. Tout le monde savait de quoi et dans quel cadre juridique on parlait. La deuxième, demandée par les représentants du personnel pour travailler sur une proposition de la Direction générale, n'était pas de dire qu'il n'y

avait que cette proposition et qu'elle n'était pas amendable. C'est cela qui s'est passé derrière et c'est là où est le problème.

Quand vous voyez que le comité technique, sur ce point, a débattu plus de deux heures et quart pour poser des questions qui n'ont pas été posées parce que la Direction générale n'a pas voulu qu'on les aborde et dont la problématique est que ces questions sont encore en suspens, je vais en poser un certain nombre.

Quand je lis la directive de la Cour des Comptes sur les NAS. Je la lis, et je n'ai pas sorti un texte quelconque puisque je l'ai repris dans la note qui a été transmise à chacun d'entre nous pour préparer ce conseil d'administration. Je la retrouve... « *La Cour des Comptes, dans son rapport sur l'uB, conclut que les fonctions de responsable technique, plombier, génie climatique, directeur des services, technicien informatique, responsable administratif gestionnaire de site, ne semblent pas correspondre à la définition de la nécessité absolue de service.* » C'est la raison même pour laquelle la Cour des Comptes, en 2012, avait demandé à l'Etat de vérifier à ce que toutes ces NAS correspondent véritablement au statut des NAS. Or, si on regarde, on a un certain nombre de NAS, finalement, qui ne correspondent pas au statut de la Cour des Comptes.

La problématique n'est pas d'enlever une NAS. Comme vous le dites, c'est compliqué puisqu'il faut en enlever et qu'on déshabille Paul pour en mettre à Pierre. La problématique aurait été peut-être d'avoir une réflexion globale sur chacune des NAS.

Vous nous avez proposé des fiches de poste. Or, si on met des NAS dans tel établissement ou dans tel bâtiment, c'est qu'on attend tel service, telle contrepartie. Donc ayant 18 NAS, on devrait avoir 18 fiches de poste différentes puisqu'on peut considérer que chacun n'exerce pas les mêmes missions. On n'attend pas les mêmes missions de chacun.

On aurait pu discuter d'un certain nombre de choses que les organisations syndicales auraient aimé aborder. Pourquoi sur l'université ne parle-t-on pas d'un PC sécurité ? Cela aussi était un moyen de régler peut-être quelques problématiques, pas toutes, mais un certain nombre de problématiques de sécurité. Cela aurait été l'occasion d'un grand débat sur cela.

Voilà les questions que l'on n'a pas abordées. Cela aurait été l'occasion de s'en saisir pour y réfléchir.

La problématique des sites délocalisés. J'ai entendu Mme la Directrice générale des services nous dire « on va mutualiser la NAS de Mâcon avec le Conseil régional ». Il faudra m'expliquer comment mutualiser un personnel Enseignement supérieur avec un personnel de la Région. Il faudra aussi que le personnel soit volontaire. C'est sur la base du volontariat. Vous ne pouvez pas obliger un personnel à être mutualisé par deux fonctions publiques, qu'elles soient d'Etat ou territoriales.

Voilà un certain nombre de questions mais on nous dit « on verra après, on discutera avec la Région » mais on la supprime en disant « on verra ». Ce n'est pas régler le problème parce que, finalement, le problème sera vite réglé : il n'y aura pas de NAS. On peut donc simplement remercier l'ESPé qui va encore faire un gros effort, après avoir fait un effort budgétaire, après avoir fait un effort sur les postes, elle va faire encore un effort sur les NAS.

Je ne sais plus ce qui vous reste encore à l'ESPé mais on va bien trouver autre chose. Il vous reste peut-être (*suite inaudible*). Merci.

M. Mercier.- Vous ne pouvez pas enlever de NAS là où il n'y en avait pas. Donc il y avait des composantes qui ne pouvaient pas faire d'effort. Elles n'ont pas

de NAS. Donc il faut bien en enlever à des composantes qui en ont. C'est le problème.

Le Président.- Je crois qu'il faut que l'on évite dans ce débat de victimiser l'ESPé déjà. Je pense que l'ESPé est globalement un objet d'ambitions importantes et il ne faut pas qu'on mélange tous les problèmes.

Je voudrais simplement dire, pour répondre rapidement à un certain nombre de questions que vous soulevez, Monsieur Rollin, d'abord, en introduction que, bien entendu, quand un agent perd la NAS, cela ne sous-entend pas qu'il quitte son logement. Bien entendu, les personnes restent logées. Simplement, le régime juridique du logement change. Les personnes sont amenées à payer un loyer mais, bien entendu, les personnes restent logées. Simplement, le foyer fiscal voit une sorte de déséquilibre financier puisqu'il y a une évaluation du loyer, une nécessité de payer un loyer et qu'une des raisons pour lesquelles nous souhaitons et avons souhaité aller vite au cours des dernières semaines, et cela est de ma responsabilité - c'est moi qui ai souhaité que dès le début des vacances de Pâques, on délibère dans les instances sur ce sujet -, c'est que précisément le vote sur la cartographie des NAS et le fait que l'on s'entende sur les NAS qui persistent et les NAS qui disparaissent, c'est le préalable au travail que Pierre-Etienne Thepenier va pouvoir engager, qui est d'établir un dialogue avec chacun des agents et chacun des foyers fiscaux qui sont concernés pour qu'on puisse construire des dispositifs compensatoires qui fassent que les agents ne soient pas lésés à titre individuel. Mais la problématique en termes de ressources humaines est compliquée parce que si l'on doit construire des dispositifs compensatoires, ils vont, bien entendu, dépendre du niveau d'imposition de la famille. Donc la réponse ne peut pas être globale mais elle est vraiment individuelle et au cas par cas. Pour apporter cette réponse individuelle et au cas par cas, la première étape est qu'on se mette d'accord et qu'on vote la cartographie des NAS qui persistent et donc celle des sites et des agents qui vont perdre leurs NAS.

Il est vrai que j'ai un petit peu accéléré le calendrier en avril parce que je voyais arriver la date du 1^{er} septembre et que si on avait reporté ce débat d'encore un mois, vous voyez que l'on est fin mai, cela veut dire que l'on ne votait qu'au mois de juillet la cartographie des NAS pour des agents qui n'auraient été prévenus qu'au mois de juillet d'une perte de leur statut de NAS au mois de septembre. Je pense que là, cela aurait été un calendrier qui n'était pas respectueux des personnes concernées parce qu'il est vrai qu'il y a une dimension très humaine et très profondément affective également derrière cette question des NAS que je comprends.

Le deuxième point que vous soulevez est celui du délai qui s'est écoulé depuis l'année 2012. C'est tout à fait vrai. En pratique, on a tous attendu parce qu'on attendait... alors, je ne sais pas quel est l'intitulé de ce texte, mais un décret, une sorte de décret d'application qui devait nous éclairer précisément sur ce qui relève d'une NAS et ce qui ne relève pas d'une NAS. C'est vrai que vous êtes intervenu à plusieurs reprises depuis fin 2012 - début 2013, Monsieur Rollin. Mais on attendait ce texte qui devait clarifier, qui devait nous aider à prendre des positions. Or ce texte n'est toujours pas paru. Pour autant, la date du 1^{er} septembre s'impose à nous.

Par ailleurs, le texte n'est pas paru mais le document de la Cour des Comptes auquel vous faites référence a la grande prudence d'indiquer que les fonctions auxquelles vous avez fait allusion « ne semblent pas » relever d'une NAS. Il ne nous est pas dit qu'en aucun cas, ces fonctions ne doivent relever de NAS.

C'est une formulation suffisamment prudente pour laisser la porte ouverte précisément à toutes les décisions locales.

Pierre-Etienne.

M. Thepenier.- Si je peux préciser, Monsieur le Président, effectivement, la Cour des Comptes indique un certain nombre de fonctions qui ne relèvent pas de l'attribution d'un logement en NAS mais il faut bien voir que la concession de logement par NAS proposée n'est pas au titre de l'emploi occupé par l'agent. Il parle de plombiers. Si on a des personnes qui sont plombiers, ce n'est pas à ce titre qu'on leur concède le logement mais c'est bien parce qu'elles font partie des interventions techniques qui interviennent sur l'ensemble du campus, que ce soient les nuits, les week-ends, les jours fériés, etc. La NAS est donc bien concédée au titre des interventions techniques et non pas du métier de l'agent. De son métier principal.

Le Président.- Merci, Pierre-Etienne, pour cette précision. Si vous voulez, je comprends les arguments que vous développez mais, à un moment donné, il faut bien qu'une décision soit prise pour que précisément, dans le respect des agents et de leurs familles, Pierre-Etienne puisse maintenant construire des dispositifs compensatoires qui soient les plus appropriés possibles. Mais tant que la décision n'est pas prise, bien entendu, on ne peut pas travailler à ces dispositifs compensatoires. Et puis par respect pour les agents, je pense qu'il est préférable qu'on les prévienne maintenant plutôt que de les prévenir au mois de juillet.

Cédric... Marie-Geneviève, pardon. Marie-Geneviève puis Cédric.

Mme Gerrer.- Je voudrais, bien sûr, dire que l'ESPé est catastrophée des conclusions du dossier et ne peut, bien évidemment, soutenir le dossier tel qu'il est présenté. Effectivement, comme M. Rollin le souligne, l'ESPé apporte une fois de plus tout de même un lourd tribut parce que dans les NAS, il y a quand même deux vagues et sur les deux vagues, cela veut dire que sur quinze NAS en tout, l'ESPé en perd six, donc une petite moitié. C'est donc considérable pour une composante dont, justement, la spécificité repose sur la politique de site.

Pour moi, deux aspects sont essentiels dans ce dossier. Le premier est l'aspect humain. Effectivement, vous l'avez évoqué déjà. Je pense que les personnels concernés ont quand même été traités de manière très cavalière. Vous parlez de deux réunions alors qu'effectivement, il y avait deux ans. Les deux réunions ont eu lieu dans un intervalle de quinze jours ou trois semaines, quelque chose comme cela.

Lors de la première réunion, on avait promis aux personnels un accompagnement, un suivi. Cela n'a pas été suivi d'effet, c'est le moins que l'on puisse dire. Et à la deuxième réunion, tout de suite il y a eu un tableau qui a été proposé avec les suppressions que Madame Mathieu, que Marie-France a exposées comme un projet. Puis tout d'un coup, en quinze jours, on vote le projet en CA.

Je trouve qu'il y a un flou terrible sur les AOP. Va-t-il y avoir des astreintes ? Quelles astreintes ? Pour combien d'heures ? Etc.

Sur les NAS également, beaucoup de flou. Que se passe-t-il si un collègue qui a une NAS est malade ? Quand il aura dépassé son quota d'heures ?

Il y a énormément de questions qui n'ont pas été abordées. Ça, c'est le côté personnels.

A cela s'ajoute, évidemment, un problème de responsabilité et de sécurité des NAS. Normalement, ce sont les gestionnaires de site qui portent la

responsabilité des bâtiments. Il est bien évident que, là, il va falloir redéfinir cette responsabilité. Que la sécurité elle-même ne pourra plus être assurée.

Alors, évidemment, la situation est complètement différente sur les sites.

Je voudrais quand même souligner qu'on a supprimé une NAS qui était portée par un catégorie A, Magali, à Dumont. Il reste un catégorie C. Comment un agent de catégorie C va pouvoir assurer la responsabilité et la sécurité d'un bâtiment comme Dumont ? Je ne sais pas si vous êtes déjà allés à Dumont. Si, à 3 heures du matin, il y a un incendie quelque part, que va-t-elle faire ? Et si ça brûle, quelle est sa responsabilité ? Je pense que cela va créer un énorme stress également chez ces personnes. Ça, c'est Dumont. Dumont est un bâtiment vraiment important.

Il y a le problème de Mâcon complètement différent. Là, c'est complètement différent, il n'y a plus personne. Là, c'est complètement catastrophique. Il n'y a absolument plus personne pour l'accueil.

Et vous oubliez peut-être aussi d'évoquer Nevers. A Nevers, pour l'instant, l'accueil est assuré par un agent du Conseil général. Le Conseil général a déjà dit qu'il ne reconduirait pas ce poste quand il serait parti à la retraite. Cela va arriver dans les années vraiment prochaines. Donc on n'aura plus personne pour l'accueil et le gardiennage sur Nevers.

Et puisqu'on parle de Nevers, on parle de mutualisation avec l'ISAT. Là encore, cela n'a pas été discuté. Comment va se faire cette mutualisation ? Quelles vont être les tâches ? Quelles vont être les missions ? Les astreintes ? Etc.

Tu disais, Samuel, que cela fonctionnait bien sans personnel. Je pense que tu fais référence à Mâcon. Que s'est-il passé à Mâcon ? C'est la gestionnaire qui, tous les soirs, est allée voir à plusieurs reprises si c'était fermé ou pas parce qu'il n'y avait plus personne.

En fait, on arrive à une situation où il est impossible d'assurer le service qui est demandé. Et si le service est assuré, c'est uniquement parce qu'on compte sur la bonne volonté des gens et leur sens de l'intérêt commun. Effectivement, si ça brûle, ils ne vont pas appeler M. Siccardi à Mâcon en disant « venez éteindre, vous avez une heure et demi de route, mais ce n'est pas grave ». C'est sûr qu'ils vont faire quelque chose mais c'est compter sur la bonne volonté et cela, je pense que ce n'est pas tenable.

Le Président.- Pierre-Etienne, vous pouvez probablement apporter des éléments de réponse à ces questions.

M. Thepenier.- Notamment sur le volet des personnels parce que l'ensemble des personnels qui sont concernés par le dossier ont été invités à prendre contact avec moi...

Mme Gerrer.- Mais justement.

M. Thepenier.- ...pour que je puisse leur expliquer la démarche.

Mme Gerrer.- Mais excusez-moi de vous interrompre, Monsieur Thepenier, mais cela aurait dû être l'inverse puisque c'est vous... Enfin, vous. C'est l'université qui supprime. C'est quand même à l'université de faire la démarche. Cela m'a énormément choquée.

M. Thepenier.- Il en ressort tout de même que j'ai reçu notamment l'ensemble des personnels puisqu'en fait, ils sont six. Un logement était vacant. Donc les six personnels qui n'auront plus de NAS. J'ai donc eu un contact avec l'ensemble des personnels soit en direct soit par téléphone pour ceux qui étaient plus éloignés. J'ai donc pu aussi échanger avec ces personnels et faire le point de la situation.

Sur Nevers, par exemple, vous en parliez, j'ai échangé pas plus tard qu'hier avec Mme Goncalves, par exemple, la gestionnaire du site. L'agent du Conseil général est encore mis, pendant au moins deux ans, à disposition par le Conseil général a minima.

Après, les discussions avec l'ISAT, effectivement, ne sont pas, bien entendu, achevées mais il y a déjà eu quelques échanges qui ont commencé. C'est vrai que cela reste, pour l'instant, informel mais il faut justement que l'on arrive à développer. C'est le but aussi de tout cela.

Vous connaissez la situation, je pense, de la gestionnaire également qui potentiellement est logée actuellement mais qui ne souhaite pas... enfin, ne souhaite pas... a d'autres possibilités, en tout cas, si elle ne reste pas logée sur le site.

Pour Mâcon, de la même façon, la gestionnaire du site qui, elle, n'est plus logée actuellement a une autre démarche. Là aussi, je l'ai reçue. Elle, quand bien même le logement ne serait pas une NAS, puisque vous expliquez qu'elle venait actuellement depuis son domicile personnel, en fait, vérifier que les bâtiments étaient fermés, elle souhaiterait, effectivement, être intégrée sur le site de Mâcon même dans un logement qui ne serait pas en NAS, et on est également en train d'en étudier la possibilité.

Donc on a quand même des pistes.

Mme Gerrer.- Oui mais cela fait quand même beaucoup d'études en deux ans.

M. Thepenier.- Oui mais là... Oui, ce n'est pas depuis deux ans, ces études, mais effectivement.

Mme Gerrer.- Oui, en un mois.

M. Thepenier.- En tout cas, l'ensemble des personnels, je vous le dis, qui ont... Je n'ai pas pu effectivement proposer de moi-même des contraintes horaires aux personnels puisqu'en plus, cela s'est passé à un moment quand même assez rapide, au moment des congés de Pâques. Donc il n'était pas possible de leur caler des rendez-vous mais j'étais présent et j'ai reçu ceux qui me l'ont demandé. Je me suis même déplacé, d'ailleurs, sur Charles Dumont pour rencontrer les personnes qui sont logées sur place. J'ai pu répondre a priori aux questions qui m'étaient posées.

Après, il y a tout un travail, effectivement, comme le disait Monsieur le Président, qu'il va falloir faire, notamment au niveau du coût des loyers des personnels qui ne seront plus en NAS. Donc là encore, il faut travailler avec les services de France Domaine pour pouvoir évaluer le coût et ensuite indiquer aux personnels, en fonction du coût et de leurs revenus fiscaux, à quoi ils s'engagent, en fait, financièrement.

Et comme vous le disiez aussi au niveau des fiches de poste, définir les missions. Est-ce qu'ils conservent certaines missions ? Est-ce qu'ils n'ont plus du

tout, du fait de ne plus être en NAS, les missions afférentes ? Tout cela est un travail qu'on aura à faire avec les composantes également.

Mme Gerrer.- Oui mais on est quasiment au 1^{er} juin. France Domaine n'a toujours pas évalué les loyers. On arrive quasiment à la fin de l'année. Au mois de septembre, les personnes ne seront toujours pas dans quelles conditions elles vont devenir AOP.

M. Thepenier.- On a été aussi tenu, au moment où cela a été fait, où cela a été mis en œuvre, vous le disiez tout à l'heure de façon peut-être un petit peu rapide, par les délais aussi qui étaient donnés aux personnels dont on pouvait penser qu'ils allaient être impactés par le projet, de leur permettre, le cas échéant, de participer aux mouvements des personnels et de solliciter éventuellement d'autres postes. C'est pour cela aussi qu'on a été obligé de le faire dans des délais assez contraints. D'ailleurs, certains personnels dont des personnels de l'ESPé ont participé aux mouvements.

Mme Gerrer.- Je sais. Je sais parce qu'il y a eu une grande inquiétude tout d'un coup.

Je pense qu'il y a un flou terrible qui s'est passé et, pour moi, un manque de reconnaissance de toutes ces personnes qui s'investissent vraiment pour leur site parce que le site, pour l'ESPé, mais pas seulement, je pense pour toutes les composantes, c'est vraiment un peu chez eux. Ils y passent énormément de temps.

M. Mercier.- On en est totalement conscient mais on raisonne comme si on avait la capacité à avoir 50 NAS. Ce n'est pas possible. On en a 18 au maximum...

Mme Gerrer.- Oui, je suis d'accord.

M. Mercier.- ...et une pression qui se rapproche, la volonté de prévenir les personnels pour qu'ils puissent au plus vite prendre les devants et, effectivement...

Mme Gerrer.- Oui, on a tout fait en un mois. Ça, c'est sûr.

M. Mercier.- ...prendre conscience des évolutions très rapides...

Mme Gerrer.- C'est sûr.

M. Mercier.- ...même si, vous l'avez remarqué, l'autorisation d'occupation précaire permet de rester sur place s'il n'est pas possible de...

Mme Gerrer.- Oui mais à quel coût ? Il faudrait quand même le savoir parce que... Par exemple, Mme Ravinet est à Mâcon. Elle a une maison. Elle va revenir sur le site parce qu'elle ne veut pas laisser le site tout seul. Déjà. Conscience professionnelle. Mais il n'est pas question, ayant une maison, qu'elle paye un loyer en plus. Mais cela n'a pas été clairement discuté.

M. Mercier.- Dans le groupe de travail, alors peut-être que j'ai une perception illusoire des échanges, mais nous avons parlé de l'équivalent du PC

sécurité même si je ne suis pas expert du domaine. En tout cas, Etienne Siccardi a pu présenter ces questions.

Nous avons parlé justement de la nécessité d'avoir, au moins pour les services techniques, la capacité à pallier des absences qui pourraient être imprévues et donc à sécuriser.

En fait, globalement, on a raisonné aussi sur la sécurisation d'un maximum de personnels, en espérant que cela permettra d'échapper à des incidents qui peuvent parfois se révéler être extrêmement graves comme tu l'indiques à juste titre.

Les décisions qui sont présentées ici n'ont pas fait l'objet... Alors peut-être que les membres du groupe de travail auraient souhaité, par la suite, pouvoir apporter d'autres commentaires, etc. Mais la décision qui a très vite fait débat, c'est : est-ce qu'il faut supprimer Mâcon ou quelqu'un dans le domaine des interventions techniques ? Il est apparu qu'il n'y avait pas consensus, et je pense qu'on ne peut pas l'avoir parce que le consensus serait d'augmenter le nombre de NAS pour aller au-delà de 25.

Il n'est pas exclu de penser qu'à l'avenir, nous serons amenés à réduire encore plus, de 18 à un nombre inférieur de NAS.

J'entends bien tout ce qui a été évoqué. Je partage, d'ailleurs, certains... sans aucun état d'âme. Notre groupe n'a, en aucun cas, été parfait mais, compte tenu des contraintes, je pense que nous avons chacun, y compris les représentants des organisations syndicales, fait de notre mieux. Je ne vois pas, si on maintient des NAS partout là où c'est nécessaire, comment on arrive à 18 puisque je n'ai pas l'impression...

Mme Gerrer.- Je suis d'accord, Samuel.

M. Mercier.- ...que nous ayons un excédent de NAS pour les autres bâtiments ou composantes concernés...

Mme Gerrer.- Je suis d'accord, Samuel.

M. Mercier.- ...C'est bien le souci.

Mme Gerrer.- Je suis d'accord mais quand même. On nous demande de développer les sites. Comment peux-tu développer un site si tu supprimes une NAS à Mâcon qui est en train de se développer ? Quelque part, c'est bloqué.

M. Mercier.- Qui se développe notamment avec des étudiants qui seront de l'université de Lyon. Je pense qu'il est possible d'aboutir à des solutions qui permettent d'assurer, de sécuriser le site...

Mme Gerrer.- Cela reste en discussion.

M. Mercier.- ...en trouvant des mutualisations, des accords de financement et en échappant à cette contrainte de la NAS puisqu'on nous empêche de multiplier nos NAS.

Mme Gerrer.- J'ai bien compris cela mais, regarde, on veut accueillir CANOPE. Je ne sais pas si cela va être possible, du coup. Le Rectorat fait passer les examens du premier degré à Dumont. Cela implique pendant quinze jours une

ouverture de quasiment 6 heures du matin à 20 heures. Ce n'est plus possible. Tout cela n'est plus possible.

M. Mercier.- Des DU en Médecine fonctionnent sans NAS...

Mme Gerrer.- Mais Médecine est sur le campus...

M. Mercier.- ...avec des horaires tardifs.

Mme Gerrer.- ...Ce n'est pas pareil. En cinq minutes, un agent du Patrimoine peut y aller.

Le Président.- On trouvera des solutions qui seront appropriées. Je voudrais donner la parole à Cédric Clerc qui voudrait intervenir depuis un petit moment.

M. Clerc.- Sur ce dossier, c'est assez compliqué. Comme vous le disiez, Monsieur Mercier, on n'a pas 50 NAS, on doit raisonner avec 18 et donc il faut forcément trancher. Cela n'était facile pour personne.

La précipitation des événements dans le dossier. Je crois qu'effectivement, les organisations syndicales ont été demandeuses puisqu'on voyait les échéances arriver. Puis certaines organisations ont dit que, justement, si des agents voulaient profiter des possibilités de mutations, cette année, il fallait aussi accélérer le mouvement. Donc tout cela a accéléré de ce fait.

Ensuite, je crois que pour trouver un consensus, c'était peut-être impossible. Donc la Direction prend ses responsabilités et fait ses choix. Je pense que cela est aussi de ses prérogatives.

Par contre, effectivement, vous avez à plusieurs reprises, Monsieur le Président, tenu des engagements comme quoi les personnels concernés ne seraient pas perdants.

Lors du groupe de travail, on a également évoqué qu'actuellement, il n'y a pas de NAS de complaisance. Toutes sont justifiées. Au-delà de ce que peut en dire la Cour des Comptes, il y a un réel besoin dans notre établissement. On souhaite donc que les logements soient conservés, que les collègues puissent continuer à être sur place pour assurer leur mission dans les meilleures conditions.

On souhaite également qu'il y ait des compensations. Des compensations réelles.

Je déplore aussi que les agents n'aient pas été systématiquement conviés pour en discuter mais que ce soit une invitation lancée comme cela... Je pense qu'ils auraient dû être convoqués chacun pour en discuter puisque ce sont quand même des choix importants. Que ce soit en termes de management ou autres, je crois que c'est bien de convoquer les gens pour leur expliquer à tous clairement la situation.

Dans les personnels concernés, donc les NAS qui sont occupées aujourd'hui, il y a des titulaires. Il y a aussi un contractuel dans une des NAS puisqu'on a voté cela il y a peut-être deux mois. Le processus et la réflexion étaient déjà engagés, et notre conseil d'administration a voté une NAS d'un collègue qui actuellement est contractuel. Je pense que ce collègue entre aussi dans tout le périmètre. J'espère qu'il n'y aura pas de différence faite entre des collègues titulaires ou non titulaires. Que cela ne remettra pas en cause leur situation. Qu'au niveau financier également, ils seront accompagnés à l'identique puisque techniquement c'est faisable.

Par rapport à cela, je crois que notre organisation syndicale aura le même vote qu'en CT, on s'abstiendra. Mais vraiment une demande forte de prise en compte de tous les personnels et des compensations financières, pour le coup, pour qu'au mieux, chacun puisse exercer et ne soit pas lésé du fait de ces situations.

Le Président.- Là-dessus, Cédric, vous savez qu'il y a un engagement clair. Je ne dis pas qu'on va arriver à trouver des solutions mais on fera tout ce qui est possible pour trouver des solutions pour que personne, effectivement, ne soit lésé dans cette affaire. Mais cela est le travail de Pierre-Etienne maintenant dans un dialogue singulier avec chaque agent, avec chaque personne, et en tenant compte précisément de leur situation parce qu'on ne peut pas faire ce travail sans connaître la situation fiscale de l'ensemble de la famille. C'est donc un travail technique, compliqué. Il faut également qu'on ait le retour de France Domaine sur les évaluations des loyers. Il y a tout un travail vraiment d'orfèvrerie qu'il va falloir que Pierre-Etienne engage à partir de maintenant. Mais les préoccupations que vous exprimez dans votre intervention, il est tout à fait clair qu'on les partage tous.

De toute façon, vous le savez bien tous, on est vraiment tous conscient, là, que l'on est en train de prendre des arbitrages qui nous sont imposés et que, de toute façon, quelle que soit la décision qu'on prend, je suis d'accord, Marie-Geneviève, c'est une mauvaise décision.

On essaie... Je ne sais pas comment tu appelles cela Louis, en économie ?

M. de Mesnard.- Un optimum de second rang.

Le Président.- Un optimum de second rang.

M. de Mesnard.- C'est-à-dire une solution qui n'est pas la meilleure mais qui est contrainte. Où on fait pour le mieux dans les contraintes que l'on a.

Le Président.- Dans un contexte qui est infiniment contraint, avec une dimension humaine qu'on comprend.

Je ne voudrais pas qu'on prenne la politique de site en otage non plus. Je crois que tout le monde est bien conscient de la vigueur de la politique de site que l'on a menée au cours de ce mandat. Je crois vraiment que les sites ont été et sont au cœur de la politique que l'on a menée et qu'on continue de mener. Simplement, et vraiment je regrette que l'on doit prendre des NAS sur les sites, mais le sens des responsabilités collectif que l'on doit avoir nous impose aussi de prendre en compte la dimension sécurité (le risque électrique, le risque incendie), l'ensemble des problématiques de sécurité qui sont très prégnantes sur le campus dijonnais, la nécessité très forte que l'on maintienne des astreintes techniques sur ce campus où il y a quand même 23 000 étudiants.

Bien sûr, les sites, c'est important. Nul plus que moi n'en est convaincu. Je crois qu'aucune équipe n'a porté davantage la politique de site dans cette université, mais on doit aussi avoir le sens des responsabilités vis-à-vis de la sécurisation technique de ce campus.

On va donc maintenant, et si le conseil d'administration vote cette cartographie, engager la phase suivante qui sera, effectivement, de mettre en place et de réfléchir avec les agents à la fois au dispositif compensatoire et, effectivement, à redéfinir les missions qui s'attachent à chacun des postes. Là aussi, c'est un travail

d'orfèvre qui doit être fait poste par poste, personne par personne, et pour lequel Pierre-Etienne va devoir s'engager.

Mme Desseigne puis Marie-Geneviève et Jean-Emmanuel Rollin. Et puis Cédric et ensuite on arrêtera parce que l'heure passe.

Mme Desseigne.- Je voulais juste me permettre de vous poser une question par rapport à la BU Droit-Lettres. Je voudrais sensibiliser le CA au fait que ce bâtiment est quand même très sensible aux intrusions et que ce n'est pas la NAS qui résout le problème. En fait, ce qu'il nous faudrait, c'est une alarme... Enfin, une sécurisation globale du bâtiment parce qu'il est très exposé aux intrusions et notamment à des intrusions dangereuses pour les personnels mêmes, parce qu'on a la possibilité d'accéder au toit en terrasse et jusqu'au plus haut sommet de la tour. On a quand même aussi de la chance qu'il ne soit pas arrivé jusqu'à présent un accident mortel. Ça, c'est effectivement le type d'intrusion qui ne va pas arriver tous les jours. En même temps, une mise en sécurisation du bâtiment, globalement aussi par rapport aux collections et à la position de ce site au cœur du campus, nécessiterait que l'on envisage plutôt une alarme.

Le Président.- C'est noté mais c'est une problématique qui est un petit peu...

Mme Desseigne.- Qui est annexe, bien sûr. J'en profite. Je me permets de le signaler.

Le Président.- ...Un petit peu en marge de cette problématique. Très bien. Marie-Geneviève, pour une dernière intervention courte.

Mme Gerrer.- Oui, je voulais juste ajouter un point. Les collègues concernés à l'ESPé qui sont, en fait, dans le département MEEF, ont demandé à être reçus collectivement, non pas pour contester la décision qui va être probablement prise mais pour pouvoir discuter ensemble. Bien sûr, il va y avoir des discussions individuelles mais ils auraient voulu être reçus ensemble en tant que collègues ESPé, si cela était possible.

La deuxième demande, c'était une réunion, mais je suppose qu'elle coule de source, il me semble. C'est d'organiser des réunions de personnels de sites, c'est-à-dire le responsable de site ESPé Nevers avec celui de l'ISAT, Auxerre/IUT, etc. Tous ceux qui vont être concernés de manière transversale. Cela me semble un peu logique mais...

M. Thepenier.- Dans le cadre des mutualisations, oui, c'est évident. Bien sûr. Après, sur les questions...

Mme Gerrer.- C'est logique. La première est moins logique.

M. Thepenier.- Sur les questions individuelles, effectivement, quand on va parler de l'imposition des uns et des autres...

Mme Gerrer.- Mais bien sûr.

M. Thepenier.- Je pense que cela se fera...

Mme Gerrer.- Non mais bien sûr.

M. Thepenier.- ...en bilatéral. On est bien d'accord.

Mme Gerrer.- Bien sûr. Tout à fait. Mais leur demande était d'être reçus ensemble. Je le redis bien, ce n'est pas pour se mobiliser contre. Mais c'était pour qu'ils aient la possibilité de discuter avec vous en tant qu'ESPé, en tant que personnels MEEF.

M. Thepenier.- Oui, sans souci.

Mme Gerrer.- Merci.

Le Président.- Cédric puis Jean-Emmanuel, je ne sais plus dans quel ordre.

M. Rollin.- Oui, c'est simplement... J'allais donner deux éléments. Nous voterons contre puisqu'au comité technique, nous avons voté contre, surtout en mettant en avant le fait qu'on prend une décision et que, maintenant, on va regarder l'impact sur les personnels, donc déjà, pour nous, cela est quand même problématique, et qu'un certain nombre de questions n'avaient pas été abordées.

Le deuxième point, je le redis, je l'ai redit au comité technique en conclusion, ce faux dialogue qu'il y a eu au sein du groupe de travail, cette absence, nous en tirons la conclusion, et aujourd'hui c'est encore valable, que la véritable construction de la réflexion sur ces questions... On en tire un peu ce bilan, malheureusement, au bout de trois ans, c'est que les groupes de travail ne servent à rien, sont des façades, et que les véritables débats ont lieu au sein des instances telles que le comité technique et ce CA.

Le groupe de travail sur les NAS a été révélateur de cette absence de dialogue. Je le redis, on l'a redit au comité technique. Le SNASUB réfléchira véritablement s'il participe, ou non, et continue à participer à ces pseudo-groupes de travail qui finalement ne sont qu'une démocratie de façade.

Le Président.- Cédric.

M. Clerc.- Par contre, je pense que dans le groupe de travail, ce qui a peut-être été oublié aussi, c'est la concertation avec les responsables administratifs des sites concernés. Autour de Droit-Lettres, tout cela, il y a des NAS qui disparaissent et a priori les gens ont appris cela (pour eux, c'était un petit peu joué d'avance) sans avoir eu le temps, eux, de réfléchir aux réorganisations que cela devrait éventuellement impliquer, etc. Je pense qu'il y a eu des manques à ce niveau-là au niveau du groupe de travail.

Enfin, je voudrais revenir sur les catégories C dont on parlait tout à l'heure, à savoir qu'ils font, au contraire, un gros travail, notamment les personnels techniques, et qu'ils pallient beaucoup d'incidents techniques ou d'interventions diverses. Je crois que nos collègues, qu'ils soient catégories C, A ou B, sont très investis dans l'établissement. C'est peut-être, effectivement, à eux tout de même dont il faudra prendre le plus soin puisque, normalement, dans bien des foyers, puisque vous parlez des foyers, ce sont eux qui sont aussi le plus en difficulté.

Le Président.- Vous savez que je suis très attentif et que j'ai toujours été très attentif depuis le début du mandat à la situation des personnels qui sont les plus fragiles et en particulier les personnels de catégorie C.

Je pense que tout le monde a pu s'exprimer sur ce débat dont je ne méconnaissais pas la difficulté sur cette question qui est très douloureuse et qui a largement mobilisé. Je voudrais remercier tous ceux qui ont fait évoluer ce dossier difficile que je vais maintenant soumettre à votre approbation.

Je vais soumettre à votre approbation la cartographie telle qu'elle vous est proposée. Les fiches de profil qui vous ont été adressées sont en dehors du vote. Ce sont des éléments qui ont servi à enrichir la discussion en comité technique et en CHSCT. Le seul point qui est soumis au vote est cette cartographie.

Y a-t-il des membres du conseil d'administration qui souhaitent ne pas participer à ce vote ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Y a-t-il des votes négatifs ? Trois votes négatifs.

Très bien. Je vous remercie infiniment.

16 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention

On passe donc maintenant à la deuxième étape qui sera la dimension humaine de ce dossier.

Je passe maintenant la parole à Grégory pour le compte rendu des travaux de la CFVU du 13 mai. En sachant que l'on a une petite dizaine de minutes de retard. Donc si on pouvait...

M. Wegmann.- OK, ça marche.

Le Président.- ...D'autant plus que c'est une CFVU qui n'a pas posé de problème, en fait. Tous les dossiers sont passés.

M. Wegmann.- Oui, tout a été voté à l'unanimité.

(Le Président.- Merci. Au revoir).

VIII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 13 mai 2015

1. Vie étudiante

- Compte rendu des travaux de la Commission Politiques culturelles du 26 mars 2015

M. Wegmann.- Bonsoir à tous. Je prends l'ordre du jour comme indiqué. D'abord, on a un point Vie étudiante.

Premier point, compte rendu des travaux de la commission Politiques culturelles du 26 mars 2015. Je ne sais pas s'il est nécessaire que vous vous prononciez dessus parce qu'il n'y a pas de dimension financière.

- Compte-rendu des travaux de la Commission Subventions culturelles du 12 mai 2015

M. Wegmann.- Par contre, le deuxième point est important, c'est le compte rendu des travaux de la commission Subventions culturelles du 12 mai 2015, puisqu'il y a une proposition de répartition de l'enveloppe budgétaire de cette commission.

Je rappelle que la commission est dotée d'une enveloppe de 31 000 euros.

Lors de la commission du 12 mai, les neuf projets qui ont été étudiés ont donné lieu à une proposition d'attribution de 15 750 euros.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

Je vous propose donc de vous prononcer sur cette répartition et, bien sûr, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions sur l'un ou l'autre des projets soumis.

Le Président.- S'il n'y a pas d'interrogation, je vous propose que l'on donne un avis favorable.

Il n'y a pas eu de difficultés en CFVU, Grégory, dans mon souvenir.

Il y avait eu un travail en amont qui avait été très bien mené.

Je vous propose donc qu'on adopte cette répartition des subventions dans le cadre de la commission des Subventions culturelles.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

C'est donc validé. Merci.

Unanimité (17 voix pour)

2. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 21 avril 2015

- Proposition de modification des dispositions relatives au statut AJAC

M. Wegmann.- Le point suivant concerne les travaux de la Commission de la Pédagogie qui s'était tenue le 21 avril dernier, avec, comme premier point, une demande de modification des dispositions relatives au statut AJAC.

On pense que c'est aussi un point assez structurant. Il était donc important de vous le représenter. Vous vous souvenez peut-être. On n'en avait discuté ici assez longuement l'année dernière.

On avait pris l'engagement de retravailler ce point, chaque année, via notamment un groupe de travail qui comportait à la fois des collègues enseignants-chercheurs, des personnels BIATSS et des étudiants.

Ce groupe de travail a permis de faire une nouvelle proposition que vous avez, projetée au tableau, avec pour élément structurant le fait d'augmenter, si vous voulez, le nombre d'ECTS manquants pour pouvoir bénéficier du statut AJAC. Donc si vous voyez bien, dans les deux versions, l'ancienne et celle que nous proposons, l'idée est de passer de 10 ECTS à 12 ECTS maximums manquants pour pouvoir bénéficier du statut AJAC.

Pourquoi en est-on venu à cette proposition ? En dépouillant, avec les étudiants notamment, les résultats de cette année, on a constaté vraiment, on va dire, une baisse très forte du nombre d'étudiants pouvant bénéficier du statut AJAC. Etant donné que la plupart de nos maquettes s'orientent sur un format par semestre de 6 x 5 ECTS, on se rendait compte qu'avec l'exigence de 10 ECTS maximums,

finalement, cela nécessitait que chaque étudiant ait 4 UE sur 5 pour pouvoir bénéficier du statut AJAC, ce qui est un peu rude. D'autant plus que certaines composantes avaient ajouté des conditions spécifiques sur certaines UE. Le fait de passer à 12 ECTS permet dans certains cas de figure à un étudiant qui a 3 unités d'enseignement sur 5 de pouvoir bénéficier de ce statut encore sous certaines conditions, bien sûr, selon les composantes.

Vous voyez la proposition. « *Le passage à l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre, soit 18 ECTS validés au minimum au S1 et 18 ECTS validés au minimum au S2, pour un passage en L2* ». C'est la même chose pour le passage en L3.

On a ajouté deux dispositions de manière plus explicite, relatives à des pratiques qui existaient, par ailleurs, dans les composantes. Vous les voyez, elles sont indiquées en rouge en bas. « *Sur proposition du jury, un étudiant redoublant répondant aux critères du statut AJAC en cours d'année peut accéder au statut et s'inscrire dans l'année supérieure en cours d'année.* » C'est une pratique qui existait mais on préfère vous proposer de la formaliser. Et « *Sur proposition du jury, un étudiant ajourné ne répondant pas aux critères du statut AJAC mais ayant validé un semestre peut être inscrit dans le semestre de l'année supérieure durant la période du semestre validé* ». Là aussi, ce n'était pas formalisé mais ce sont des pratiques que l'on avait constatées, notamment en Sciences et Techniques.

Voilà la proposition qui vous est faite et qui a recueilli un avis favorable à l'unanimité aussi de la dernière CFVU.

Si vous avez des questions parce que c'est un peu technique. Mais peut-être que vous vous souvenez des débats de l'année dernière.

Le Président.- Je voudrais dire que je me souviens très bien des débats qu'on a eus sur ce point en CFVU, la première année où on l'a abordé, et à quel point la situation était passionnée, on va dire, et à quel point j'ai apprécié que cette année, le travail qui a été conduit ait permis d'apaiser considérablement ce débat sur les statuts AJAC. Je voudrais remercier vraiment tous ceux qui, sous la conduite de Grégory et de Dorian, ont participé à ce débat.

S'il n'y a pas de commentaire particulier, personne ne souhaite intervenir, la proposition qui est faite - Grégory, c'est bien cela ? -, c'est qu'on fait évoluer le seuil qui déclenche la possibilité d'être AJAC de 20 à 18 ECTS.

M. Wegmann.- Et l'ajout des deux petits alinéas en rouge. L'idée est que cette règle de progression sera ajoutée au référentiel commun des études qui est en quelque sorte notre cadre commun pour le fonctionnement des formations sur une année donnée puisque, chaque année, il faut le revoter. De toute façon, le référentiel commun sera proposé à nouveau à la prochaine CFVU, avec intégration de ces modifications.

Le Président.- Julien.

M. Brault.- Il y a déjà beaucoup d'élus étudiants qui en ont parlé pendant la CFVU mais c'est vrai qu'on trouve quand même que c'est un très bon système qui permet justement de faire un petit peu l'entre-deux avec l'ancien système où il y avait peut-être trop d'étudiants qui tombaient presque dans le piège du système AJAC qui peut parfois être quand même très difficile pour les étudiants, et le système, finalement, que l'on a eu l'année dernière, qui, là, empêchait quasiment tous les

étudiants d'accéder au système AJAC. Là, on va avoir un petit peu plus d'étudiants qui auront toujours, c'est bien précisé, le choix de bénéficier de ce statut AJAC sans que cela leur soit imposé, ce qui était le cas avant. Un étudiant passait automatiquement AJAC. Maintenant, il devra en faire la demande. C'est aussi quelque chose qui va changer parce que dans la tête de beaucoup d'étudiants, le statut AJAC était un statut obligatoire.

Le Président.- Tout à fait. Merci, Julien, pour cette intervention.

Je soumetts à votre approbation cette nouvelle règle pour entrer dans le statut AJAC.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. Merci et félicitations à tous ceux qui ont conduit ce débat, effectivement.

Unanimité (17 voix pour)

- Equipements pédagogiques 2015

M. Wegmann.- Le point suivant concerne les équipements pédagogiques comme chaque année.

Je rappelle les règles du jeu. Cette année, une enveloppe de 800 000 euros est allouée aux composantes à parité entre le Conseil régional de Bourgogne et l'université de Bourgogne. Les composantes ont fait un travail pour faire remonter des besoins, des propositions, et les classer. Avec Frédéric, ici présent, on a travaillé sur cet appel à projets. Via un dialogue permanent avec les composantes, on est arrivé à une proposition d'allocation de l'enveloppe par composante en distinguant tous les projets. Cette proposition d'allocation a recueilli un avis favorable à l'unanimité lors de la dernière CFVU.

Je peux en décrire les principales caractéristiques. La proposition d'allocation qu'on vous soumet est une enveloppe de 857 401 euros au total avec, à l'intérieur, 47 195 euros de financement via les composantes. Ce qui nous donne un solde de subvention net, en quelque sorte, de 809 706 euros sur la base d'une enveloppe initiale de 800 000.

On se permet de dépasser légèrement l'enveloppe parce qu'on sait que sur la masse des équipements qui sont demandés, on aura la possibilité de faire des économies par expérience. Par exemple, vous avez pour 127 175 euros d'achat de vidéoprojecteurs qui sont demandés par les composantes et on sait qu'on pourra assez facilement, par achat groupé, économiser sur cette somme.

Sinon, dans les grandes lignes, on peut dire que le classement des composantes a été respecté avec quelquefois des allers-retours, des réajustements.

On a privilégié, cette année, la politique de site, les regroupements entre composantes. Vous voyez quelques baisses dans la proposition de dotation sur certaines composantes mais cela est compensé par des propositions de hausse de dotation soit sur les sites soit sur des regroupements. Par exemple, sur le pôle Logistique des cinq UFR.

On a eu quelques cas particuliers comme, par exemple, les salles de visioconférence. Il avait été indiqué que les demandes de dotation « visioconférence » ne seraient pas examinées via cet appel mais seraient financées par un autre biais. Je sais que la question se pose notamment dans le bâtiment Droit-Lettres. Là, on a eu des échanges sur le sujet.

Voilà, grosso modo, ce qu'on pouvait dire.

Je ne sais pas, Frédéric, si tu veux ajouter un point à cette description générale. Après, on peut revenir point par point si vous le souhaitez.

M. Debeaufort.- Je peux juste ajouter qu'avant de commencer à traiter tous les dossiers, on a déjà échangé avec les composantes en leur expliquant quelques règles qu'on s'est imposées dès le départ. En l'occurrence, tout ce qui était programmes pluriannuels qui devaient démarrer sur 2015. Etant donné qu'on n'a aucune certitude ni aucune vision sur le maintien de ces financements par le Conseil régional, on a donc averti très tôt les composantes que tous les projets pluriannuels démarrants ne seraient pas pris en compte. Inversement, on leur a aussi dit que ceux qui avaient été entamés en 2013 et en 2014, bien évidemment, on les mettait en priorité pour achever la programmation prévue. Ensuite, on a fait des échanges, comme tu l'as dit, il y a même eu des inversions de classement par certaines composantes en fonction des échanges qu'on avait eus.

Le Président.- Merci à tous les deux. S'il n'y a pas de question sur la ventilation des prévisions dans le cadre de ce plan d'équipements pédagogiques, je vous propose de l'adopter. Il a, d'ailleurs, été adopté à l'unanimité de la CFVU. Il n'y a pas eu de difficultés.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Il est donc adopté. Merci.

Unanimité (17 voix pour)

- Projets internationaux

M. Wegmann.- Le prochain point concerne les projets internationaux. Six projets internationaux, nouveaux projets ou demandes de modification, ont été approuvés à l'unanimité lors de la dernière CFVU. Je vais en dire rapidement la liste, certains n'ayant pas d'implication financière.

Il y a un partenariat entre l'UFR Sciences et Techniques et l'Université de Shanghai, notamment pour soutenir les deux masters en anglais.

Il y a un renouvellement d'un accord entre l'UFR Lettres et Philosophie et l'Institut français du Maroc pour développer le FLE notamment.

Il y a des annexes complémentaires à notre partenariat avec l'Université technologique de Petronas.

Il y a un cas particulier pour l'IAE, un semestre d'été organisé avec l'université McGill pour deux étudiants. Les frais de participation pris par l'université de McGill sont pris en charge par l'IAE. Ce ne sont pas les étudiants qui payent les frais.

Pour information, il y a un renouvellement formalisé de l'accord avec l'Institut technologique des études supérieures de Monterey au Mexique.

Le projet 6, qui est le plus important sur le volet financier, concerne le master international en anglais de l'ISAT, cohabilité avec Polytech Orléans. C'est une proposition de modification du tarif de ce master international. La proposition qui avait été formulée lors de la dernière CFVU était de faire passer le tarif de 4 750 euros à 7 550 euros par an, budget à l'appui puisqu'un budget avait été présenté en ce sens.

Je rappelle justement la logique un peu particulière de ces masters. Vous savez qu'il y avait un ancien dispositif « master Duby » qui s'appliquait pour les écoles d'ingénieurs et qu'aujourd'hui, ces modalités passent sous le cadre

d'appellation « master international » qui a fait l'objet d'un décret assez récent pris au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur.

Grosso modo, ces masters ont la possibilité de proposer des droits spécifiques moyennant un cadrage très précis, avec des prestations fournies complémentaires et un budget à l'appui.

L'ISAT a l'habitude de travailler avec ce master depuis quelques années sur ce mode, en liaison avec Polytech Orléans puisque, bien sûr, le tarif est le même dans les deux établissements.

Voilà pour le point peut-être le plus important à voter pour ce conseil d'administration.

Je ne sais pas comment vous souhaitez procéder, voter globalement ou spécifiquement ce point. En tout cas, si vous avez des questions sur les différents projets et, en particulier, sur ce point, je peux développer si vous le souhaitez.

Le Président.- S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'adopter globalement tous ces nouveaux projets internationaux.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Tout ceci est donc validé.

Unanimité (17 voix pour)

L'offre de formation rentrée 2015.

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- Diplômes d'université. On a trois DIU/DU à examiner. On a la création de deux DIU dans l'UFR des Sciences de Santé, donc la création du DIU « Prise en charge de la santé orale des patients handicapés ». Je pense que vous connaissez maintenant bien le fonctionnement des DU et DIU de cette composante.

C'est un partenariat avec l'Université de Franche-Comté, avec de la formation continue, en fait, pour un volume horaire de 72,50 heures d'enseignement, 30 heures de stage. Les droits pédagogiques sont de 1 275 euros pour les professionnels et de 500 euros pour les internes.

Ce DIU a été approuvé à l'unanimité par la dernière CFVU.

M. de Mesnard.- On les présente tous maintenant.

M. Wegmann.- D'accord. Je présente donc le deuxième DIU. Il s'agit, toujours pour l'UFR Sciences de Santé, du DIU « Neurologie d'urgence et téléneurologie télé-AVC », là aussi en coopération avec l'Université de Franche-Comté. Ce DIU comporte 90 heures d'enseignement, des sessions de FOAD, des stages. Les droits pédagogiques sont de 990 euros, 500 euros pour les internes.

Le troisième DU, cette fois, diplôme universitaire, il s'agit d'une modification. C'est un DU qui a été habilité en 2007. Il n'a pas fonctionné pendant quelques années. Là, il s'agit de le réactiver avec une légère modification horaire passant de 154 heures à 141 heures. Le DU s'appelle « Psychopathologie du bébé et de sa famille ». Il est porté par l'UFR Sciences Humaines. Le tarif est de 2 500 euros avec prise en charge, de 1 300 euros sans prise en charge. Là aussi, il s'adresse à des professionnels de ce secteur.

C'est tout pour les DU et DIU.

M. de Mesnard.- Y a-t-il des observations ou des questions ? Je propose que l'on passe au vote de ces DU.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci. Cela fait unanimité.

Unanimité (17 voix pour)

- Offre de formation rentrée 2015

M. Wegmann.- L'offre de formation rentrée 2015. Là, je vais peut-être dissocier pour parler en premier lieu peut-être de la licence Sciences de l'éducation, plus communément appelé EFEC.

Je rappelle un peu l'historique. En cours d'année, c'était l'hiver dernier, on avait fait remonter au ministère une demande de création complète, de la L1 à la L3, de notre licence EFEC, dérogatoire par rapport à la nomenclature. Le ministère nous a demandé d'utiliser l'expression officielle fournie par la nomenclature, c'est-à-dire « Sciences de l'éducation ». Donc acte. On avait validé ces éléments pour une ouverture en L1 à la rentrée prochaine. Maintenant, il vous reste à approuver les maquettes puisque, pour l'instant, on s'était prononcé uniquement sur les principes généraux.

A la dernière CFVU, on a validé la maquette de L1 Sciences de l'éducation, option parcours EFEC, et la maquette de L3 puisqu'à la rentrée prochaine, on va ouvrir uniquement la L1. La L2 ouvrira l'année d'après. La L3 qui existe déjà sera remodelée sur la base de l'évolution en trois ans.

Les maquettes L1 et L3 Sciences de l'éducation ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU. Il vous reste, bien sûr, à les valider mais aussi à approuver le volet financier.

Un petit point sur le volet financier. Par rapport à ce qui avait été approuvé l'hiver dernier, lors du dernier CA, les estimations que nous avons faites pour la L1, nous avons un surcoût qui a été chiffré par le pôle Pilotage à 251 heures équivalent TD.

Pourquoi ce coût supplémentaire ? Parce qu'entre-temps, les bacheliers futurs étudiants ont fait leurs vœux sur APB et aujourd'hui les vœux pour la licence Sciences de l'éducation donnent 123 étudiants potentiels ayant fait le vœu 1 et étant dans l'académie. Or vous savez que le système APB fait que nous avons, certes, proposé des capacités d'accueil - nous avons proposé une capacité d'accueil pour 60 étudiants - mais que nous avons aussi, dans le même temps, considéré que nous devons prendre tous les vœux 1 de l'académie. En quelque sorte, c'est une règle, en liaison avec le Rectorat, que nous nous étions fixés, le but étant, bien sûr, que l'université accueille tous les vœux 1 de l'académie, toutes filières confondues.

Avec une estimation, on va dire, de 120 étudiants dans cette licence, nonobstant éventuellement des abandons, des élèves qui n'auront pas le bac, etc., cela nécessite deux groupes de TD supplémentaires en S1 et en S2, donc sur la base de 60 étudiants supplémentaires. Cela fait donc un surcoût de 251 heures équivalent TD.

Pour la L3, là, le raisonnement est différent. C'est un calcul de surcoût par rapport à la L3 actuelle existante. Là, on arrive à un surcoût, entre guillemets, le terme est peut-être impropre, mais on va dire un différentiel de 200 heures équivalent TD dû au fait que dans la nouvelle mouture, désormais, on a trois

parcours au niveau de cette licence puisque, je vous le rappelle, le principe de cette nouvelle licence Sciences de l'éducation est en quelque sorte d'aboutir à trois groupes de métiers et trois types de masters, les étudiants qui vont se destiner vraiment au professorat des écoles, les étudiants qui vont plutôt aller vers les formations du département Denis Diderot et les étudiants plutôt de Sciences de l'éducation. Donc forcément, ces trois parcours nécessitent des groupes TD et donc, on va dire, un différentiel horaire qui est évalué à 200 heures équivalent TD.

Voilà pour le point financier.

Marie-Geneviève, tu peux, bien sûr, ajouter des précisions.

Mme Gerrer.- Juste pour la L3. En fait, par rapport à la première estimation faite, cela doit remonter à deux ans, c'est cela ?

M. Wegmann.- Oui.

Mme Gerrer.- La L3 n'a pas du tout augmenté. En fait, il y a une augmentation en L1 parce qu'on est passé de 60 à 120. Nous avons proposé, si on est effectivement à 120, de passer à quatre groupes sur un semestre mais de rebaisser à trois probablement sur le deuxième en réorganisant. Il est probable qu'il y aura des abandons... On peut partir sur quatre groupes en théorie mais, en pratique, on sera vigilant pour éventuellement passer de quatre à trois du S1 au S2.

Le Président.- Donc là, ce qu'il faut qu'on fasse, c'est qu'on vote sur le principe d'une rallonge de budget pour l'ESPé pour la fin de l'année 2015, c'est cela ? Et donc cela fait 451 heures en année pleine mais si on proratise sur la fin de l'année 2015, cela fait combien ?

Mme Gerrer.- Non mais attends... 2015... Pourquoi 2015 ?

Le Président.- Parce que, là, pour l'instant, ce qu'il faut qu'on...

Mme Gerrer.- Oui, pour le premier semestre.

Le Président.- Ensuite, on sera dans le cadre du budget 2016. Donc c'est un autre débat. Mais là, de façon urgente, il faut qu'on te dégage des ressources pour la fin de l'année 2015.

M. Wegmann.- Pour le premier semestre, c'est deux groupes en S1, donc c'est deux tiers de 251 heures équivalent TD. Je n'ai pas fait le calcul.

Le Président.- Sylvie, vous nous faites le calcul de deux tiers sur 250. Et puis sur la L3 ?

M. Wegmann.- La L3, c'est un travail du pôle Pilotage par rapport à un calcul de soutenabilité qui avait été fait au moment où on a déposé au ministère la demande d'ouverture de la licence Sciences de l'éducation cet hiver. On est donc passé d'un coût théorique de 901 heures équivalent TD à 1 103. On a trouvé un différentiel de 200 heures équivalent TD et on pensait que c'était dû aux options.

Mme Gerrer.- Non parce que les options étaient avant déjà.

Le Président.- Deux tiers de 250, cela fait ça.

Mme Gerrer.- Elles étaient là avant déjà, les options.

M. Wegmann.- Y compris celles qui mènent... Mais elles ont été retravaillées par rapport à la nouvelle configuration.

Mme Gerrer.- On a tout retravaillé... Oui mais non.

M. Wegmann.- On pourra revenir sur ce point.

Mme Gerrer.- Je suis étonnée. Oui.

...(Coupure de son)...

Mme Gerrer.- Je vous remercie beaucoup.

Le Président.- Mais non, c'est normal.

Mme Gerrer.- Je pense que dans la réflexion de l'implantation de la L1 à Nevers, on va sûrement rééquilibrer aussi. Cela sera intéressant.

...(Coupure de son)...

Dans toute la France, on en avait 800, je crois. 750 ou quelque chose comme cela.

M. Wegmann.- Globalement, le nombre de candidats, tous confondus, sur la licence, c'est impressionnant.

Mme Gerrer.- 750.

M. Wegmann.- Oui, cela fait partie des plus grosses demandes du campus. On est derrière PACES, etc. Cela vient très vite derrière, après Droit.

Mme Gerrer.- Si tu permets juste. Je voudrais, bien sûr, vous remercier ainsi que toute l'équipe.

Le Président.- (*intervention inaudible.*)

Mme Gerrer.- Alors, j'attends que ce soit voté, on ne sait jamais.

Le Président.- Je vais donc soumettre au vote le principe d'une rallonge budgétaire de 12 000 euros pour l'ESPé au titre de l'année 2015 pour financer cette augmentation d'effectifs sur la licence EFEC.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

Unanimité (17 voix pour)

Marie-Geneviève, à toi la parole.

Mme Gerrer.- Cette fois-ci, je peux vous remercier parce que c'est vraiment un beau projet.

Je voudrais en profiter pour saluer tout le travail des collègues de l'ESPé. Quand je parle « ESPé », je parle de tous les départements. C'est la première fois que tous les collègues des différents départements ont travaillé ensemble. Ils ont fait un travail de très grande qualité, dans la convivialité, dans l'écoute. C'est remarquable.

M. Wegmann.- Alors peut-être dans l'offre de formation, encore dissocier un point. C'est...

M. de Mesnard.- (*Intervention inaudible.*)

M. Wegmann.- Oui, c'est cela que je vais... Je voulais dissocier la Musicologie, là encore parce que c'est un point particulier. Peut-être le mettre en exergue. Vous savez, c'était déjà passé, je ne sais pas si vous vous en souvenez, on avait fait un peu une demande au ministère, on va dire, avant l'heure. C'est l'ouverture de la mention Musicologie. C'est-à-dire qu'en fait, on avait anticipé la future offre de formation et la nouvelle nomenclature. En quelque sorte, la Musicologie est le premier secteur de notre université qui utilise la nouvelle nomenclature au niveau des masters, puisque c'était déjà le cas au niveau des licences. On avait eu le feu vert du ministère au cours de l'hiver pour l'ouverture de la mention Musicologie nouveau régime, avec le nouveau format des masters, pour la rentrée prochaine. Donc maintenant, même cas de figure que pour l'ESPé, il s'agit de valider les maquettes. A la rentrée prochaine, deux parcours ouvrent, le parcours M1 « Création et interprétation - finalité professionnelle » et le parcours M2 « Musicologie de la création et performance - finalité recherche ».

Pourquoi cette logique de décalage ? Parce qu'au niveau du parcours « finalité recherche », il y a déjà les étudiants en M1 mais qui sont déjà dans d'autres filières de Sciences Humaines avec une architecture différente. Donc là, il s'agit d'ouvrir spécifiquement un parcours « finalité recherche » pour ces étudiants qui seront les premiers à obtenir ce master mention Musicologie. Et pour le M1 « finalité professionnelle », c'est vraiment une création qui fait suite à ce qu'on avait voté, il y a quelques mois, totalement originale puisque là on est vraiment sur de la musicologie mais approche professionnelle, avec de l'instrument, des choses comme cela, assez unique en France et dans le système français. Je voulais donc mettre cela en exergue.

Sinon, sur le fond, il n'y a pas de changement avec ce que vous aviez voté l'hiver dernier. C'est-à-dire que les maquettes n'ont pas changé. Il n'y a pas les changements que l'on peut avoir eu au niveau de Sciences de l'éducation puisque, là, on n'est pas sur les mêmes logiques. Il n'y a pas de question de capacité d'accueil, etc. Donc les volumes horaires, etc. ne sont pas modifiés, donc il n'y a pas d'incidence financière.

On peut peut-être voter ces deux parcours de Musicologie.

Le Président.- Je vous propose d'approuver ces deux parcours dans le master de Musicologie.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des oppositions ?
Je vous remercie.

Unanimité (17 voix pour)

M. Wegmann.- Dernier point sur l'offre de formation. Là, c'est vraiment le tout venant comme d'habitude. Il y a plein de petites modifications dans les composantes à valider. Là, ce sont des modifications à la marge. Des modifications de fiches filières. De légères modifications de volume horaire. Et là, il y a eu un avis en bloc, un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU mais, bien sûr, au cas par cas, si vous le souhaitez, on peut revenir sur certaines de ces modifications. Donc des modifications de fiches filières.

Le Président.- Je ne vois pas de demande. Donc je vous propose qu'on les adopte en bloc.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie. De toute façon, tout le monde a reçu les documents dans le cadre de la préparation de ce conseil. Je pense donc que chacun a pu en prendre connaissance.

Unanimité (17 voix pour)

3. Préparation de la rentrée universitaire 2015

- Calendrier universitaire 2015-2016

M. Wegmann.- Avant dernier point, le calendrier universitaire. Là aussi, c'est quelque chose de très administratif. Comme tous les ans, vous avez à voter le calendrier universitaire en ce sens que pour les formations, les composantes définissent des bornes (premier jour de présence, fin des cours du premier semestre, début des examens, fin des examens, etc.). Tout cela est assez important, notamment pour les bornes concernant les examens parce qu'il faut s'y conformer. Sinon, cela peut entraîner des vices de procédure en quelque sorte. Ce calendrier est vraiment important à valider formellement, ainsi que le document des suspensions de cours. C'est-à-dire que les suspensions de cours doivent être aussi clairement définies par l'établissement. Vous avez donc reçu cette longue liste avec ces deux documents. N'hésitez pas, s'il y a des questions aussi sur le calendrier ou les suspensions de cours, on peut revenir dessus.

M. de Mesnard.- Il y a juste une petite correction à faire pour l'IAE. Tout en bas de la page 3, le master Recherche, il y a une faute de frappe dans le début et la fin des examens. C'est le diplôme dont je m'occupe, donc j'ai regardé. (*Rires*) En fait, le 11 mai 2016 correspond à un mercredi et le 15 mai 2016 à un dimanche. C'est une faute de frappe. C'est, en fait, du 9 mai 2016, un lundi, au 13 mai 2016, un vendredi. C'est juste une faute de frappe...

M. Wegmann.- Très bien. On peut prendre en compte cette rectification.

M. de Mesnard.- ...C'est une simple erreur matérielle. Il n'y a pas de changement.

M. Wegmann.- Donc on le portera à modification, sachant que l'on a encore...

M. de Mesnard.- C'est en surligné sur le tableau.

M. Wegmann.- Donc il manque encore quelques dates, quelques éléments qui pourront, de toute façon, être votés au plus tard dans le mois qui suit la rentrée. On a encore potentiellement deux CA pour voter cela.

Le Président.- Donc on vote globalement ce calendrier universitaire avec la modification qui est demandée par Louis de Mesnard.

Je vous propose donc d'approuver ce calendrier.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (17 voix pour)

- Procédures administratives et comptables pour l'année universitaire 2015-2016

M. Wegmann.- Dernier point, c'est une procédure administrative et comptable pour l'année universitaire 2015-2016. Comme tous les ans, cela est voté. Là aussi, je ne l'ai pas dit tout à l'heure pour le calendrier, mais il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

Là, ce sont des procédures très générales sur l'inscription des étudiants mais, là aussi, c'est réglementaire. Il est donc important que ce soit voté par le conseil d'administration.

Vous avez aussi une procédure importante de remboursement des droits d'inscription avec plein de cas de figure différents. Là aussi, cela doit être assez formalisé pour que l'on soit en quelque sorte dans les règles.

Vous avez donc deux documents qui présentent ces procédures qui sont votées tous les ans.

Le Président.- Et que je vous propose de confirmer par un vote.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Ceci est validé.

Unanimité (17 voix pour)

Grégory, merci beaucoup.

IX) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 25 mai 2015

Le Président.- On va maintenant passer au compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche qui s'est déroulée hier et que Jean Guzzo va nous présenter, en tout cas pour les points qui ont des implications de nature financière.

M. Guzzo.- D'abord, il est question de la demande de financement de...

M. de Mesnard.- Tu veux le présenter d'ici, Jean, pour avoir pour le diaporama ?

M. Guzzo.- J'avais prévu de présenter les points 2 et 3.

Le Président.- Je vais faire le 1 qui va aller rapidement.

1. Demande de financement exceptionnel zootechnie

Le Président.- Le point 1 est une demande de financement exceptionnel pour le centre de zootechnie.

Je vous explique très rapidement. Le centre de zootechnie a besoin d'un laveur de cage. Faute de quoi, les personnels du centre de zootechnie doivent transporter les cages sales dans leur propre véhicule jusqu'à une laverie centrale. La demande qui a été faite et qui a été validée hier en Commission de la Recherche est de prendre le montant de ce laveur de cage, qui est de 15 000 euros, sur l'enveloppe de 100 000 euros qui est gérée par la Commission de la Recherche et qui est mise à la disposition de la Commission de la Recherche. C'est donc une masse financière qui a été votée. La Commission de la Recherche arbitre sur son utilisation et, hier, la Commission de la Recherche a donné un avis unanimement favorable sur l'utilisation de ces 15 000 euros pour acheter ce laveur de cage.

Je vous propose donc de confirmer ce vote qui a une dimension importante en matière de sécurité.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (17 voix pour)

Donc, Jean, deux questions de fond, importantes mais qui ont également fait l'objet hier d'un vote unanimement favorable en Commission de la Recherche.

2. Répartition des revenus d'exploitation (licences de brevets, de savoir-faire, etc.)

M. Guzzo.- Tout à fait. Merci. Il s'agit de vous présenter une proposition de répartition des revenus de la valorisation entre l'établissement, le laboratoire et les inventeurs.

Effectivement, depuis quelques mois, on a des retours de revenus liés à la valorisation de résultats de la recherche. Il faut donc qu'on puisse avoir une répartition concernant ces revenus pour l'université de Bourgogne.

Juste, je vous rappelle le contexte. Il existait déjà des conventions cadres avec différentes EPST, en particulier le CNRS, l'INSERM, et l'UMR CSGA de l'INRA. Là, il y a des règles qui sont établies et que l'on va, vous allez le voir, respecter dans la répartition des revenus.

Ensuite, vous verrez que pour la plupart des EPST, il s'agit des mêmes règles avec quelques petites variantes.

Ensuite, un point important qu'il faut bien intégrer ici, c'est que l'université de Bourgogne a donné mandat à la SATT Grand Est pour valoriser les innovations issues de ces laboratoires. Cela veut dire que quand il y a des revenus suite à la valorisation des résultats, la SATT Grand Est rembourse, d'abord, ces frais de

propriété intellectuelle, d'investissement, par rapport à ces projets et, ensuite, il y a un retour sur l'université de Bourgogne. C'est de cette somme dont il va falloir décider la répartition.

Ensuite, le dernier point, effectivement, l'université de Bourgogne doit fixer ses propres règles relatives à la répartition des revenus de la valorisation. Ce sont des licences, des brevets. Nous allons voir cela dans un tableau... Je ne sais pas si vous arrivez tous à lire le tableau mais je vais vous le...

M. de Mesnard.- Attends, on va essayer de l'agrandir.

M. Guzzo.- Il faudrait l'agrandir mais, sinon, vous avez dans la première colonne, ici, la répartition des revenus nets en fonction des établissements. Donc soit c'est l'université de Bourgogne, ici.

Là, vous avez l'université de Bourgogne/CNRS, donc ce sont les UMR CNRS.

Ici, les UMR INSERM.

Et puis ici, les UMR INRA. D'accord ?

Ensuite, dans la répartition des revenus, il faut tenir compte des établissements valorisateurs qui ont investi dans le maintien, dans l'entretien des brevets en général.

Vous avez ensuite la copropriété quand il y a plusieurs établissements qui ont déposé les brevets.

Et puis vous avez donc les inventeurs et le laboratoire.

Quand l'université de Bourgogne est valorisateur, c'est-à-dire l'unique valorisateur, donc est propriétaire de l'invention, on vous propose, ici, une répartition de ce type : 25 % pour le valorisateur (donc c'est l'université de Bourgogne), 50 % pour les inventeurs (c'est un décret, on ne peut pas déroger là-dessus, c'est 50 %), et on vous propose 25 % pour le laboratoire qui accueille, en fait, l'équipe de recherche qui est à l'origine de l'invention.

Pour les UMR CNRS, il y a une répartition qui est la règle de la convention cadre. Donc on ne peut pas déroger là-dessus.

Pour les UMR INSERM, il existe aussi un certain nombre de règles. Si l'INSERM est valorisateur, c'est au cas par cas. L'INSERM décide d'attribuer au laboratoire un certain pourcentage de la valorisation. Si, en revanche, c'est l'université de Bourgogne qui est valorisateur dans le cadre des UMR INSERM, on va toujours appliquer notre règle, c'est-à-dire 50 % pour les inventeurs, 25 % au laboratoire et le reste réparti sur les copropriétaires et le valorisateur en fonction de la convention cadre.

Pour l'INRA, c'est un petit peu le même schéma. Il y a une petite variante. Si l'INRA est valorisateur, dans ce cas, c'est aussi au cas par cas pour ce qui revient au laboratoire. En revanche, si l'université de Bourgogne est valorisateur, on va rester toujours sur la même règle : 50 % aux inventeurs, 25 % au laboratoire et, ensuite, on tient compte de la convention cadre pour la répartition entre l'établissement valorisateur et le copropriétaire.

Donc ce qu'il faut retenir ici, c'est que nous souhaitons, dans le cas où l'université est valorisateur, mettre en place une répartition de type 25 % pour le valorisateur, 50 % pour les inventeurs et 25 % pour les laboratoires.

C'est là-dessus qu'il faut qu'on ait l'avis du conseil d'administration.

Le Président.- Merci beaucoup, Jean. Avez-vous des besoins de précisions sur cette proposition de délibération ? Si tout est bien clair, je vais la soumettre à approbation.

Tu peux peut-être remettre la diapositive, Jean.

La proposition qui est faite à délibération est celle-ci. Dans tous les cas de figure, le laboratoire qui a généré les résultats bénéficie de 25 % des revenus qui sont perçus...

M. Guzzo.- C'est cela.

Le Président.- ...et, finalement, ce pourcentage de 25 %, on le retrouve dans chacune des lignes du tableau pour les laboratoires.

M. Guzzo.- C'est cela.

Le Président.- Très bien. C'est finalement très simple.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions à cette décision ?

Très bien. Je vous remercie infiniment.

Unanimité (15 voix pour)

Pardon ?

Mme Manciaux.- En pièces jointes de la délibération, on met le résumé et le tableau ?

Le Président.- Oui, je pense que c'est bien parce que le tableau est...

M. Guzzo.- Oui, on peut.

Le Président.- Tout à fait. Le tableau précise. Oui, tout à fait. Absolument.

3. Nouveau taux d'environnement pour les contrats « recherche »

Le Président.- Le second point est un point qui porte sur le taux d'environnement pour les contrats industriels.

M. Guzzo.- C'est cela. Il s'agit des contrats avec des tiers, donc contrats de prestations, contrats de recherche avec des industriels.

Là aussi, je vous fais quelques rappels. Quand on doit évaluer le coût d'un contrat, on va prendre en compte différents paramètres, en particulier la nature du contrat, la durée, le personnel permanent du laboratoire impliqué, les personnels recrutés, l'utilisation d'équipement, les achats, les missions, donc la sous-traitance. Tout cela débouche sur un coût complet du contrat.

Il faut ajouter à tout cela les coûts indirects. Ce sont donc des coûts indirects dont on va traiter aujourd'hui, en particulier les coûts d'environnement qui permettent la réalisation des travaux de recherche et qui sont souvent sous-estimés. En tout cas, qui étaient sous-estimés jusqu'à maintenant. Vous allez voir que l'on va essayer de rétablir un peu l'équilibre, en tenant compte, effectivement, de l'investissement

des personnels non chercheurs, des personnels techniques, administratifs et tous les frais d'infrastructure.

A l'heure actuelle, je me permets de vous indiquer comment on fonctionnait, on tenait compte d'un coût du personnel administratif et technique par heure chercheur. Vous voyez que c'était réparti en fonction des domaines de recherche de l'université de Bourgogne.

Ensuite, on tenait compte du petit matériel par heure chercheur aussi, à hauteur de 2 euros.

Des frais d'infrastructure aussi, 2 % du coût complet du contrat.

Si je résume, si on tient compte de l'ensemble de ces paramètres, on arrivait à un taux d'environnement entre 22 et 32 %, on va dire 20 % en général, qui était largement sous-évalué.

Ensuite, il y avait aussi un autre point. On ne tenait pas compte des personnels non uB, des doctorants en contrat CIFRE, des personnels de Welience, qui étaient dans les laboratoires et qui participaient au travail. On ne tenait pas compte, en fait, du coût environnant qui était appliqué à ces personnels titulaires.

Donc on a eu tout un travail qui a été réalisé par le service de valorisation de l'université, il y a quelque temps. Véronique Soubzmaigne aussi s'est beaucoup investie. Le pôle Finances et, évidemment, nos collègues de la SATT Grand Est.

En tenant compte de la comptabilité analytique université de Bourgogne de 2010, comme vous pouvez le voir en bas, nous sommes arrivés à justifier d'un taux d'environnement « recherche » de 42 %. Vous le voyez, à titre de comparaison, j'ai mis le taux appliqué par le CNRS qui est de 80 %.

A ce jour, nous vous proposons d'appliquer désormais ce taux de 42 % qui nous permet déjà de se rapprocher de la réalité et que l'on peut justifier à travers des données de comptabilité analytique. Evidemment, ce taux pourra ensuite être réajusté lorsqu'on aura la possibilité de s'appuyer sur une comptabilité plus récente. Mais je pense qu'à travers ce taux, on est déjà plus proche des conditions de contribution de l'université de Bourgogne à ces contrats industriels.

On vous propose aussi un coût d'environnement pour l'accueil des personnels non universitaires de 2,50 euros par heure de présence.

C'est là-dessus que l'on va vous demander de prendre une position.

Je peux juste rapidement vous montrer ce que cela peut donner sur une fiche de coûts. Là, par contre, c'est simplement une information pour que vous puissiez voir un peu comment on va appliquer ce taux d'environnement.

Par exemple, ici, pour une collaboration de recherche, le taux d'environnement est, en fait, directement inclus dans le coût horaire des personnels de l'université de Bourgogne, c'est-à-dire un professeur ou un maître de conférences, tout dépend de qui est impliqué dans le projet. Ensuite, on va considérer le temps, et cela nous permet de sortir le coût pour la durée du contrat.

C'est important de bien remplir cette fiche de coûts pour nos chercheurs parce que, si je vais tout en bas de la fiche de coût... Là, on tient compte de l'ensemble des éléments qui vont constituer la fiche de coûts mais je passe assez vite pour ne pas perdre trop de temps. Je vais m'attarder sur la dernière ligne, ici. Vous voyez qu'ici, le contrat a été bien négocié. Le coût total de l'étude est de 69 000 euros, on négocie à 74 000. Sur cette dernière ligne, vous avez un résumé, finalement, des reversements. On a donc les frais de structure de Welience qui représentent 12 % du coût total du projet. Là, il y a une marge qui sera investie pour la recherche. Et puis ici, vous avez les frais de structure de l'uB que l'on a évalués, je pense, il y a quelques mois déjà, à 12 %.

Je voudrais préciser ici que ces 12 % s'appliquent uniquement, en fait, à la contribution de l'université de Bourgogne, c'est-à-dire l'investissement du personnel permanent - d'accord ? -, de l'équipement issu de l'université de Bourgogne. Je ne sais pas si je suis suffisamment clair. Sinon, je pourrai répondre à vos questions.

Ces frais de structure permettent un reversement à l'université de Bourgogne et donc au laboratoire.

Il ne faut donc pas sous-estimer la contribution de l'université de Bourgogne parce que cela permet ensuite un retour sur le laboratoire en plus des achats, des montants qui sont disponibles au niveau de Welience, pour réaliser la prestation.

Si je reviens à la diapositive précédente, c'est là-dessus qu'il faut demander l'avis du conseil d'administration sur un taux d'environnement « recherche » de 42 %.

Le Président.- Et le coût d'environnement pour l'accueil d'une personne de 2,50 euros.

M. Guzzo.- Aussi effectivement, oui.

Le Président.- Je voudrais ajouter que c'est une délibération qui est très importante pour deux raisons essentielles. La première, c'est que si on vend nos prestations à un coût inférieur à leur coût réel, de fait, c'est l'établissement qui assure le différentiel et qui, d'une certaine façon, sur ses ressources propres, assume la différence de coût. Et la deuxième raison est une raison de nature juridique. La législation européenne nous interdit de faire du dumping sur nos prestations. Donc on n'a pas le droit. Vendre une prestation en dessous de son coût réel est une concurrence déloyale vis-à-vis d'autres prestataires qui peuvent offrir la même prestation. Ça, c'est quelque chose qui nous est absolument interdit par les réglementations en vigueur. Il était donc tout à fait essentiel qu'on puisse mener ce travail pour avoir une juste estimation du coût des prestations et, comme Jean l'a indiqué, qu'on puisse le justifier puisque dans un certain nombre de situations, on est amené à justifier de notre proposition de coûts d'environnement.

Avez-vous des commentaires ou des questions à poser sur cette proposition ?

Cédric.

M. Clerc.- Je vois qu'une différence est faite entre le coût d'un PR et d'un MCF, par exemple. Par contre, au niveau des personnels techniques, du technicien jusqu'à l'IGR, on aligne. A quoi est-ce dû ? Comment sont calculés les coûts ? J'imagine que pour le PR et le MCF, cela doit être le coût moyen.

M. Guzzo.- On n'a pas mis les indices ici.

M. Clerc.- D'accord, à chaque fois est précisé l'indice...

M. Guzzo.- Oui, ils sont dans la matrice...

M. Clerc.- ...L'indice de la personne.

M. Guzzo.- ...mais on ne les a pas ici parce que c'est un Powerpoint.

M. Clerc.- Est-ce un indice moyen ou l'indice de la personne qui va travailler ?

M. Guzzo.- Ce sont des indices moyens ici.

M. Clerc.- Indices moyens ?

M. Guzzo.- Indices moyens.

M. Clerc.- D'accord.

Mme Gigarel.- Pour chaque catégorie, en fait, de personnels, la matrice va rechercher l'indice moyen qui est actualisé chaque année.

M. Clerc.- D'accord. Donc il est précisé si c'est un IGR, un IGE ou un Tech à chaque fois ? D'accord.

Le Président.- D'autres remarques ou questions ? Non ? Donc si vous n'en avez pas, je vous propose d'adopter cette délibération qui est un taux d'environnement « recherche » de 42 % et un coût d'environnement pour l'accueil d'une personne de 2,50 euros par heure de présence.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (15 voix pour)

Merci à toi, Jean, d'avoir porté ce sujet qui est réellement important.

Je vais maintenant passer la parole à Anne Girollet pour deux questions qui sont en rapport avec sa délégation, l'une qui tient au patrimoine immobilier et qui est un avenant au contrat de partenariat public-privé dans le cadre du plan campus et le second qui est une demande de subvention à l'Agence de l'eau qui entre dans le cadre des problématiques de développement durable de notre campus.

As-tu besoin de projeter ? Non, tu le fais comme ça.

Mme Girollet.- Non, ça va. Merci.

X) Questions relatives au patrimoine immobilier

- Approbation du projet d'avenant n°1 au Contrat de Partenariat Public Privé (plan campus) et autorisation du Président à signer

Mme Girollet.- Bonjour à tous. Dans le cadre de l'opération Campus innovant, l'université de Bourgogne a conclu avec la société Prisma 21, le 18 juillet 2013, un contrat de partenariat relatif à la conception, au financement, à la construction, à l'équipement et pour l'entretien/maintenance, ainsi que le gros entretien renouvellement des ouvrages qui comprennent l'Institut Marey, la Maison de la métallurgie, l'espace multiplex, la Maison internationale des chercheurs, la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam devant l'entrée du

bâtiment Mirande, la rénovation et le remplacement partiel des façades du bâtiment Mirande de manière à améliorer la performance énergétique.

Des petites modifications techniques ont été apportées, après accord des parties, au contrat. Elles sont décrites dans les fiches modificatives que vous avez reçues. Elles n'ont aucune conséquence financière. Et évidemment, afin de respecter le formalisme de ce type de contrat, l'avenant n°1 au contrat vous est soumis à délibération.

Je vous lis la délibération qui vous est soumise.

« *Délibération relative au contrat de partenariat relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois nouveaux bâtiments - et non pas quatre, il y a une petite coquille dans le projet de délibération - ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam.*

Approbation de l'avenant n°1 au contrat de partenariat et autorisation donnée par le conseil d'administration de l'université au Président de celle-ci de signer l'avenant 1 au contrat de partenariat.

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne, le [...] - je passe les visas -, après en avoir délibéré :

Article Premier, approuve l'avenant n°1 au contrat de partenariat et ses annexes relatives à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois - et non pas quatre - nouveaux bâtiments ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam.

Cet avenant a pour vocation de contractualiser des modifications techniques mineures sans incidence financière par rapport au contrat initial.

En conséquence, approuve la signature par le Président de l'université de l'avenant n°1 au contrat de partenariat et de ses annexes relatifs à la conception à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois - et non pas quatre - nouveaux bâtiments ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam avec la société Prisma 21. »

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Le Président.- On est sur quelque chose d'absolument technique et formel mais également d'absolument indispensable au bon déroulement du contrat de partenariat public-privé dans le cadre de l'opération Campus. C'est en raison de ce formalisme qu'Anne devait vous lire *in extenso* le projet de délibération.

Mme Girollet.- Oui.

Le Président.- Que je vous propose d'adopter.

Y a des oppositions ?

Y a des abstentions ?

Très bien. Cette délibération est adoptée.

Unanimité (15 voix pour)

Tu peux peut-être présenter dès maintenant le point relatif au développement durable.

XII) Demande de subvention à l'Agence de l'eau

Mme Girollet.- Oui. Le point sur le développement durable. L'université de Bourgogne a réalisé un audit sur sa consommation d'eau en 2014. Celui-ci a permis de mettre en avant des débits d'eau trop importants sur un grand nombre de points d'eau, notamment les chasses d'eau, les douches, les éviers.

Les retours sur les investissements sont excellents sur le campus Montmuzard et entrent tout à fait dans l'éligibilité d'une demande de subvention à l'Agence de l'eau.

Il est proposé d'équiper le campus Montmuzard d'éléments hydro-économiques pour atteindre une économie d'eau d'au moins 18 %, c'est-à-dire 8 300 mètres cubes. C'est équivalent à presque 39 000 euros.

Le retour sur investissement est évalué entre 22 et 25 mois. Si on obtient une subvention de l'Agence de l'eau, qui finance jusqu'à hauteur maximale de 50 % de l'investissement, on arrive à un retour sur investissement de 13 mois.

Depuis plusieurs années, il a également été constaté des fuites sur le réseau d'eau et de façon tardive. Il est donc proposé d'installer des compteurs intelligents sur le bâtiment qui est le plus gourmand en eau, c'est-à-dire le bâtiment Mirande, avec ses sept ailes où il y a de nombreux points d'eau et, notamment, ceux liés aux projets scientifiques. C'est également dans ce bâtiment qu'on a constaté le plus de fuites. Il est proposé d'équiper également ce bâtiment de compteurs intelligents.

L'ensemble de ce dispositif est éligible à un appel à projets 2015 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Territorialement, Dijon fait partie de cet appel à projets.

Il vous est donc proposé la délibération suivante parce que le dépôt de demande de subvention à cette Agence de l'eau nécessite une délibération du conseil d'administration. Je vous propose la délibération suivante.

« Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne approuve la demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets 2015 « Economiser l'eau pour l'alimentation en eau potable » à hauteur de 46 294,32 euros.

L'université a réalisé un audit sur sa consommation d'eau en 2014. Celui-ci a permis de mettre en avant des débits d'eau trop importants sur un grand nombre de points d'eau (chasses d'eau, douches, éviers).

Il est donc proposé d'équiper le campus Montmuzard d'éléments hydro-économiques pour un montant de 78 488,06 euros TTC.

Une économie d'au moins 18 % est attendue sur le volume d'eau compressible.

Depuis plusieurs années, il a également été constaté de façon tardive des fuites sur le réseau. Il est donc proposé d'installer des compteurs intelligents sur le bâtiment le plus gourmand en eau pour alerter en temps réel des fuites, ce que ne permettent pas les compteurs standard.

Il est donc proposé d'équiper le bâtiment Sciences Mirande de compteurs intelligents pour un montant de 14 100,58 euros TTC.

Le budget prévisionnel de ces investissements est le suivant - donc en TTC :

- équipements hydro-économiques : 78 488,06*
- compteurs intelligents : 14 100,58*

pour un montant total de : 92 588,64. »

Et nous espérons une réponse positive de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % de l'investissement, c'est-à-dire 46 294,32, ce qui impliquerait un autofinancement de l'université à hauteur de 50 %, 46 294,32, pour un total donc de 92 588,64.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Le Président.- Merci, Anne. En fait, concrètement, l'engagement de l'établissement est que si on obtient cette subvention, il existe un surcoût pour l'établissement, une participation financière qui est de 46 000 euros. C'est cela ?

Mme Girollet.- Oui.

Le Président.- Mais compte tenu des économies d'eau qui seront réalisées, ces 46 000 euros seront amortis dans un temps qui est de ?

Mme Girollet.- 13 mois.

Le Président.- Qui est de 13 mois. Il nous a donc semblé opportun, compte tenu du délai d'amortissement qui est court, de s'engager dans ce projet. Si, en revanche, on n'obtient pas la subvention, on se dégagera de ce projet. C'est-à-dire que compte tenu de l'investissement qui serait nécessaire et qui serait de 92 000 euros, à ce moment-là, on ne poursuivrait pas.

Mme Girollet.- Ou alors, peut-être, de façon beaucoup plus réduite. Il faut réfléchir.

Le Président.- En tout cas, la question se poserait autrement.

Mme Girollet.- Oui, tout à fait.

Le Président.- Là, la seule chose qu'on vous propose, c'est qu'on candidate. L'engagement de l'établissement est à hauteur de 40 000 euros, amorti en gros en moins de 18 mois si on est éligible à cette subvention.

Mme Girollet.- C'est cela.

Le Président.- En même temps, on honore notre responsabilité d'université en s'engageant dans cette démarche vertueuse d'économie d'eau avec un petit investissement mais, au bout du compte, avec quelque chose qui me paraît très raisonnable en durée d'amortissement.

Mme Girollet.- C'est-à-dire que le dépôt du dossier à l'Agence de l'eau ne nous engage à rien. Dans la délibération, c'est le dépôt de dossier. Si, ensuite, il n'est pas souhaitable de faire l'investissement, l'accord de subvention de l'Agence de l'eau ne nous lie pas à l'investissement.

Peut-être juste une remarque. Il y a également les certificats d'économie d'énergie, ce que l'on appelle les C2E. Pour l'instant, on n'a pas pu faire le calcul parce que, là aussi, on peut avoir des économies d'argent par rapport à ces C2E mais la fiche n'est pas encore publiée. On ne peut donc pas faire ces calculs mais

j'espère que d'ici la réponse l'Agence de l'eau, nous aurons le détail de cette fiche. Cela réduira normalement également le coût de l'investissement pour l'université de Bourgogne.

Le Président.- Très bien. Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui, j'allais parler des C2E mais vous en avez parlé. Je pensais aussi... Parce que là, vous réfléchissez sur la consommation, sur les compteurs intelligents. A-t-on une étude précise de l'état de notre réseau ? Parce qu'il y a aussi... A-t-on des fuites sur notre réseau qui permettraient aussi de limiter la consommation ? A-t-on une visibilité par rapport à l'état de nos réseaux sur l'eau ?

Mme Girollet.- L'audit qui a été fait en 2014 a recensé tous les points d'eau et a calculé absolument tous les débits de tous les points d'eau. Donc on a des chiffres extrêmement détaillés sur l'ensemble des points d'eau. D'ailleurs, sur tous les sites de l'université de Bourgogne.

M. Rollin.- La question porte sur...

Mme Girollet.- Sur les fuites ?

M. Rollin.- Sur les fuites d'eau.

Mme Girollet.- Pardon.

M. Rollin.- Parce qu'on sait que pour les collectivités que c'est la part la plus importante en termes de perte d'eau.

Mme Girollet.- Oui, c'est vrai.

M. Rollin.- Sait-on l'état de notre réseau à l'université de Bourgogne ? Parce que là-dessus, on peut avoir aussi quelques endroits où...

Mme Girollet.- C'est l'intérêt...

M. de Mesnard.- Il me semble que le réseau dont on parle est le réseau à partir du compteur, donc dans les bâtiments.

Mme Girollet.- Oui.

M. de Mesnard.- Parce qu'entre les bâtiments, c'est le Grand Dijon. C'est la Compagnie des eaux, me semble-t-il.

Mme Girollet.- En fait, sur les fuites d'eau, c'est le but des compteurs intelligents mais qui coûtent très cher. Ils donnent vraiment le débit en temps réel. Donc, dès qu'il y a un sursaut de débit, il y a une alerte. Or, pour l'instant, on n'a que quelques compteurs intelligents. C'est tout. Et sur l'ensemble du campus, il faudrait en mettre partout mais c'est énormément cher. C'est pour cela qu'on propose de mettre ces compteurs intelligents pour avoir les fuites en temps réel et ne pas laisser couler d'eau parce qu'on ne le voit qu'une fois par an, et là, c'est déplorable. Mais le

coût d'investissement est très cher. Donc là, on propose de le faire pour Mirande. Là, on saura exactement. Dès qu'il y a la moindre fuite, on la détecte. Mais si on devait mettre des compteurs intelligents sur l'ensemble des bâtiments du campus, le prix serait vraiment exorbitant.

M. Rollin.- J'ai encore une question. Les réseaux, je ne sais pas si on parle de la même chose mais je parle des réseaux globaux, c'est-à-dire sur l'ensemble du campus, appartiennent-ils à l'université ou appartiennent-ils... Non, ils appartiennent à l'université ?

Mme Girollet.- Pour moi, cela appartient à l'université. Je ne sais pas trop... A partir du compteur, c'est l'uB.

M. Rollin.- Oui.

Mme Girollet.- Et donc c'est là où l'uB paye et entretient son réseau d'eau. L'arrivée d'eau, non.

M. de Mesnard.- Voilà.

M. Rollin.- Mais le fait de...

M. de Mesnard.- Le réseau d'eau, à mon avis, n'appartient pas l'université. C'est à partir du compteur dans le bâtiment. Je pense que c'est comme pour tout abonné à l'eau. L'uB n'a pas son propre réseau. Sinon, il y aurait un compteur à l'entrée du campus. A vérifier.

M. Rollin.- Et donc sur les réseaux d'eau...

Mme Girollet.- Mais je me demande s'il n'y a pas un compteur à l'entrée du campus. Il faudrait demander à Etienne Siccardi.

M. de Mesnard.- C'est cela. Il faudrait un compteur intelligent.

M. Rollin.- Enfin, il me semblerait qu'il y ait...

Mme Girollet.- On n'a pas des compteurs partout et c'est, d'ailleurs, le problème aussi pour individualiser tout.

M. Rollin.- Il semblerait que l'université soit propriétaire de ses réseaux.

Mme Girollet.- Oui.

M. Rollin.- Cela fait partie d'une propriété privée, entre guillemets, de l'Etat. Mais c'est privé. Mais cela serait peut-être à vérifier avec les services du Patrimoine qui le savent mieux. Parce que c'est vrai que, parfois, en faisant passer dans nos réseaux simplement des caméras, on recense des fuites plus ou moins importantes et cela peut être aussi des sources d'économie importantes.

Mme Girollet.- Oui.

M. Rollin.- C'était tout.

Le Président.- La première étape est de caractériser les fuites (*suite inaudible*).

Mme Girollet.- Les compteurs intelligents, c'est ça, oui. C'est la meilleure solution parce que c'est en temps réel. Le réseau d'eau est considérable et donc les services techniques pôle Patrimoine essaie de les entretenir mais c'est tellement vaste qu'ils n'arrivent pas à détecter comme cela les fuites. Et même si on passait cette caméra, il faudrait le faire extrêmement régulièrement. Donc la seule solution, pour l'instant, ce sont ces compteurs intelligents. Mais bon... L'investissement est extrêmement cher.

Le Président.- D'autres questions ou d'autres commentaires sur ce projet de demande de subvention ? Qui, comme l'a dit Anne, ne nous lie pas formellement donc, de toute façon, on garde toute notre liberté. Simplement, il faut qu'on dépose la demande de subvention.

Je vous demande donc votre accord.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie beaucoup. On va pouvoir progresser sur ce beau dossier.

Unanimité (15 voix pour)

Il nous reste maintenant ...(*Coupure de son*)...

XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

- Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Unanimité (15 voix pour)

- Compte rendu conventions hors subvention

XIII) Questions diverses

Le Président.- ...Peut-être, Samuel, tu peux donner les résultats. C'est la première étape simplement... (*Suite inaudible*.)

M. Mercier.- Oui, sans doute. Je peux vous donner... Je pense que c'est toujours une question intéressante. La remarque, je crois, et Jean-Emmanuel Rollin, vous pourrez reformuler si... parce que c'est vrai que j'ai tendance à faire les questions et les réponses, d'après ce que vous m'avez dit. Alors je ne voudrais pas que vous m'en refassiez ce procès mais il me semble que vous aviez évoqué l'importance des personnels contractuels, en tout cas du pourcentage des personnels contractuels à l'université de Bourgogne. Je ne sais plus si cela concernait l'ensemble ou simplement les personnels BIATSS mais...

M. Rollin.- Les BIATSS.

M. Mercier.- Les BIATSS. Alors, si on prend les personnes physiques, en avril 2015... Il faut distinguer trois choses peut-être, les plafonds d'emplois qui font apparaître le nombre des personnels mais il y a parfois une variation, bien évidemment, par rapport à la réalité parce que c'est une situation toute théorique qui distingue les deux niveaux de plafond ; les effectifs en personnes physiques ; et les équivalents temps plein.

Si on prend les personnes physiques en avril 2015 et si je me fie à la note qui a été produite par le pôle Pilotage le 26 mai, donc j'imagine que nous avons ici les données qui concernent le mois dernier et qui doivent être d'une grande fiabilité, si on prend simplement les effectifs des BIATSS, je dénombre 851 BIATSS titulaires à l'université de Bourgogne - j'ai aussi la décomposition, je ne sais pas si c'est intéressant mais on pourra en reparler - et 493 contractuels. Donc 851 titulaires et 493 contractuels. Ce qui veut dire au total 1 344 personnels BIATSS. Ce qui, si je ne me trompe pas, représente 37 %. Donc le pourcentage des contractuels est 37 % de la population totale des personnels BIATSS.

Par curiosité, je suis allé chercher les données qui concernaient ces effectifs physiques en fin 2012 et fin 2013 dans nos bilans sociaux. Il y a une grande stabilité. 1 344 au total. Nous étions à 1 330 personnels BIATSS fin décembre 2012. Il y avait 39 % de contractuels. Donc depuis fin 2012 c'est plutôt une légère diminution qui est due à l'application de certains dispositifs, donc les personnels éligibles Sauvadet ou autres, mais qui ne montre en aucun cas une évolution majeure vers l'augmentation du contractuel même si, j'en conviens, c'est déjà important puisque plus de 37 %, plus d'un tiers des personnels BIATSS de notre université ont un statut, effectivement, de contractuels.

Si on prend le total, cette fois, de tous les personnels, si on inclut les enseignants, 2 885 personnes en avril. Cela représente un taux de contractuels de 28 %.

Si on prend les équivalents temps plein, en avril 2015, aux variations finalement assez peu importantes, nous avons un peu plus de 450 BIATSS contractuels, un peu plus de 824 BIATSS titulaires. Ce ne sont pas des données, du coup, précises puisque c'est en équivalent temps plein. Au total, cela fait 1 275 BIATSS et le pourcentage de contractuels est de 35 %.

35 par rapport à 37, c'est une variation assez faible. Cela donne à peu près le même ordre d'idées.

Ce que je ne sais pas, c'est si cela correspond à ce que vous aviez en tête. Les chiffres que vous annonciez étaient plus spectaculaires mais est-ce qu'ils provenaient d'autres types de données de type plafond d'emplois ? C'est peut-être cela qui pourrait être...

M. Rollin.- Non mais, un jour, on aura nos données. J'ai fait des simulations à partir d'une donnée qui était assez intéressante, la liste électorale. Oui, ça aussi, c'est une extraction qui est assez intéressante à faire et on n'arrive pas forcément au même résultat. Il y a cela et un certain nombre de données.

Mais si vous voulez, un jour, on pourrait échanger par mail puisque vous savez que le SNASUB a mis fin à toute réunion informelle avec la gouvernance de l'université. Donc on pourra vous informer par mail d'un certain nombre de données chiffrées que nous souhaitons avoir pour faire nos calculs et, en particulier, mettre en

parallèle, puisque j'ai eu la chance de le consulter cette semaine, la semaine dernière du moins, le bilan social ministériel qui va très loin dans le détail des emplois précaires et qui est assez intéressant puisqu'il détaille les emplois précaires administratifs, ITRF, et dans les ITRF, il met même de côté tous les emplois contractuels sur contrats de recherche. C'est-à-dire qu'il va assez loin dans l'analyse de la précarisation des universités puisqu'on peut faire des extractions assez complètes.

Mais si vous voulez, si on va aussi loin dans l'analyse, il faut savoir si on parle des mêmes... ce que l'on met dans les chiffres en même temps.

M. Mercier.- Je dispose de données plus fines sur les contractuels si cela peut vous intéresser. Par exemple, pour aller vite, sur les 493 contractuels, on a 100 ADJAENES, 167 IGE deuxième classe, 59 IGR 2C, 58 ATRF, 43 ASI, 39 techniciens. Je pense qu'on pourra essayer, plutôt qu'oralement, de vous transmettre peut-être plus clairement ce découpage qui a été choisi. Après, il y a des effectifs très réduits pour certaines dénominations.

M. de Mesnard.- Ces chiffres me font venir une remarque à l'esprit. Les BIATSS représentent un gros tiers des effectifs et je crois que ce chiffre justifie, a posteriori 35-37 %...

M. Mercier.- Les BIATSS contractuels par rapport à la population BIATSS.

M. de Mesnard.- Les BIATSS au total, tu as dit 1 344...

M. Mercier.- Au total, c'est 1 344 sur 2 885. Donc on est à un peu moins de la moitié.

M. de Mesnard.- Oui mais cela justifie quand même la volonté de l'uB de représenter les BIATSS au conseil d'administration en leur donnant une part égale par rapport aux catégories A et catégories B, enseignants-chercheurs. Je crois qu'on voit bien que... C'était une bonne démarche.

Le Président.- Tout à fait.

M. Mercier.- 46,5 %.

Le Président.- Tout à fait. Louis, je te remercie infiniment de cette remarque qui nous conforte dans les orientations politiques qui ont été prises.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Par rapport à ce sujet, j'ai toujours fait remarquer à Monsieur le Président...

Le Président.- Je sais.

M. Rollin.- ...que je le remerciais de cette intention.

Le Président.- Non mais je le sais bien. Je le sais bien.

M. Rollin.- Je n'ai jamais remis en cause cet aspect. J'ai reconnu l'effort qui avait été fait. On pourra passer sur d'autres sujets pour, au moins, vous faire crédit de cette bonne action.

Le Président.- Je sais que vous l'avez souligné dès la commission des statuts où on avait discuté de l'évolution des statuts de l'université de Bourgogne mais je remettais cette décision politique en perspective des informations que Samuel vient de donner et je remercie Louis de l'avoir souligné.

S'il n'y a plus de remarque, je vais mettre fin à ce conseil d'administration en remerciant toute l'équipe de vice-présidents et l'équipe administrative qui a participé à sa préparation, en remerciant le PAJI également qui constitue plus que jamais le support essentiel de ces conseils d'administration.

Merci. Bonne soirée à tous et à bientôt.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 34)

Le Président

Alain BONNIN